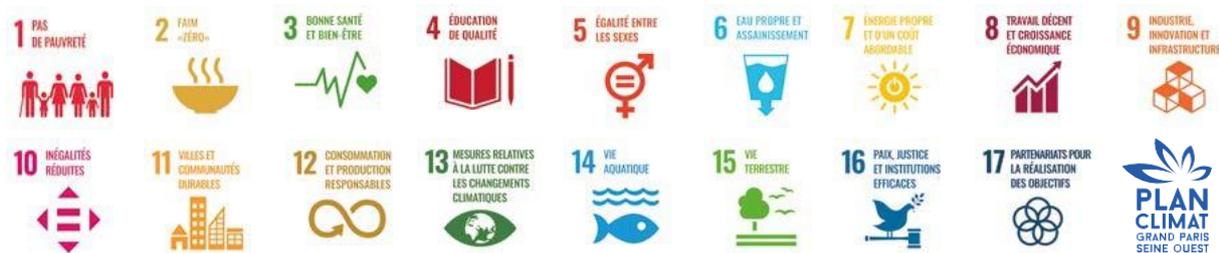


RAPPORT 2021

Développement durable



AVANT-PROPOS



L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 en précise la structure.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux. A ce titre, il doit comporter au regard des finalités du développement durable :

- Un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire de la collectivité ;
- Une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions et des programmes de politiques publiques;
- Un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- Une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des activités internes.

Le document 2021, se plaçant dans la continuité des précédents rapports, permet de mesurer l'action de Grand Paris Seine Ouest en matière de développement durable sur le long terme à l'aune des cinq finalités définies dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable :

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
2. La cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
3. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il répond, comme l'année dernière, aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Agenda 2030, feuille de route en matière de développement durable adoptée en septembre 2015 par les 193 états membres de l'ONU.

Sommaire

03. Avant-propos

Lutter contre le changement climatique

- 07. Le Plan Climat Air Energie Territorial de GPSO
- 17. Labellisation du Plan Climat de GPSO
- 19. L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat
- 26. Les subventions aux travaux d'isolation et à la promotion des énergies renouvelables
- 27. Vers une mobilité décarbonée
- 37. La rénovation du patrimoine d'éclairage public

Renforcer la cohésion sociale

- 43. Aménager durablement
- 47. L'Urbanisme
- 49. Le Plan local de l'habitat
- 66. Un espace public accessible, sécurisé et apaisé
- 73. Le développement économique et l'emploi durable

Préserver le patrimoine naturel

- 88. Préserver la biodiversité
- 93. Une gestion durable des espaces verts et du patrimoine arboré
- 102. Assainissement et gestion de l'eau
- 106. La gestion durable et préventive des déchets
- 112. L'agriculture urbaine

Favoriser l'épanouissement et le bien-être des usagers

- 117. L'accès à la culture et à sa pratique
- 122. L'activité sportive des familles
- 126. La santé environnementale
- 135. La propreté de l'espace public

Produire, consommer autrement

- 139. La Maison de la Nature et de l'Arbre
- 143. GPSO, une administration responsable et innovante

159. Conclusion

Lutter contre le changement climatique

Toute activité humaine génère des émissions de gaz à effet de serre. S'ils sont présents en trop grande quantité dans l'atmosphère, les gaz à effet de serre provoquent un réchauffement de l'air et de la surface terrestre : on parle de réchauffement climatique.

GPSO s'engage depuis sa création en 2010, à renforcer ses politiques relatives au changement climatique.





Le Plan Climat Air Energie Territorial de GPSO (PCAET)

Ce nouveau Plan Climat illustre concrètement l'ambition renouvelée de GPSO de lutter contre le dérèglement climatique, d'accélérer la transition énergétique, d'améliorer la qualité de l'air et de maintenir un cadre de vie privilégié sur le territoire. En conséquence, le PCAET doit être à la fois stratégique et opérationnel. Il doit également permettre de mobiliser et d'impliquer tous les acteurs du territoire (entreprises, associations, citoyens...).

Historique

2010

Fusion des communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine

2011

Adoption de l'Agenda 21 programme d'actions concrètes conjuguant efficacité économique, cohésion et respect de

l'environnement, intégrant une stratégie opérationnelle globale applicable à l'ensemble des projets.

Adoption du Plan Climat Energie Territorial (PCET) destiné à mettre en œuvre des actions pour réduire les émissions de GES des activités humaines et économiques du territoire.

2019 – 2020

Elaboration du PCAET intégrant les enjeux sur la qualité de l'air en concertation avec les villes et les citoyens. Objectif neutralité carbone à horizon 2050.

2021

Adoption du PCAET

Le PCAET, un outil opérationnel

En déclinant au niveau local les orientations nationales, le PCAET définit à l'échelle du territoire un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour maintenir un cadre de vie agréable et sûr malgré les conséquences, déjà visibles, du changement climatique sur nos 8 villes. Grand Paris Seine Ouest se positionne comme coordinateur de la transition énergétique et écologique afin de mobiliser les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Emissions GES sur le territoire

Bâtiments

43,41%

Consommations de biens

29,7%

Transports

14.47%

Le PCAET est matérialisé par un ensemble de documents :

- Un diagnostic du territoire comprenant notamment un bilan des émissions de GES,
- Un rapport stratégique annonçant les objectifs chiffrés de la démarche,
- Un plan d'actions, auquel sont associés des indicateurs de suivi,
- Une évaluation environnementale et stratégique, permettant de mesurer l'impact de la démarche sur le territoire.

Les actions définies dans le cadre de ce PCAET couvrent une période de 6 ans, on parle donc de « Plan Climat 2020-2025 ». Il fera l'objet d'une évaluation globale à mi-parcours (2022-2023).

La stratégie associée au PCAET

La définition de la stratégie fait suite au diagnostic (réalisé en 2018), et précède l'établissement du plan d'actions. La stratégie définit un nouveau profil climatique et énergétique via des objectifs chiffrés de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à horizon 2050, ainsi qu'une trajectoire prévisionnelle pour les atteindre.

Le nouveau profil climatique et énergétique repose sur les leviers suivants :

- La réduction de la consommation d'énergie finale du territoire par la sobriété énergétique et en agissant principalement sur la rénovation énergétique du parc bâti (résidentiel et tertiaire) du territoire
- L'augmentation de la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) dans le mix énergétique en substituant les énergies fossiles (gaz, charbon et fioul) actuellement utilisées sur le territoire
- La diminution de l'usage de la voiture thermique en favorisant des actions pour une mobilité plus propre
- La diminution de la quantité de déchets produits par les habitants du territoire

En plus de la planification du profil énergie/climat, le PCAET devra répondre aux enjeux suivants :

- La vulnérabilité du territoire au changement climatique
- La baisse des polluants atmosphériques pour une meilleure qualité de l'air
- La mobilisation des acteurs du territoire autour de la dynamique du Plan Climat
- L'exemplarité de la collectivité

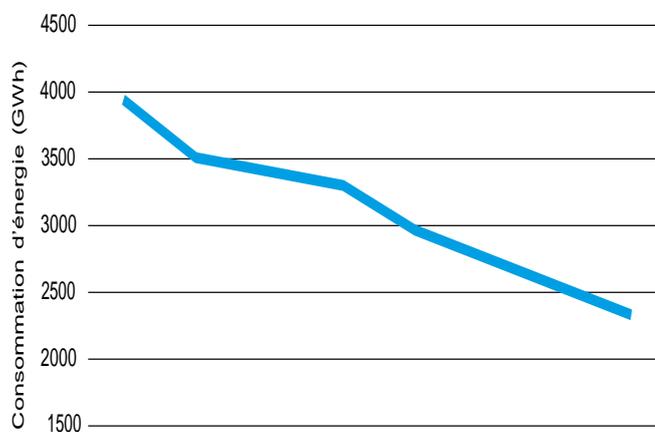
Les objectifs fixés pour le territoire de Grand Paris Seine Ouest sont compatibles avec les objectifs affichés par la Métropole du Grand Paris dans son propre Plan Climat ; les hypothèses prises pour réaliser les scénarii associés étant également conformes à celles prises par la Métropole.

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030

- Réduire de 40 % l'émission des gaz à effet de serre par rapport à 1990
- Réduire de 20% les consommations énergétiques par rapport à 2012
- Augmenter de 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale

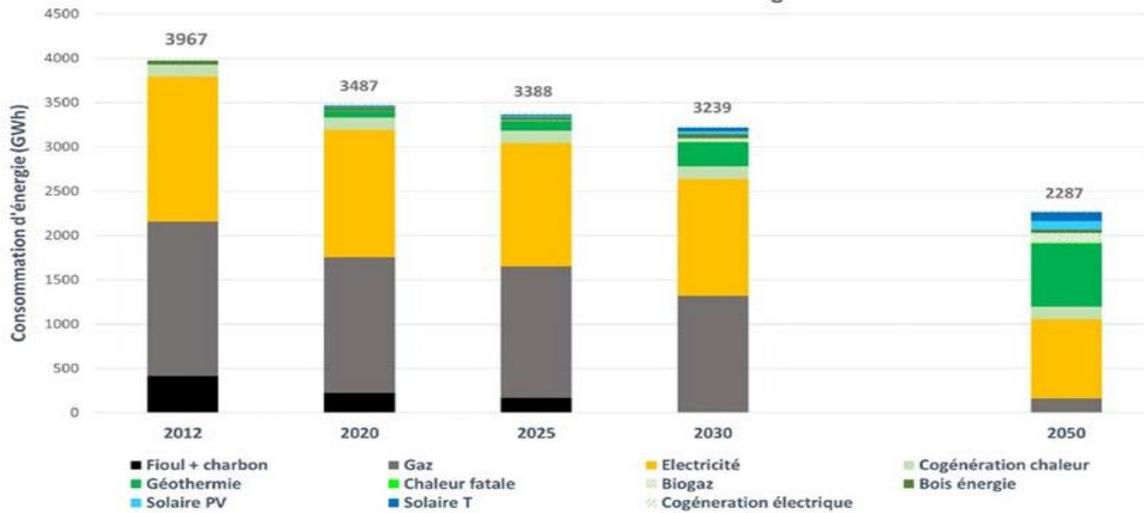
Les figures suivantes présentent ces objectifs et scénarii :

Évolution de la consommation globale (hors transports)



La consommation globale d'énergie devra diminuer, du fait de la sobriété et de l'efficacité énergétique.

La composition du mix énergétique à l'échelle de GPSO



Évolution des sources d'énergie

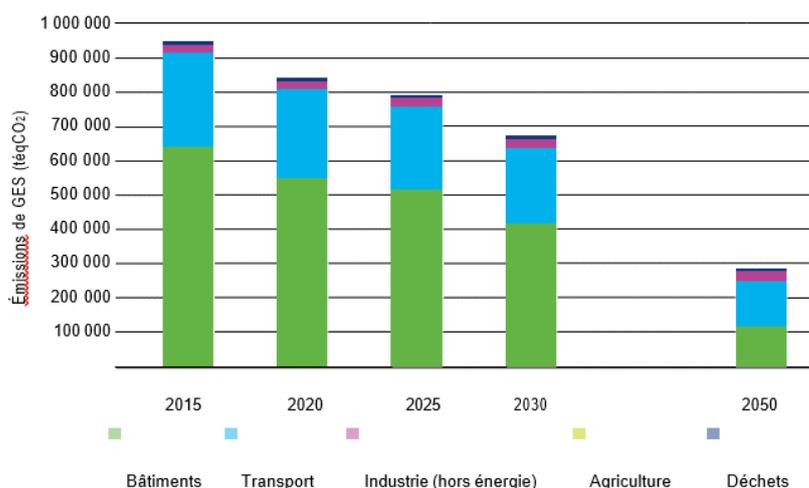
	2012	2020	2025	2030	2050
Evolution de la part des ENR&R dans la consommation finale (GWh/an)	3 967	3 521	3 420	3 296	2 287
ENR&R (GWh)*	496	763	796	1 056	1 625
Part des ENR&R dans le mix final	13%	22%	23%	32%	71%
Part des ENR&R locales	4%	8%	9%	16%	48%

*Sur une production actuelle de 1 050 GWh, 496 sont consommées sur le territoire.

Evolution des émissions de GES

Les émissions de GES vont drastiquement diminuer, du fait de la baisse des consommations d'énergie fossile et de l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, dans l'ensemble des secteurs émetteurs (bâtiments, transport, déchets...).

En parallèle de cette forte atténuation des émissions de GES, il sera nécessaire de compenser les émissions résiduelles afin d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.



Concertation des acteurs territoriaux

L'élaboration du PCAET a intégré une dimension participative importante, en s'appuyant sur des moyens de concertation du grand public (réunions publiques, sondages via l'application Vooter, site internet dédié) et des ateliers en présentiel avec les acteurs sociaux- économiques du territoire (entreprises, associations, partenaires institutionnels). GPSO a réalisé un Livre Blanc de la Concertation, recueil de l'ensemble des contributions durant la période de concertation, afin de rendre compte de cette démarche participative.

De nombreux moyens de communication (articles dans les journaux municipaux, boitage de flyers, exposition, vidéo, publications sur les réseaux sociaux, affichages...) ont été déployés depuis 2018 afin que tous les acteurs du territoire aient connaissance de cette démarche de concertation et puissent contribuer à l'élaboration du Plan Climat.

Au total, ce sont plus de 1.000 personnes qui sont venues échanger avec les élus du territoire dans le cadre de 6 réunions publiques. En complément, 4 ateliers thématiques ont rencontré également un franc succès auprès des acteurs institutionnels, associatifs et des entreprises du territoire, en accueillant près de 120 participants sur 2 jours.

Dès son approbation par le Conseil de territoire, le projet de PCAET a été soumis pour avis à l'Autorité Environnementale de l'Etat ainsi qu'à la Métropole du Grand Paris (MGP). La MGP a rendu un avis favorable lors du Conseil métropolitain du 4 décembre 2019. L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) du 30 juillet 2020 comportait un certain nombre de recommandations auxquelles GPSO a répondu point par point.

Ces consultations institutionnelles ont été couplées à une consultation du public durant 1 mois. L'ensemble des documents constituant le projet de PCAET, ainsi que le bilan de la concertation et les avis reçus de la part de l'Autorité Environnementale de l'Etat et de la MGP ont été mis en ligne sur le site internet de GPSO pour recueillir les observations et les propositions du public entre le 9 novembre et le 6 décembre 2020.

L'information relative à cette mise en consultation, outre les obligations réglementaires (avis mis en ligne sur le site de l'autorité compétente pour élaborer le plan (seineouest.fr) ; avis publié dans deux journaux régionaux – les Echos et le Parisien ; avis affiché dans les locaux de l'autorité compétente

pour élaborer le plan) a été relayée dans les bulletins municipaux des villes, le site internet - les newsletters - les réseaux sociaux de GPSO.

Suite aux propositions et observations du grand public et suite aux réponses faites à l'avis porté par l'Autorité Environnementale, une synthèse des avis et des réponses correspondantes a été rédigée et est disponible sur le site de GPSO.

Ces différents temps de consultation et de concertation ont amené à des modifications du projet du plan d'actions du PCAET. La version définitive a été adoptée par le Conseil de Territoire du 31 mars 2021.

Pour prendre en compte les différents avis, le plan d'actions a été amendé :

- Une nouvelle action a été créée dans l'axe 5 du PCAET. Elle porte sur la mobilisation des citoyens et des associations du territoire dans la mise en œuvre du PCAET, au moyen d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI), dans une logique de renforcer la démocratie participative au sein du territoire ;
- Des précisions ont été apportées sur la mise en œuvre de 15 des 18 actions du PCAET, pour mieux répondre aux attentes du public ;
- La présentation des indicateurs de suivi des actions a été revue. Il est notamment prévu de s'appuyer au maximum sur l'Opendata pour suivre la mise en œuvre des différentes actions.

Quelques recommandations de la MRAe et contributions du public ne pouvant être inscrites immédiatement dans le document, sont toutefois retenues et viendront alimenter les prochaines démarches de planification du territoire ainsi que la révision future du PCAET ; les services doivent prendre le temps de la réflexion et du chiffrage d'actions complémentaires.

Réunion publique



Le plan d'actions du PCAET – Réalisations 2021

Le plan d'actions du PCAET a été construit autour de 6 axes, mis en évidence grâce aux contributions des acteurs du territoire lors de la période de concertation.

1. Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie ;
2. Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie ;
3. Améliorer la qualité de l'air ;
4. Consommer mieux, jeter moins ;
5. Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive » ;
6. GPSO, une administration exemplaire.

Chaque axe comprend plusieurs actions. La liste ci-dessous présente les avancées réalisées en 2021.



Axe 1 - Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie

Planifier la transition énergétique dans un Schéma Directeur de l'Energie

- Préfiguration du SDE : choix du prestataire, recherche et obtention de subventions (ADEME et Région Ile-de-France), définition des étapes de réalisation...

Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie

- Déploiement du dispositif Facilaréno pour former les artisans du bâtiment à la rénovation énergétique performante ;
- Renforcement des équipes de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique.

Financer et accompagner les projets de rénovation énergétique des copropriétés et ménages fragiles

- Opération Habitat Qualité : 22 copropriétés accompagnées dans leur projet de rénovation énergétique, soit un total de plus de 1400 logements. L'objectif est d'atteindre les 2115 logements d'ici 2024.

Axe 2 - Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie

Intégrer les enjeux du changement climatique dans les projets de construction et d'aménagement

- Référentiel d'aménagement durable : une première phase de construction interne à GPSO autour de 6 grandes thématiques. Ces thématiques sont le végétal en ville, la gestion du cycle de l'eau, les mobilités durables, la réduction et valorisation des déchets, les modes constructifs et la rénovation, ainsi que les espaces publics résilients. Cette première phase doit mener à construire l'ossature du référentiel, qui sera ensuite soumise aux partenaires privilégiés de GPSO ;
Ce référentiel sera destiné aux aménageurs et aux acteurs de la construction et de la rénovation (constructeurs, bailleurs, propriétaires...), pour donner des prescriptions et des préconisations en matière de respect de l'environnement pour les futurs projets.

Valoriser la nature dans l'aménagement et la gestion des espaces publics

- Identification en cours de sites pour désimperméabiliser les sols;
- Développement de l'agriculture urbaine : à la suite du recensement en 2018 des 4 hectares réalisés depuis 2001 (exemple : apiculture, vigne, jardins partagés, vergers...), basculement de données sur l'application métier Arcopole Pro et réflexion sur la carte des initiatives locales (données des ruches notamment). Une mission de restauration des corridors écologiques sur les talus SNCF est également en cours, avec la préparation des aménagements sur la ville de Meudon suite à la signature de la convention et des travaux d'études à Chaville (en cours de finalisation).

Réduire la vulnérabilité des acteurs du territoire face au changement climatique

- 143 animations pédagogiques à destination du grand public ;
- Réalisation de la cartographie des ilots de fraîcheur.



Axe 3 - Améliorer la qualité de l'air

Encourager les nouvelles mobilités

- Finalisation du Plan Vélo fin 2021 pour un déploiement début 2022 ;
- 10 maillons sur le projet : 50% aménagements, 50% de services proposés.

Développer les mobilités décarbonées

- Développement d'un réseau de bornes de recharge électriques : 2 nouvelles stations en 2021;
- Déploiement de véhicules électriques partagés : autopartage en boucle, voitures et scooters en free-floating.

Adopter une stratégie pour améliorer la qualité de l'air

- Zone à Faibles Emissions étendue aux Crit'air 4 et 5 depuis juin 2021.

Axe 4 - Consommer mieux, jeter moins

Réduire la production de déchets

- Réalisation de la 1^{ère} phase du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (diagnostic) ;
- Poursuite de la distribution de composteurs individuels et collectifs (plus de 600 en 2021).

Valoriser les déchets et en optimiser le traitement

- Etude pour la révision des fréquences de collecte à partir de 2022 ;
- Etude pour permettre le tri à la source des biodéchets à partir de 2022.

Axe 5 - Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive »

Permettre l'association des citoyens dans la mise en œuvre du PCAET

- Réflexion en 2021 pour la mise en œuvre d'un outil de participation citoyenne en 2022.

Inciter les comportements éco citoyens

- Poursuite des animations de la Maison de la Nature et de l'Arbre malgré le contexte de crise sanitaire auprès du grand public et des scolaires.

Valoriser et soutenir les initiatives locales durables

- Plateforme des initiatives citoyennes durables mise en ligne fin 2021 ;
- Mise en place d'une subvention en partenariat avec le SYCTOM pour soutenir les associations dans le domaine du tri et de la prévention des déchets.

Porter une « Charte d'engagement du Plan Climat » des acteurs sociaux-économiques du territoire

- Projet de charte rédigé en 2021 ;
- Structuration de l'animation et de l'accompagnement des entreprises en cours.

Axe 6 - GPSO, une administration exemplaire

Poursuivre et amplifier la démarche de marchés publics écoresponsables

- Aller vers l'intégration systématique de critères environnementaux aux marchés passés par la collectivité ;
- Assurer un suivi des prestataires afin de vérifier la bonne exécution des clauses environnementales.

Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité

- Consolidation des données de consommation énergétique des bâtiments de GPSO ;
- Passage à un fournisseur d'électricité verte acté pour janvier 2022 ou 2023 selon les sites ;
- Rénovation de l'éclairage public : passage aux LED en cours (40% du territoire couvert en juillet 2021) et réflexion sur la baisse de l'intensité lumineuse dans le cadre du Territoire Intelligent.

Impliquer l'ensemble des agents dans la démarche Plan Climat

- Recrutement en cours de référents développement durable au sein des directions de GPSO pour déployer l'axe « administration exemplaire » du PCAET.

Observer et piloter budgétairement le développement durable

- Identification des dépenses liées au PCAET pour un meilleur suivi ;
- Mise en place d'un budget carbone pour mesurer l'impact des actions du PCAET.

Perspectives 2022

Parmi les actions citées précédemment, les principales perspectives identifiées pour 2022 sont les suivantes :

Energie

Réalisation du Schéma Directeur de l'Energie

Refonte du dispositif Déclic de subvention de la rénovation énergétique des pavillons

Adaptation au changement climatique

Simplification du dispositif Jardiner ma Ville

Mise en œuvre des projets de désimperméabilisation des sols, en commençant par les ilots de chaleur

Subvention à l'achat d'un récupérateur d'eau par GPSO

Mobilité/Qualité de l'air

Poursuite du déploiement d'un réseau de bornes de recharge électriques

Déploiement du Plan Vélo

Déploiement de la phase 3 de la ZFE-m en juillet 2022

Déchets

Mise en place d'une subvention du SYCTOM pour soutenir les initiatives liées à la prévention des déchets

Ajustement des différentes collectes en porte à porte pour favoriser le tri



Labellisation du Plan Climat de GPSO

Afin de valoriser les actions entreprises dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, GPSO s'est engagé dans une démarche de labellisation de son Plan Climat, baptisée « Territoire Engagé Transition Ecologique », nouveau nom du label Cit'ergie. Fin 2021, la collectivité a obtenu 2 étoiles sur 5 dans ce label.

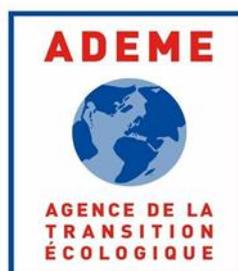
Territoire Engagé Transition Ecologique, un label national

Cit'ergie (désormais « Territoire Engagé Transition Ecologique ») est un label national et européen porté en France par l'ADEME.

Particulièrement exigeant, il récompense les meilleures politiques énergie-climat des collectivités pour une durée de 4 ans (plus de 200 collectivités labellisées en 2020 en France). Il est possible de gagner jusqu'à 5 étoiles sur ce label.

L'attribution du label se fait sur l'évaluation de la politique environnementale de la collectivité à l'instant T, et sur sa capacité à mettre en œuvre des actions dans les 4 ans.

Désormais, GPSO est pleinement mobilisé pour conserver et atteindre le niveau supérieur de cette labellisation.



Une notation basée sur 6 thématiques

- Planification du développement territorial ;
- Patrimoine de la collectivité ;
- Approvisionnement en énergie, eau, assainissement, déchets ;
- Mobilité ;
- Organisation interne ;
- Communication, coopération.

Une candidature directement liée au PCAET

La candidature de GPSO au label est intimement liée au Plan Climat. En effet, les actions mises en place aujourd'hui et celles à réaliser dans les 4 ans sont toutes intégrées et planifiées dans le PCAET.



L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat



Structure de référence sur le territoire, l'ALEC est dotée d'une équipe d'experts qui accompagnent les maîtres d'ouvrage du territoire (particuliers, copropriétés, collectivités, bailleurs sociaux) sur la maîtrise des consommations d'énergies, la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans le bâtiment, mais également sur les politiques énergie-climat engagées par les collectivités locales. Conseils techniques méthodologiques et stratégiques,

accompagnement de projets, opérations de mobilisation des publics, de sensibilisation ou encore animations ludiques, l'ALEC s'emploie à mener une action globale en direction de ses différentes cibles pour accompagner et accélérer la transition énergétique du territoire.

Le pôle Habitat

Vers un accompagnement plus poussé des habitants

L'Espace Conseil FAIRE de l'ALEC assure le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), instauré par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Il est constitué d'une équipe de conseillers spécialisés dont la principale mission est d'accompagner les habitants de Grand Paris Seine Ouest dans leurs projets de rénovation énergétique, en logements

individuels comme collectifs. Le degré d'accompagnement varie en fonction de la complétude du projet.

Ainsi, L'ALEC a constaté en 2021 une croissance des projets de rénovation globale. Au total, près de 800 demandes ont été traitées par l'Espace Conseil FAIRE sur l'année 2021.

Grâce à un nouveau système de financement de ce SPPEH (le programme SARE), et à un soutien accru des financeurs locaux à commencer par GPSO mais également la Métropole du Grand Paris, l'ALEC a vu son équipe de conseillers fortement augmenter en 2021. Ce sont désormais 6 conseillers énergie FAIRE qui accompagnent les habitants, depuis l'information de premier niveau jusqu'à l'accompagnement poussé visant à encourager le passage à l'acte travaux des ménages.

Lancement de Seine Ouest Rénov', le guichet unique de la rénovation énergétique de Grand Paris Seine Ouest

Dans une volonté de simplifier le parcours habitant et le traitement des demandes, en collaboration étroite avec les services Habitat et Communication de GPSO, l'ALEC a participé à l'élaboration du guichet unique de la rénovation énergétique, **Seine Ouest Rénov'**. Celui-ci permet de rediriger automatiquement l'habitant vers la structure appropriée (ALEC ou Opération Habitat Qualité de GPSO). L'ALEC a complété sa gestion des demandes par une procédure de prise de rendez-vous en ligne, qui permet aux habitants d'être recontactés rapidement.

"SEINE OUEST RÉNOV'"
LE GUICHET UNIQUE
DE GRAND PARIS SEINE OUEST
POUR LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE HABITAT

- ✓ ACCOMPAGNEMENT GRATUIT
- ✓ CONSEILS TECHNIQUES
- ✓ AIDES FINANCIÈRES
- ✓ SANS CONDITION DE RESSOURCES

**CLIQUEZ,
RÉNOVEZ,
ÉCONOMISEZ !**

Rendez-vous sur : seineouest.fr

seineouest.fr
0800 10 10 21
Numéro d'appel gratuit

PLAN CLIMAT GRAND PARIS SEINE OUEST
OPÉRATION HABITAT QUALITÉ
FAIRE
GRAND PARIS SEINE OUEST ÉNERGIE
GRAND PARIS SEINE OUEST

Une large campagne de communication a été lancée en avril 2021 pour annoncer l'ouverture du guichet unique au grand public (affichage public, presse municipale, vidéo diffusée sur les réseaux sociaux) et a fortement impacté les demandes qui ont doublé lors de la campagne.

L'équipe de l'ALEC a travaillé au cours du dernier trimestre 2021 à franchir une étape supplémentaire dans la simplification du parcours utilisateur, avec un nouveau questionnaire qui permettra de prendre rendez-vous en ligne immédiatement après avoir précisé son besoin d'accompagnement. Cette nouvelle fonctionnalité sera mise en ligne tout début 2022.

Organisation du forum Rénov' Habitat

La deuxième édition du forum Rénov' Habitat, prévue fin mai 2021 à Sèvres, a dû être digitalisée à 2 semaines de l'événement compte tenu de la situation sanitaire et des annonces gouvernementales. Ce forum s'est transformé en journée de conférences en ligne, et a été complétée par une journée du " Conseil FAIRE" (appels et rendez-vous avec les conseillers en visioconférence, sur une trentaine de créneaux de rendez-vous).

Une unique tente sur le lieu initial, (Square Carrier-Belleuse) a permis d'accueillir les intéressés à qui le changement de programme avait échappé.

L'événement a tout de même accueilli plus de 200 participants sur l'ensemble de la journée, et l'ALEC reste satisfaite de cette fréquentation qui est supérieure à celle de la première édition. Toutes les conférences ont été publiées sur le site du Forum, et sur la chaîne YouTube de l'ALEC, permettant un visionnage au-delà de l'événement.

Sensibilisation des habitants

Expérimentées en 2020, les animations digitalisées ont permis à l'ALEC de maintenir sa mission de sensibilisation malgré les multiples périodes de confinements. Celles-ci ont de nouveau été proposées aux habitants de GPSO au premier semestre 2021, ainsi 5 animations en ligne se sont tenues : 2 conférences, 2 nuits de la thermographie et 1 fresque du climat, réunissant un total de 52 participants.

Le deuxième semestre a mieux profité aux événements, puisque l'amélioration de la situation sanitaire a permis à l'ALEC de proposer de nouveau ses animations en présentiel ! 5 animations ont ainsi été organisées : 3 conférences et 2 visites, qui ont réuni 142 participants. La dernière conférence de l'année, notamment, organisée avec la ville de Ville d'Avray, au sujet des infrastructures de recharge pour véhicules électriques en copropriété, a rassemblé plus de 80 participants !



Préparation du déploiement de Pass Réno' Habitat

Pass Réno'Habitat est une plateforme (web et dispositif d'accompagnement) métropolitaine dédiée à la rénovation énergétique de l'habitat individuel et micro-collectif. Ce dispositif est déjà en place sur le département de Seine-Saint-Denis, et l'ALEC MVE de l'Est Parisien coordonne, depuis fin 2019, son déploiement à l'ensemble de la métropole, pour que chacune des ALEC dispose de sa plateforme territorialisée. Cette plateforme propose l'accompagnement par les conseillers FAIRE des propriétaires occupants ou bailleurs dans le projet de rénovation énergétique de leur logement, au travers de conseils gratuits, indépendants et personnalisés tout au long de leur projet. Elle permet également la mise en relation directe entre les propriétaires et les professionnels affiliés à son annuaire. Le développement d'un réseau de professionnels locaux affiliés constitue d'ailleurs l'un des enjeux de cette plateforme.

Lors de la préparation de ce déploiement (programmé pour début 2022), GPSO Energie a régulièrement participé aux ateliers du groupe de travail collaboratif sur l'élaboration des contenus techniques de la plateforme, sur la méthodologie, la mise en place de la plateforme web, la communication etc.

Transition vers France Rénov', le guichet unique de la rénovation de l'habitat

La fin de l'année 2021 a été marquée par l'annonce ministérielle du lancement de France Rénov', guichet unique de la rénovation de l'habitat, effectif dès le début de l'année 2022. Ce futur service public proposera un point d'entrée unique à toutes les demandes relatives à la rénovation énergétique et à la réhabilitation de l'habitat, dans l'objectif de simplifier le parcours des usagers. Les entités de l'ANAH et les Espaces Conseil FAIRE seront donc regroupées sous un même nom et cela se matérialisera par une plateforme web unique et un numéro de téléphone unique, visant à simplifier le parcours des ménages.

Lancé dès le début de l'année 2021, Seine Ouest Rénov' fait ainsi figure de déclinaison territoriale de France Rénov'. Outre quelques ajustements effectués en fin d'année par le service Habitat et l'ALEC, Seine Ouest Rénov' répond déjà en grande partie à cette évolution structurelle majeure.

L'accompagnement des copropriétés

Avec près de 5000 copropriétés sur son territoire (représentant 75% de son nombre de logements), GPSO a un potentiel important d'actions pour la réduction des consommations énergétiques.

Coach Copro

Lancé en 2013, le CoachCopro® est une plateforme en ligne permettant à l'ALEC de démultiplier sa capacité d'accompagnement et de renforcer l'expertise des conseillers en facilitant la prise de contact avec des copropriétés particulièrement avancées dans des démarches de rénovation énergétique. Cet outil créé par l'Agence Parisienne du Climat (APC) est déployé sur la quasi-totalité du territoire métropolitain via les autres ALEC et espaces conseil FAIRE.

L'accompagnement que propose l'ALEC vise à appuyer les copropriétaires dans la conduite de leur projet grâce aux différents services de l'outil CoachCopro® : centre de ressources regroupant documentation et outils support, parcours de rénovation individualisé, tableau de bord partagé entre copropriétaires, annuaire des professionnels de la rénovation en copropriété affiliés et carte répertoriant les retours d'expérience de projets aboutis.

Initialement prévu pour les copropriétaires et syndics, le CoachCopro® est élargi depuis 2015 aux professionnels de la rénovation énergétique, pour faciliter la concrétisation des projets en rapprochant la demande des particuliers de l'offre des professionnels. L'agence est impliquée dans le recrutement des professionnels en vue de leur affiliation à ce dispositif à rayonnement métropolitain. L'agence contribue également à alimenter l'observatoire métropolitain de la rénovation énergétique piloté par l'Agence Parisienne du Climat. Pour satisfaire la demande d'accompagnement des copropriétés, un poste supplémentaire de conseillère énergie FAIRE en charge des copropriétés a été créé fin 2019, et un autre poste a été créé fin 2021 sur cette même thématique en renfort sur 1 an.

L'ALEC pré-instruit la nouvelle aide financière de la MGP qui encourage les copropriétés à rénover

En vue d'encourager les copropriétés dans leur projet de rénovation énergétique, la Métropole du Grand Paris a ouvert, en septembre 2021, une aide financière permettant de prendre en charge une partie du diagnostic technique global et/ou une partie de la prestation à la maîtrise d'œuvre. Les demandes et dossiers de subvention sur GPSO, sont traités par l'ALEC sur le Coach Copro. L'information ayant été bien relayée dans la presse municipale, cette nouvelle aide a déjà fait l'objet de 4 demandes abouties.

La mobilisation des professionnels

Déploiement du programme FacilaRéno

Le programme FacilaRéno, créé par l'association Dorémi et financé par les CEE, vise à massifier la rénovation performante des logements. Ce principe est garant d'une haute qualité de rénovation et permet à certains logements d'atteindre le niveau BBC Renovation, il constitue ainsi un enjeu de taille de réduction des émissions de gaz à effet de serre des logements. Dans l'application, les artisans travaillent en groupements, ce qui leur permet d'effectuer plusieurs travaux simultanément.

Cependant, pour être déployée à haute échelle, la rénovation performante doit être connue et pratiquée par plus un plus grand nombre d'artisans. L'objectif du programme FacilaRéno vise donc à former ces derniers à ce principe grâce à une formation alliant théorie et pratique, sur des chantiers-écoles. En vue de déployer ce programme sur GPSO, l'ALEC a embauché une Chargée de mission Mobilisation des professionnels qui s'est chargée de faire connaître ce programme aux institutionnels puis aux artisans.

Une campagne de communication a été lancée en avril (diffusion d'un appel à projet pour les artisans sur le site internet de l'ALEC, les réseaux sociaux et dans les journaux municipaux), suivie d'une relance en septembre. Très occupé et surchargé de travail, le public des artisans n'a pas été facile à approcher et plusieurs événements ont été nécessaires (barbecue, apéritif, organisés notamment avec l'ALEC POLD du territoire voisin), pour en mobiliser quelques-uns.



Le pôle collectivités

Le pôle collectivités accompagne les professionnels qui construisent ou rénovent leurs bâtiments, aussi bien dans leurs projets de maîtrise de l'énergie que dans l'élaboration de stratégies énergie-climat. Les élus et les techniciens sont également sensibilisés aux thématiques de la transition énergétique.

- **Accompagnement de GPSO**

L'ALEC a accompagné GPSO sur plusieurs aspects :

- Contribution à la définition du cahier des charges du Schéma Directeur de l'Energie, et échanges réguliers avec la chargée de mission PCAET de GPSO
- Impliquée dans le PCAET de GPSO, l'ALEC est référente d'une fiche et partenaire de plusieurs autres et a été sollicitée sur la définition de la fiche action « Charte d'engagement Plan Climat » visant à mobiliser les entreprises
- Appui au Référentiel Aménagement Durable (RAD) : participation au comité de suivi RAD et participation au groupe de travail « construction neuve et rénovation ».
- Implication et participation au groupe de travail « Rafraichir ma ville », piloté par GPSO depuis 2020

- **Accompagnement des villes**

- L'ALEC a été sollicitée par Issy Tourisme pour un accompagnement dans leur démarche de transition écologique interne. Un atelier autour de la fresque du climat a été animé par l'ALEC, suivi d'un atelier visant à transposer les enseignements en plan d'action à l'échelle de l'office de tourisme.

- Le chargé de mission a également été amené à apporter ses conseils auprès de communes en demande de soutien sur leur stratégie patrimoine ou sur des projets précis (aide à la décision).
- L'ALEC organise également des ateliers d'échanges à destination des services bâtiment des collectivités. Ils permettent aux représentants des villes d'échanger sur leurs projets d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique. Ils sont aussi l'occasion de rappeler l'actualité réglementaire et les appels à projets en cours. Deux ateliers ont été animés en 2021, réunissant 4 villes du territoire de GPSO.

Refonte des subventions locales à la rénovation énergétique Déclik Energie

Dans la continuité du travail engagé en 2020, l'ALEC a poursuivi son travail de définition de refonte du dispositif local de subvention « Déclik » à l'isolation de toiture et à l'installation d'équipements d'énergie renouvelable en maison individuelle. Cette refonte visait à proposer des évolutions notables dans le dispositif pour permettre à la fois une utilisation plus équitable des financements, mais aussi pour rendre plus attractifs certains travaux ou équipements pertinents mais plus coûteux. Ce travail a été conduit par les conseillers énergie FAIRE de la structure et le chargé de mission du pôle collectivités/tertiaire. Une présentation de la proposition de refonte a été réalisée à destination des chargés de mission DD des communes du territoire en début d'année 2021.

Les subventions aux travaux d'isolation et à la promotion d'énergie renouvelables



Consommer moins d'énergie est essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour accompagner les habitants du territoire désireux d'améliorer leur consommation d'énergie, GPSO a mis en place des subventions énergie pour l'isolation de toiture, et l'installation d'équipements à énergies renouvelables, à travers le dispositif Déclic. Ce dispositif vient en complément de l'Opération Habitat Qualité.

Bilan de l'année 2021

Grand Paris Seine Ouest propose une subvention pour l'installation des équipements suivants :

- Chauffe-eau solaire individuel ;
- Système Solaire Combiné ;
- Pompe à chaleur géothermique ;
- Système Solaire photovoltaïque ;
- Bois énergie (poêle à bois et chaudière automatique, hors bûche) ;
- Isolation thermique de la toiture (construction antérieure au 1er janvier 1990).

En 2021, 10 dossiers de particuliers ont été traités favorablement par GPSO. Cela concerne en majorité des travaux d'isolation de toiture. Par ailleurs, dans le cadre du PCAET, une réflexion sur la refonte du dispositif Déclic est engagée avec le soutien de l'ALEC. Afin d'accompagner les habitants du territoire dans leurs prises de décisions pour économiser l'énergie, deux cartographies sont disponibles via le site internet de GPSO. La carte de la thermographie aérienne montre les déperditions de chaleur des toitures du territoire et sert de pré-diagnostic à l'isolation de toitures. Une carte du potentiel solaire a également été proposée au public en 2013. Elle a été mise à jour avec les dernières données publiées par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) en 2019. Elle permet un premier aperçu de l'ensoleillement des toitures avant de penser à installer des équipements solaires.

Nombre de demandes de subvention durant l'année 2021 : 10

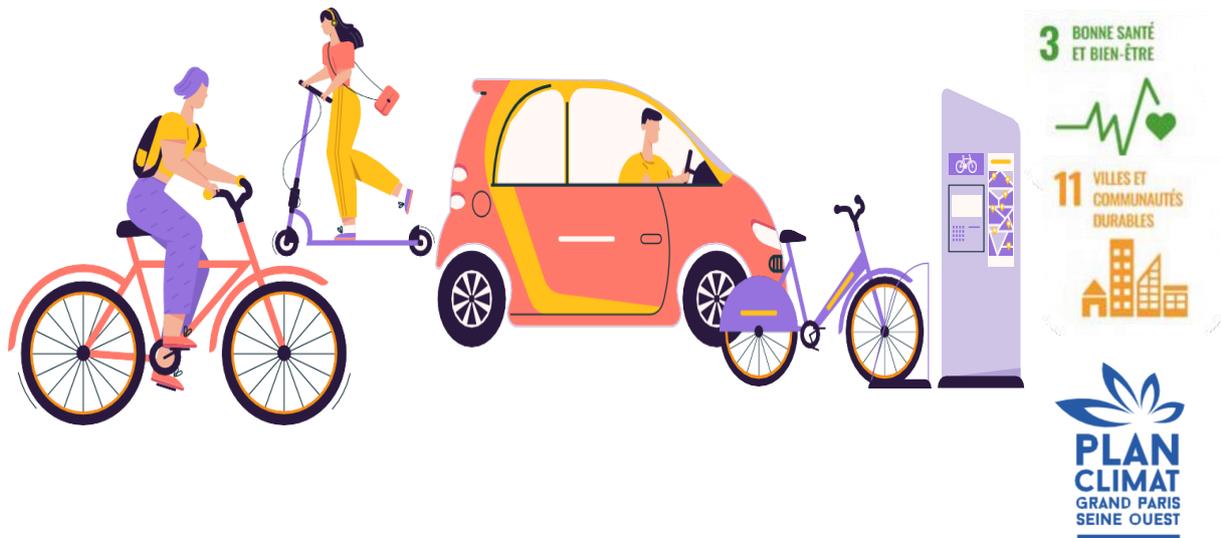
- 8 pour l'isolation de toiture ;
- 1 pour une chaudière à bois ;
- 1 pour un système solaire photovoltaïque.

Nombre de subventions accordées en 2021 : 7

- 7 pour l'isolation de toiture.

Nombre de subventions versées en 2021 (portant aussi sur les subventions accordées en 2020) : 4 (dont 2 pour l'isolation de toiture)

- Pour un montant de 3 900€.



Vers une mobilité décarbonée

GPSO œuvre au quotidien au renforcement du maillage des transports en commun, facilite son accès (information, intermodalité et accessibilité), participe à l'émergence des projets de transport de demain et encourage la mobilité durable.

Si GPSO dispose d'une compétence « Mobilité », celle-ci est limitée par la loi qui donne la pleine maîtrise de la création, de l'organisation et de la gestion du transport public en Ile-de-France à Ile-de-France Mobilité (IDFM).

Ses missions en matière de mobilité sont par conséquent des missions complémentaires, nécessaires pour rendre cohérent et attractif le réseau principal de transport en commun géré par IDFM.

Transports urbains

GPSO gère un réseau de transports de proximité, composé de 7 services de transport urbain et 6 circuits de ramassage scolaire, en qualité d'autorité organisatrice de proximité (AOP) par délégation de compétence d'IDFM. Ces services ont tous une même vocation de maillage fin entre les différents quartiers d'une même commune, et de desserte « inter-quartiers » complémentaire au réseau francilien.



Grand Paris Express

Grand Paris Express constitue l'un des projets majeurs des cinq prochaines années. GPSO est particulièrement concerné avec l'implantation de trois nouvelles gares de la future ligne 15 Sud. Pour faciliter l'accès de chacun aux nouvelles gares, l'ensemble des partenaires de la mobilité dont GPSO travaille en étroite collaboration avec les villes pour que l'ensemble des modes de déplacements soient bien pris en compte, en particulier en intermodalité avec le futur métro : marche à pied, bus, vélo...

Les futures gares

Pont de Sèvres – Ile Seguin

Située à Boulogne-Billancourt, en limite de Sèvres, la gare s'insère sous le quai Georges-Gorse, en limite des bretelles de l'échangeur routier de la Tête du Pont de Sèvres.

Choisi avec les communes de Boulogne- Billancourt et de Sèvres, cet emplacement est compatible avec les nombreux projets urbains dont fait l'objet le secteur, et permet la desserte des quartiers du Vieux Pont de Sèvres, du Trapèze et de l'Île Seguin.



Issy RER

La gare Issy RER sera implantée sous la place Léon Blum et l'avenue Aristide Briand. L'émergence principale prendra place dans un bâtiment « signal » à l'angle de l'avenue Aristide Briand et de l'avenue de Verdun.

La correspondance avec le RER C sera assurée via un couloir souterrain et une remontée verticale émergeant dans l'axe de la rue des Arches d'Issy. Les accès à la gare RER C, les quais et le bâtiment voyageurs seront réaménagés. Les cheminements piétonniers entre le boulevard Rodin et la place Léon Blum seront reconfigurés et le talus SNCF modifié.



Fort d'Issy/Vanves/Clamart

À la jonction des communes de Clamart, Malakoff, Issy-les-Moulineaux et Vanves, la gare desservira largement les quartiers alentours. En correspondance directe avec la ligne N du Transilien, la gare du Grand Paris Express occupe un vaste espace en surface, entre le boulevard des Frères-Vigouroux à Clamart et la rue du Clos-Montholon à Vanves.

Côté Clamart, un grand parvis permet d'entrer de plain-pied dans la gare, alors que l'accès du côté d'Issy-les-Moulineaux et Vanves, se fait par une longue verrière.



Le réseau des transports scolaires

Un marché de transport en autocars passé en mutualisation entre GPSO et les Villes du territoire est entré en vigueur.

Il a été attribué au groupe SAVAC, qui a su démontrer une grande qualité de service pour les usagers, une réactivité et une capacité d'adaptation aux besoins formulés.

3 autocars sur 4 effectuant du transport scolaire matin et soir sont réutilisés par les villes de Meudon, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux pour les sorties scolaires et périscolaires en journée. Depuis la rentrée 2021, les 4 autocars effectuant le transport scolaire sont 100% électriques.

Ce choix a été opéré pour participer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de GPSO et par souci d'exemplarité.

La procédure d'inscription au transport scolaire du collège Bel-Air et des écoles primaires de Ville-d'Avray est dématérialisée : le paiement en ligne des frais d'inscription est possible et la carte de transport scolaire, désormais sans contact, servira tout au long de la scolarité en primaire ou au collège.

Enfin, les cars sont équipés d'un système de billettique : les enfants passent leur carte devant un « valideur » à chaque montée, ce qui permet à GPSO de mieux suivre la fréquentation des cars pour répondre à l'objectif d'accueillir un maximum d'élèves.



Le Plan vélo de GPSO

Grand Paris Seine Ouest a lancé son plan vélo en 2019. Il s'agit d'un axe structurant du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en faveur des mobilités décarbonées.

Pour mémoire les déplacements représentent 15 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Il s'agit de permettre aux habitants et usagers de réaliser une plus grande partie de leurs déplacements à vélo.

En 2019, le plan vélo a démarré avec une phase de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes pour définir les enjeux et attentes des habitants et usagers en matière d'aménagements et de services.

Les changements d'habitude en 2020 suite au confinement, puis déconfinement, ont modifié profondément les pratiques et les modes de déplacement.

L'usage du vélo en ville a fortement augmenté, accélérant l'aménagement de nouvelles pistes cyclables dites « coronapistes » sur les voies départementales, tandis que les aménagements sur les voies territoriales ont rendu l'usage du vélo plus facile et plus sécurisé.

Dans ce cadre, le plan vélo vient confirmer l'engagement de GPSO en faveur des modes de déplacements moins polluants, pour une ville agréable et accessible à pied et à vélo.

Le plan vélo est avant tout un programme d'actions réalisables en 5 ans. Il rassemble toutes les actions déjà engagées qu'il conviendra de consolider ou de déployer plus largement sur le territoire.

Toutes les actions du plan seront affinées en partenariat avec les villes pour s'assurer que celles-ci soient adaptées aux particularités de chaque commune.

Le document cadre a été validé lors du bureau de Territoire de décembre 2021 et sera restitué à la société civile dans le courant du premier semestre de 2022.

Ce plan vélo s'accompagne de campagnes de sensibilisation à destination des usagers de la voirie sur le partage de la rue, avec l'édition d'un livret rappelant les règles de circulation pour l'ensemble des usagers de l'espace public, quel que soit leur mode de déplacement : automobilistes, cyclistes, conducteurs de deux-roues motorisés ou de trottinettes. Une seconde édition de cette campagne de sensibilisation est en cours d'édition.

Coronapistes et pérennisation

En raison de l'épisode COVID, le besoin de distanciation physique entre les personnes a conduit les communes et GPSO à demander au département d'aménager des axes cyclables, dorénavant appelés « coronapistes ».

Plusieurs axes ont été aménagés soit par les services du Département (RD907, RD910 à Chaville et Sèvres, RD1 nord et sud), soit par GPSO (RD1 entre le Pont Renault et le Pont d'Issy, RD50 à Vanves) ou encore à Issy-les- Moulineaux (RD50).

Les services du département et de GPSO sont actuellement en train d'étudier la possibilité de pérenniser ces axes qui sont pour l'ensemble d'entre eux inscrits dans le plan vélo de GPSO.

Subventions VAE

De 2012 à 2017, 1 769 familles ont bénéficié d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). Ce dispositif a été abrogé en 2018 suite à la mise en place du « bonus-vélo » de l'État, non cumulable avec l'aide d'une collectivité. Suite à la disparition de cette aide de l'Etat fin 2018, GPSO a réactivé au 1er janvier 2019 la subvention forfaitaire sans conditions de ressources de 200€ pour l'achat de vélos à assistance électrique.

En 2020, 2026 dossiers ont été validés, pour un budget de 405 200€. Les Boulonnais, Sévriens et Meudonnais ont pu bénéficier d'une subvention complémentaire de 200€ versée par leur commune.

Les demandes de subvention pour l'achat d'un VAE ont connu une croissance exponentielle au cours de l'année 2021 encouragées par un contexte favorable aux déplacements en vélo : changement des habitudes de déplacement dans le cadre de l'épidémie de la Covid-19 et lancement de la subvention régionale qui complète à hauteur de 500 euros les aides locales pour l'achat de VAE. Afin de faciliter le parcours client des usagers, les élus de GPSO ont décidé lors du conseil de territoire d'octobre 2021 de mettre un terme à la subvention à partir 1er novembre 2021.



3.482
Subventions VAE
octroyées en
2021
contre 2026
en 2020



La montée en puissance de Vélib'

En 2018, GPSO, en concertation avec les villes du territoire, renouvelle son engagement en faveur de l'écomobilité avec le déploiement progressif du nouveau service Vélib' Métropole qui s'est traduit en 2021, par un total de 63 stations opérationnelles sur GPSO et 1 nouvelle ville desservie (Ville-d'Avray), en plus des 6 villes initialement desservies (Boulogne- Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Vanves, Chaville, Sèvres et Meudon).

Avec une flotte entièrement renouvelée et composée aujourd'hui à 40% de vélos à assistance électrique, les nouveaux Vélib' sont plus légers, plus sécurisés et connectés.

Ce système de vélos en libre-service offre aux usagers la possibilité de se déplacer sur un périmètre élargi à la Métropole du Grand Paris, en complémentarité avec les autres moyens de transport déjà disponibles : 1 400 stations Vélib' Métropole, soit plus de 20 000 Vélib' en circulation sont prévues.

Fréquentation mensuelle des stations Vélib' sur GPSO, en 2020
150 825
 fréquentation mensuelle en 2021
165 900
 soit, **+ 10 %.**



© Vélib' Métropole

Déploiement sur le territoire de GPSO

	Nombre de stations commandées à fin 2021	Nombre de stations en service	Prévision de déploiement
Boulogne-Billancourt	29	29	100% des stations opérationnelles
Issy-les-Moulineaux	23	16	7 stations en études
Vanves	7	7	100% des stations opérationnelles
Meudon	6	4	2 stations en étude
Sèvres	5	3	2 stations en étude
Chaville	3	3	100% des stations opérationnelles
Ville-d'Avray	2	1	1 station en études
Total GPSO	75	63	

Encourager l'usage de véhicules électriques

Depuis la résiliation de la Délégation de Service Public Autolib' intervenue le 31 juillet 2018, GPSO s'est saisi de cette problématique et a engagé une réflexion en vue de pérenniser un nouveau réseau de bornes de recharge à destination des habitants du territoire.

GPSO a décidé de confier la gestion globale du réseau de bornes de recharge au SIGEIF – Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France.

Une 1ère phase de déploiement des bornes de recharge

Fin 2019 et début 2020 des stations ont été déployées au niveau des anciennes stations Autolib' ayant auparavant enregistré une forte fréquentation.

Ces sites ont tous été équipés de bornes à recharge accélérée (22 kW) :

- 2 stations à Boulogne-Billancourt :
- 2 stations à Chaville :
- 2 stations à Issy-les-Moulineaux :
- 1 station à Marnes-la-Coquette :
- 1 stations à Meudon :
- 2 stations à Sèvres :
- 2 stations à Vanves
- 1 station à Ville-d'Avray

Une 2^{de} phase de déploiement engagée courant 2020 et 2021

Deux solutions mises en œuvre séparément ou combinées :

- L'utilisation des anciennes bornes de recharge en les remettant en service pour une recharge « normale » (7 kW) dans les quartiers résidentiels où la pression de stationnement est plus faible. Ces bornes seraient principalement destinées à l'usage des résidents.
- L'installation de nouvelles bornes de recharge (22 kW, voire 24 kW DC ou 50 kW DC) en utilisant l'ancien maillage Autolib' à proximité des pôles d'attractivités. Les recharges seraient plus rapides.
- Fin 2020, c'est plus de 38 stations de recharge qui ont fait l'objet de travaux pour leur remise en service.

En 2021, 21 stations de recharge supplémentaires ont été mises en service sur le territoire.

Des véhicules électriques partagés

Dès la fin du service de véhicules électriques en libre-service Autolib', et depuis l'année 2019, GPSO a engagé une réflexion sur le sujet.

Autopartage en boucle

Les véhicules disponibles sont liés à une station d'autopartage fixe ou un parking où le client doit prendre et rendre la voiture. Il est souvent nécessaire de réserver le véhicule avant chaque utilisation.

La station Communauto expérimentée avec succès à Sèvres continue de rendre service aux habitants du centre-ville. Une fois les bornes électriques installées sur les anciennes stations Autolib, les anciennes places de stationnement Autolib' restantes pourraient être valorisées dans des « hubs de mobilité », et notamment avec des places dédiées à l'autopartage.

Voitures et scooters en free-floating

Le free floating permet aux conducteurs d'emprunter un véhicule ou un scooter à n'importe quel moment, sans réservation préalable.

Dès l'automne 2018, des discussions ont été engagées avec les opérateurs.

Pour faciliter leur implantation, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques en free-floating a été votée.

Les habitants de Sèvres, Issy-les-Moulineaux et Vanves peuvent bénéficier du service Free2move, service de véhicules électriques en libre-service. Depuis 2021, le service s'est étendu sur les communes de Boulogne-Billancourt et Meudon.

Les habitants de Boulogne-Billancourt bénéficiaient également du service Zity inauguré en juin 2020. De même, en 2021, le service s'est étendu aux communes d'Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres et Vanves.

Outre l'autopartage, les habitants de Boulogne- Billancourt et Issy-les-Moulineaux peuvent également avoir recours aux services de scooters électriques en free-floating avec Cityscoot, qui dessert le territoire depuis 2017. En 2021, le service s'est également étendu sur une partie des communes de Sèvres et Meudon.

D'autres opérateurs sont à l'étude pour le déploiement de ce service sur le territoire.

La logistique urbaine

Depuis 2017, GPSO s'interroge sur les actions à mettre en œuvre pour assurer une gestion raisonnée, numérique et durable des livraisons sur le territoire.

Compte tenu des enjeux et de la vitalité du territoire, des échanges constructifs ont été menés entre GPSO et SOGARIS, spécialisée dans la logistique. Une convention de partenariat a été conclue permettant de :

- favoriser le développement d'activités de logistique urbaine nécessaires au fonctionnement du territoire ;
- promouvoir un immobilier logistique innovant ;
- encourager des mobilités plus vertes et plus intelligentes au service de la logistique urbaine et de la transition énergétique ;
- mettre l'innovation au service du progrès sociétal et de la richesse partagée.

Cette convention permettra également l'étude de 3 sites logistiques sur le territoire de GPSO et de répondre de façon partenariale à de futurs appels à projet.

Par ailleurs, GPSO a été choisi comme territoire d'expérimentation pour le projet logistique Évolue dans le cadre de l'AMI Fret de la Région Île-de-France.

Ce nouveau partenariat avec France Supply Chain by Aslog, Institut du Commerce et Club Déméter concourt à affiner notre connaissance des flux pour proposer des réponses opérationnelles pragmatiques à la chaîne logistique dans une démarche innovante et de développement durable.

En 2021, GPSO s'est investi aux côtés de la Ville d'Issy-les-Moulineaux pour développer un projet partenarial visant à installer une station Hydrogène, un espace de logistique urbaine et des jardins partagés sur une parcelle de la commune.

Le conseil en mobilité pour les entreprises : le plan mobilité

Dans le cadre du dispositif Pro'Mobilité piloté par Île-de-France Mobilités et la Région Ile-de-France, GPSO développe, en lien avec les objectifs du Plan Climat, la prise en compte des déplacements professionnels sur son territoire. Grand Paris Seine Ouest accompagne les employeurs dans la prise en compte des déplacements de leurs salariés pour diminuer leur impact sur le cadre de vie et la qualité de l'air.

En lien avec SOEE, des actions d'informations, de sensibilisation et d'accompagnement sont proposées aux entreprises du territoire : conseils aux entreprises dans leur démarche de Plan de mobilité, animations durant les semaines du développement durable et de la mobilité, sessions d'accueil des salariés sur le territoire, développement d'une procédure d'alerte en cas de pic de pollution, organisation d'ateliers et de réunions d'information et d'échange sur des sujets d'actualité ou des exemples de bonnes pratiques.





La rénovation du patrimoine d'éclairage public

Afin de diminuer la consommation d'énergie du territoire et de réduire la pollution lumineuse, l'éclairage public est pris en considération dans le cadre d'opérations d'aménagement structurantes. Ainsi, sa modernisation permet d'adapter le matériel d'éclairage et son positionnement dans l'objectif d'un éclairage plus efficient mais également source de moins de nuisances visuelles.

Un plan de rénovation d'envergure sur l'ensemble du territoire

GPSO met en œuvre sur son territoire un plan de rénovation d'envergure de son patrimoine d'éclairage public dans le but de réduire et optimiser les coûts énergétiques, de réduire la production de dioxyde de carbone et de déchets, de réduire la pollution lumineuse, de réduire les coûts de fonctionnement et de maintenance, et de mettre en place progressivement une télégestion pour limiter les déplacements des techniciens.

A compter du 1^{er} janvier 2022, pour les bâtiments et sites assimilés (Fontaines, arrosages...) et à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les installations d'éclairage public et de feux tricolores, l'ensemble de l'énergie électrique fournie dans le cadre du groupement de commande SIPPAREC sera d'origine verte « standard ». Il s'agit d'un achat de Garanties d'origine européenne, indépendamment de

l'électricité achetée, certifiant que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable (hors hydraulique) et injectée dans le réseau électrique. Le volume représente environ 12 000Mwh à l'année.

Sur Boulogne-Billancourt et Sèvres, un Partenariat Public-Privé d'un montant global de 108M€ a permis d'engager depuis 2008 et jusqu'en 2021 au lieu de 2028, une opération d'investissement sans précédent de 52M€ sur ces deux villes.

Depuis 2010, sur les communes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray, un schéma directeur de l'éclairage public est mis en œuvre. Il a été établi suite à un inventaire quantitatif et qualitatif du patrimoine. Il fixe, pour ces cinq communes, les orientations stratégiques et les moyens financiers pour une remise à niveau complète des installations.

L'objectif final de réduction de la consommation énergétique est de l'ordre de 30 à 35 % d'économie et de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Bilan des chantiers 2021

Boulogne-Billancourt (travaux dans le cadre du PPP)

3 chantiers ont été menés pour 91 points lumineux rénovés.

Le montant de ces chantiers est compris dans le cadre du marché PPP.

- Boulevard Jean Jaurès : 79 luminaires,
- Rue Emile Duclaux : 10 luminaires.
- Square des Glycines : 2 luminaire.

Chaville

22 points lumineux rénovés pour un montant de 220 000 €TTC.

- Rue Alexis Maneyrol

Issy-les-Moulineaux

63 points lumineux rénovés pour un montant de 533 000 €TTC.

- Rue du Chevalier de la barre ;
- Sentier des Tricots ;
- Rue Horace Vernet ;
- Rue Tariel ;
- Passerelle Rouget de Lisle.

Marnes-la-Coquette

13 points lumineux rénovés pour un montant de 100 000 €TTC.

- Avenue des Terrasses et Avenue du Bois

Meudon

64 points lumineux rénovés pour un montant de 350 000 €TTC.

- Avenue Jean Jaurès : 28 points lumineux
- Rue de la Belgique : 13 points lumineux
- Rue de la Petite Fontaine : 11 points lumineux
- Rue des Mécardes : 9 points lumineux
- Avenue Le Corbeiller : 3 points lumineux

Sèvres (travaux dans le cadre du PPP)

93 points lumineux rénovés

- Grande Rue : 16 points lumineux
- Rue Camille Desmoulins : 9 points lumineux
- Rue Develly : 7 points lumineux
- Rue Caroline Landon : 1 points lumineux
- Sente du Nord : 3 points lumineux
- Parking Tramway : 5 points lumineux
- Rue Marguerite Payen: 6 points lumineux
- Rue du Point de vue : 10 points lumineux
- Ruelle de la pointe : 4 points lumineux
- Rue de Wolfenbuttel : 17 points lumineux
- Rue de Bel Air : 11 points lumineux
- Route des Verrières : 4 points lumineux

Vanves

19 points lumineux rénovés pour un montant de 120 000 €TTC.

- Rue Michelet ;
- Rue Sadi Carnot ;
- Rue Gabrielle d'Estrées.

Ville-d'Avray

22 points lumineux rénovés pour un montant de 130 000 €TTC.

- Rue Corot

Perspectives 2022

Boulogne-Billancourt (travaux dans le cadre du PPP) :

- Rue du Port : 13 points lumineux,
- Avenue Charles de Gaulle : 14 points lumineux,
- Pont d'Issy : 9 points lumineux,
- Quais sous le pont de Saint Cloud (le long des péniches) : 20 points lumineux,
- Rue Joseph Bernard : 5 points lumineux,
- Rue de la Tourelle : 28 points lumineux,
- Impasse Louis Lumière : 3 points lumineux,
- Boulevard d'Auteuil : 87 points lumineux.
-

Chaville

- Route Sablée : 9 points lumineux
- Allée des postillons : 9 points lumineux
- Square du Doisu : 5 points lumineux
- Quartier de l'ursine (avec le passage en BT) :
- Sentier de la fontaine Henri IV : 5 points lumineux
- Rue Albert Perdreux : 18 points lumineux
- Rue Léo Lagrange : 6 points lumineux

Issy-les-Moulineaux

- Rue Jules Guesde :46 points lumineux ;
- Pont D'Issy : 9 points lumineux ;
- Sentier du chemin de fer : 8 points lumineux ;
- Rue de Verdi : 7 points lumineux ;
- Rue Marcelin Berthelot : 6 points lumineux ;
- Rue Tolstoï : 8 points lumineux ;
- Rue Zola : 8 points lumineux ;
- Rue de l'Abbé Derry : 17 points lumineux ;
- Bd Garibaldi : 28 points lumineux ;
- Rue du passeur de Boulogne : 4 points lumineux ;
- Quartier des chartreux : 51 points lumineux ;
- Rue Vaudétard: 44 points lumineux.

Marnes-la-Coquette

- Avenue du Bois (tranche 2) : 11 points lumineux

Meudon

- Rue Babie : 6 points lumineux
- Rue du Général Gouraud : 14 points lumineux
- Rue Porto Riche : 14 points lumineux
- Sentier des Mauduits : 5 points lumineux
- Rue Terre Neuve : 9 points lumineux
- Sentier Latéral : 9 points lumineux
- Chemin de Saint Cloud : 12 points lumineux
- Ruelle des ménagères : 3 points lumineux
- Rue Jeanne Braconnier et Maréchal Juin : 42 points lumineux

Sèvres (travaux dans le cadre du PPP)

- Allée du Bosquet : 8 points lumineux
- Escalier Brimborion : 3 points lumineux
- Rue Alphonse Robert : 5 points lumineux
- Impasse des Soupirais : 6 points lumineux
- Rue des Rossignols : 21 points lumineux
- Rue des Soupirais : 13 points lumineux

Vanves

- Av pasteur : 6 points lumineux ;
- Rue Marcel : 8 points lumineux ;
- Rue Eugène Baudoin 10 point lumineux;
- Rue Gambetta : 4 points lumineux.

Ville-d'Avray

- Avenue Thierry : 26 points lumineux
- Sente du Docteur Bosvieux : 7 points lumineux
- Rue Corot (tranche 2) : 12 points lumineux

Renforcer la cohésion sociale

La cohésion sociale
implique de façon générale
le renforcement de la solidarité.

GPSO y participe
en définissant des politiques
d'aménagement,
d'habitat et d'emploi ambitieuses
et en mettant en œuvre
un programme pluriannuel de travaux
rendant l'espace public
agréable à vivre,
accessible à tous.



1 PAS
DE PAUVRETÉ



2 FAIM
«ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES

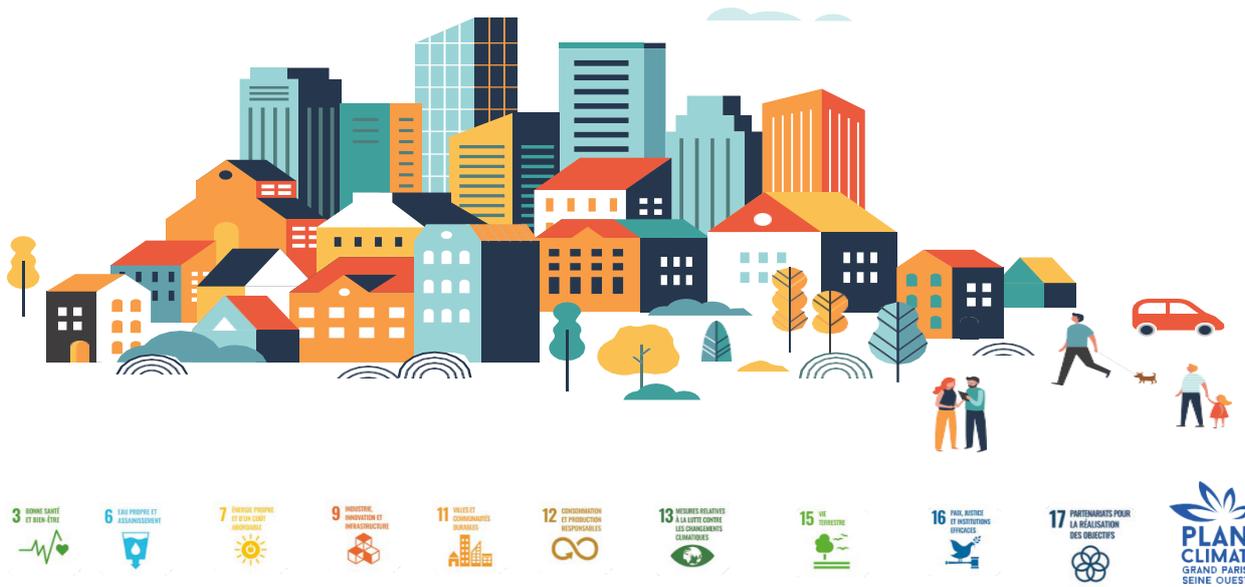


13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



15 VIE
TERRESTRE





Aménager durablement

A l'interface entre toutes les compétences stratégiques exercées par GPSO (PLUi, mobilité, développement durable, habitat) mais aussi des actions de proximité (travaux de voiries, espaces verts...) l'aménagement constitue une compétence clé pour décliner au sein des opérations d'aménagement en cours et à venir, les politiques et ambitions affichées par GPSO en matière de développement durable. A compter du 1er janvier 2018 et dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris, GPSO se voit déléguer la « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement ».

Transfert à GPSO de 8 opérations d'aménagement

Cette prise de compétence s'est traduite par le transfert à l'EPT de 8 opérations d'aménagement dont 7 ZAC (Zones d'Aménagement Concerté).

Boulogne-Billancourt

- ZAC Seguin Rives de Seine (74ha) – en cours de réalisation avec la SPL Val de Seine



ZAC Seguin-Rives de Seine© Ph. Guignard - Val de Seine Aménagement

Issy-les-Moulineaux

Opérations livrées :

- ZAC Forum de Seine (13ha) – achevée
- ZAC Corentin Celton (15ha) clôturée
- ZAC Centre-ville multisites (6ha) – clôturée

En cours de réalisation avec la SPL Seine Ouest Aménagement :

- ZAC Pont d'Issy (10ha)
- ZAC Cœur de ville (3ha)
- ZAC Léon Blum (17ha)



Meudon

Opération d'aménagement Meudon-sur-Seine (6ha) en cours de réalisation avec Seine Ouest Habitat et Patrimoine (ex-SEMADS)

En complément du transfert de ces opérations, GPSO a pris en charge des projets depuis 2019 notamment à Boulogne-Billancourt, et Sèvres et participe à la préfiguration d'opérations à venir, notamment à Issy-les-Moulineaux ou encore Meudon. Les aspects environnementaux de l'ensemble de ces projets sont capitaux.

Du côté de Boulogne-Billancourt, le site classé Rothschild constitue un secteur stratégique en mutation pour le territoire, dont le développement s'avère complexe : un site classé, contenant un parc de 15 ha abritant des espèces arborées de très grande qualité, et constituant un réservoir de biodiversité. Le site classé accueille également le Château Rothschild dont la rénovation est prévue ainsi qu'un hôpital d'envergure nationale (Ambroise Paré), qu'un projet d'agrandissement va venir conforter dans les années à venir. La restructuration de la partie sud du site classé (secteur dit de l'Abreuvoir) est à l'étude ainsi qu'un projet global d'aménagement du parc et un plan de gestion du patrimoine végétal.

Du côté de Sèvres, le projet du Cœur de ville a connu des avancées significatives en 2021 avec notamment la poursuite des études de programmation des espaces publics dont l'un des objectifs est de végétaliser, apaiser et restaurer l'attractivité de ce cœur de ville extrêmement minéralisé. La volonté de revaloriser la place de l'eau ou encore la création d'îlot de fraîcheur guident le

réaménagement de ces espaces publics, conformément aux souhaits largement exprimés par les Sévriens lors de la concertation qui s'est déroulée du 1er juillet au 15 septembre 2021.

Le secteur HYDROSEINE à Issy-les-Moulineaux : le choix de l'hydrogène

Le 6 octobre 2021, l'EPT GPSO définissait les objectifs du projet HydroSeine à Issy-les-Moulineaux.

Le site HydroSeine (auparavant dénommé « Axe de Seine ») d'une superficie de 6,1 ha est situé au nord de la Ville d'Issy-les-Moulineaux, entre la rue Rouget de Lisle, la rue Camille Desmoulins, le boulevard Gallieni et la rue du Bateau Lavoir.

Composé en majorité de bâtiments de bureaux datant des années 80, ce secteur apparaît aujourd'hui comme désuet, ne répondant plus aux actuels modes de travail.

Afin de s'inscrire en continuité avec le tissu urbain du Pont d'Issy voisin, et en raison de la proximité immédiate de la gare Val de Seine (RER C et tramway T2), le secteur « HydroSeine » sera réaménagé et requalifié dans le but de moderniser son image et de créer une mixité fonctionnelle entre les différents usages (bureaux, commerces et logements, y compris logements sociaux et intermédiaires de 25 % minimum). L'utilisation de l'hydrogène sera au cœur du projet, au travers notamment d'une collaboration avec le SYCTOM.

Plusieurs enjeux et objectifs communs ont alors été définis à l'échelle de ce secteur :

- Mutation d'un quartier de bureaux vers un site mixte à dominante de logements libres et sociaux,
- Création d'un poumon vert en regard du parc Suzanne Lenglen
- Usage d'énergies vertes et décarbonées, comme l'Hydrogène
- Redynamiser l'axe commercial de la rue Rouget de Lisle, dans la continuité de la halle gourmande du Pont d'Issy



Le lancement des travaux du référentiel Aménagement durable

S'inscrivant le cadre du Plan climat air énergie territorial (PCAET) de GPSO, la direction de l'Aménagement a lancé en 2019 ses premières réflexions autour d'un futur référentiel de l'aménagement durable qui se poursuivront jusqu'en 2022-2023. Ce futur référentiel à destination des constructeurs, aménageurs et gestionnaires d'espaces publics du territoire aura vocation à constituer un outil partagé, porteur et diffuseur des préconisations portées par l'ensemble de GPSO en matière d'aménagement durable de son territoire.

6 groupes de travail thématiques ont été organisés de septembre à novembre 2021 avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage EVEN Conseil – Aire Publique. Ces groupes de travail ont permis de mixer l'ensemble des directions et services de GPSO liés à l'aménagement de l'espace afin de contribuer à ce premier temps de travail qui aura permis d'établir les premières orientations du référentiel. Ces échanges se sont déroulés en trois temps: 1) un temps d'échange animé par des personnes ressources internes à GPSO chargées d'exposer les actions de GPSO, 2) un temps d'échange animé par des personnes ressources externes à GPSO afin de partager les bonnes pratiques et 3) un temps de travail en petits groupes afin de dégager les grandes orientations du futur référentiel.

Le travail se poursuivra avec les équipes de GPSO ainsi qu'avec les services des villes, les élus et l'ensemble des acteurs de l'aménagement, en lien avec la démarche de PLUI actuellement lancée par l'EPT. Il s'agira ainsi de faire émerger une vision commune de l'aménagement durable au sein de GPSO.

Les 6 groupes de travail

- Mobilités durables (23 septembre 2021)
- Végétal en ville (28 septembre 2021)
- Espaces publics résilients (29 septembre 2021)
- Gestion du cycle de l'eau (4 octobre 2021)
- Réduction et valorisation des déchets (6 octobre 2021)
- Construction neuve et rénovation (9 novembre 2021)

Urbanisme durable

Document à la fois stratégique et réglementaire, un Plan Local d'Urbanisme (PLU) vise à répondre à des enjeux majeurs tels que :

- **Préserver l'attractivité du territoire en conciliant les enjeux sociaux, environnementaux et économiques, afin d'assurer la qualité de vie des habitants,**
- **Conduire la transition écologique au sein d'un territoire résilient et adapté au changement climatique**
- **Assurer la préservation du patrimoine bâti et paysager du territoire**

Evolution des PLU

Durant l'année 2021, plusieurs procédures d'évolution des PLU communaux entamées préalablement ont été achevées. Ces procédures poursuivaient divers objectifs:

- A Boulogne-Billancourt, la modification n°1 du PLU avait pour but principalement de permettre la réalisation d'un palais omnisport au sein de la ZAC Seguin Rives-de-Seine, de mettre en œuvre le schéma directeur d'aménagement du Parc Rothschild mais aussi de préserver l'environnement urbain de la ville (nature en ville, insertion urbaine des constructions, logements sociaux).

- A Issy-les-Moulineaux, la modification simplifiée n°1 a permis de contribuer aux projets de développement du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, de conforter la mixité fonctionnelle d'un secteur de la ville, de favoriser l'émergence d'une architecture innovante dans un secteur de la ZAC Léon Blum.

- A Meudon, la modification n°7 a eu pour but principalement d'harmoniser les règles du quartier du Potager et aux abords de l'avenue du Château afin de préserver l'ambiance urbaine et paysagère ainsi que le patrimoine du secteur, renforcer dans le règlement la qualité environnementale et paysagère des projets dans certaines zones, améliorer le règlement pour faciliter certains projets (maison de médecins, club senior...), étendre un secteur de mixité sociale.

- A Vanves, la modification n°2 a ajusté le règlement pour permettre un projet d'hôtel sur le site du Parc des Expositions, et d'intégrer dans le règlement les recommandations de l'Inspection Générale des Carrières sur les périmètres de risques concernés.

Diagnostiques patrimoniaux

Des diagnostics patrimoniaux, architecturaux et paysagers ont été réalisés sur les communes de Vanves, Sèvres et Chaville. Ces études, qui seront menées sur les autres communes en 2022, ont permis d'identifier les enjeux et les outils de protection du patrimoine à mettre en œuvre, notamment dans le cadre du futur PLUi.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, GPSO est compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Il est en conséquence également compétent en matière de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Dans l'attente de l'élaboration du PLUi, les dispositions des Plans locaux d'urbanisme (PLU) des villes restent applicables. GPSO est compétent pour les faire évoluer à la demande des villes afin de les adapter aux nouveaux enjeux urbains, prendre en compte l'évolution des projets et introduire des mesures en faveur du développement durable.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

L'année 2021 a été l'occasion de porter la réflexion et les prémices de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), travail qui couvrira les trois prochaines années.

Le PLUi est un document d'urbanisme qui déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols du territoire de GPSO pour les 10 ans à venir.

Jusqu'ici élaboré à l'échelle des communes (PLU), le PLUi sera une véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...). Le PLUi constituera alors un vecteur majeur de retranscription du projet politique intercommunal.

Elaboré dans une optique de compatibilité mais aussi de complémentarité des autres documents d'urbanisme, le PLUi devra viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire. Il prendra en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, conjuguant ainsi les dimensions sociales, économiques et environnementales. En lien avec les évolutions législatives récentes, la gestion économe de l'espace sera un enjeu majeur. Par ailleurs, une démarche de concertation sera menée lors de cette procédure, afin d'impliquer au mieux les acteurs du territoire sur un document qui concernera l'ensemble de la population.

Les prescriptions du PLUi s'imposeront à terme aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols.



1 PAS DE PAUVRETÉ



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Le programme local de l'habitat (PLH)

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre. A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les communes.

Le programme d'actions

Bien que la Métropole du Grand Paris soit compétente depuis le 1er janvier 2017 en matière de planification de l'habitat, dans l'attente de l'entrée en vigueur du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), les effets des programmes locaux de l'habitat approuvés antérieurement à la création de la métropole sont prorogés conformément à l'article 51 de la loi Elan du 24 novembre 2018.

Le PLH de GPSO reste donc à ce jour le document de référence en matière de politique de l'habitat sur le territoire.

Un PLH est composé réglementairement de 3 parties : le diagnostic, le document d'orientations et le programme d'actions.

Le diagnostic du PLH a identifié 5 enjeux majeurs sur le territoire en matière d'habitat :

- s'inscrire dans une vision durable du développement du territoire de GPSO maintenir un bon niveau quantitatif de production des logements
- fournir une réponse diversifiée de logements pour favoriser les parcours résidentiels
- coordonner les développements destinés à des publics en particulier
- poursuivre l'effort de réhabilitation du parc de logement existant

Le document d'orientations a défini, au vu du diagnostic, les principes et objectifs du Programme Local de l'Habitat.

Conformément au porter à connaissance du Préfet de département du 12 mai 2011, le PLH prévoit de tendre vers une production neuve de 2 000 logements annuels qui se déclinent en :

- 55% de logement libre soit 1 100 logements
- 25% de logement locatif social, soit 500 logements + 150 logements en acquisition-amélioration, c'est-à-dire un objectif de 650 agréments par an et 32,5 % de la production
- 4% de logement locatif intermédiaire (PLI) soit 80 logements
- 14% d'accession intermédiaire soit 280 logements
- 2% d'accession sociale soit 40 logements

Dans le programme d'actions, 17 mesures ont été déclinées et chiffrées.

Le budget global de la politique locale de l'habitat s'élève à 4 000 000€ annuels.

Parmi les 17 actions inscrites dans le PLH, il est proposé d'en détailler certaines ci-après, retenues pour leur caractère exemplaire et leur actualité en 2021.

ACTION 1

La mise en place d'outils fonciers pour tenir les objectifs de production

Outre les conventions communales avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, les opérations d'aménagement programmées, GPSO et les services des communes ont mis en place une veille afin d'identifier toute opportunité permettant l'atteinte de l'objectif global de production de 2 000 logements par an. L'action foncière engagée avec les Villes membres vise aujourd'hui à identifier les opérations de logement permettant la réalisation de cet objectif de production neuve attendue au titre de la TOL pour la période 2013-2020, objectif qui a été confirmé dans le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) adopté le 20 décembre 2017.

L'outil de veille est actualisé à chaque comité technique du PLH.

L'encadrement des locations meublées touristique de courte durée

Le fort accroissement du nombre de logements offerts à la location meublée de courte durée, notamment sur des plateformes internet dédiées de mise en relation entre particuliers, engendre un risque de réduction de l'offre de logement privés en résidences principales.

Afin de juguler ce phénomène et préserver l'offre de logements pour les ménages souhaitant s'installer sur le territoire, le conseil a délibéré le 26 juin 2018 pour réglementer le changement d'usage des locaux d'habitation. En accord avec les communes, la délibération a défini deux zones.

Les logements sociaux PLAI, PLUS et PLS

Les logements PLAI, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité dont les revenus sont inférieurs à 60% des plafonds PLUS.

Les logements PLUS, financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (Habitation à Loyer Modéré). Ils sont destinés aux ménages dont les ressources sont comprises entre 60% et 100% des plafonds PLUS (24 116 € par an pour une personne seule, 36 042 € pour un couple en 2021).

Les logements PLS sont financés par le Prêt Locatif Social et sont destinés aux ménages dont les revenus sont compris entre 100% et 130% des plafonds PLUS.

Le logement locatif intermédiaire PLI

Les logements PLI sont financés par le Prêt Locatif Intermédiaire. Ces logements

« intermédiaires » sont destinés aux candidats locataires qui dépassent les plafonds de ressources requis pour un logement social. Les plafonds de ressources PLI sont de 38 377 € annuels pour une personne seule et de 57 357 € pour un couple en 2021

A Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux :

Tout changement d'usage d'un local d'habitation est soumis à une compensation sous la forme de la transformation concomitante en habitation de locaux ayant un autre usage

A Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray :

Un régime d'autorisation temporaire est instauré. A destination des seules personnes physiques, sa délivrance est limitée à une autorisation par personne physique pour une durée non reconductible de 3 ans.

La mise en œuvre de cette réglementation a pris effet au 1er janvier 2019, l'instruction des demandes d'autorisation de changement d'usage étant instruite par les communes. Elle a permis aux communes qui le souhaitaient de mettre en place un service de télé-déclaration délivrant aux loueurs un numéro d'enregistrement obligatoire (Boulogne- Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres).

A ce jour, sur Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres, on dénombre 2625 annonces de location de courte durée sur les principales plateformes collaboratives (source : Cabinet Touriz). 699 attributions de numéro d'immatriculation par télé-service ont été réalisées sur ces 5 communes qui l'ont mis en place. Il est à noter que 88% des immatriculations concernent des résidences principales (source : Cabinet Touriz). Enfin, 20 autorisations temporaires de changement d'usage ont été accordées sur trois communes : Chaville, Meudon et Vanves.

ACTION 3

La poursuite de l'effort en faveur du logement social

L'objectif fixé par le PLH est l'agrément de 650 logements sociaux par an. Cela représente 25% de logements locatifs sociaux dans la construction neuve, soit 500 logements sociaux neufs par an se répartissant en 90 PLAI (18%), 250 PLUS (50%) et 160 PLS (32%), auxquels s'ajoutent 150 conventionnements dans le parc de logement existant.

A ces objectifs viennent s'adjoindre pour les communes soumises au rattrapage SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain), le respect d'objectifs quantitatifs (objectifs triennaux de rattrapage) et qualitatifs (30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS).

Dans le cadre des nouveaux projets de logements sociaux sur le territoire, GPSO a financé en 2021 7 opérations visant la production de 115 logements (53% PLAI, 34% PLUS, 13% PLS) pour un montant total de 627 071 € de subventions versées aux 5 bailleurs sociaux du territoire : Seine Ouest Habitat et Patrimoine, Hauts-de-Seine Habitat, Immobilière 3F, Adoma et SNL Prologues.

Par ailleurs, pour faciliter la réalisation des projets, GPSO a garanti au cours de l'année 2021, les prêts contractés par les bailleurs auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 49 277 334 € correspondant à 21 opérations de logements sociaux. Parmi ces opérations, 16 opérations ont fait l'objet d'une seule garantie d'emprunts pour un montant de 41 125 705 €. Cette action a ainsi permis la création de 311 nouveaux logements sociaux sur le territoire de GPSO.

ACTION 6

La prise en compte du vieillissement de la population et de la problématique du handicap

Favoriser le maintien à domicile et l'adaptation des logements

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 70 ans et des personnes atteintes d'un handicap, GPSO a mis en place dès 2010 une aide spécifique à l'adaptation des résidences principales. L'aide de GPSO à l'adaptation du logement pour les personnes âgées et handicapées (APAH) couvre l'ensemble des travaux, sur préconisations d'un ergothérapeute, pour faciliter l'autonomie et les déplacements dans le domicile : installation d'une douche adaptée, de barres de maintien, de volets roulants...

Cette aide se compose de la prise en charge d'une visite d'ergothérapie à domicile (dans la limite de 250€) et d'une subvention maximale de 3 000 €.

GPSO a financé en 2021, 28 visites d'ergothérapie à domicile (5 244 €) et octroyé 34 subventions aux travaux pour un montant total de 65 046 €. Parmi les bénéficiaires, 88% sont propriétaires de leur logement, 12% locataires du parc privé ou du parc social. Les bénéficiaires résident majoritairement à Boulogne-Billancourt (32 %), Meudon (18%) et Vanves (18%).

Exemples d'opérations de logements sociaux financées en 2021



229, rue de Versailles – Ville-d'Avray – I3F

Prix de revient prévisionnel : 2 851 962 €

Une opération de construction neuve de 17 logements sociaux (6 PLAI et 11 PLUS).
GPSO a attribué une subvention de 85 561 €. La livraison des logements est attendue début 2024.



31, boulevard du Lycée - Vanves – SOHP

Prix de revient prévisionnel : 3 826 345 €

Une opération d'acquisition en VEFA de 19 logements sociaux (6 PLAI, 8 PLUS et 5 PLS).
GPSO a attribué une subvention de 100 700 €. La livraison des logements est attendue début 2024.



**75-77, avenue Pierre Grenier et 29, rue de Vanves à Boulogne-Billancourt - SEM Seine Ouest
Habitat et Patrimoine**

Prix de revient prévisionnel : 4 209 116 €

Une opération construction neuve de 26 logements locatifs sociaux (10 PLAI, 8 PLUS et 2 PLS).
GPSO a attribué une subvention de 225 000 €. La livraison des logements est attendue fin 2023.

Création d'un logement passerelle



19, rue Béranger – Boulogne Billancourt – SNL PROLOGUES

Prix de revient prévisionnel : 276 641 €

Une opération d'acquisition-amélioration d'un logement dit "passerelle" (1 PLAI adapté) faisant
appel à un accompagnement social.
GPSO a attribué une subvention de 7 500 €. Le logement a été livré fin 2021.

ACTION 8

Etoffer les réponses d'hébergement et le logement d'insertion

Création d'une pension de famille



L'OPH Hauts-de-Seine Habitat développe un programme mixte de 45 logements dont 20 logements sociaux (6 PLAI, 8 PLUS et 6 PLS) et une pension de famille de 25 logements PLAI.

Prix de revient prévisionnel du programme : 9 883 230 €

GPSO a attribué une subvention de 225 000 €.

La livraison des logements est attendue au cours du 3ème trimestre 2023.

Une nouvelle résidence sociale



Création de 2 logements supplémentaires au sein du projet de résidence sociale porté par ADOMA à Sèvres (26 logements au total).

Prix de revient prévisionnel du programme : 2 836 091 € HT.

Subvention de GPSO : (dont 44 010 € en 2021)

La livraison est attendue fin 2023.

ACTION 9

La transformation en résidences sociales des foyers obsolètes

GPSO poursuit l'accompagnement des projets de mise aux normes des foyers de son territoire.

Sur les 8 foyers de travailleurs migrants du territoire existants en 2013 (comptant 1 058 places), 5 font ou ont fait l'objet d'un projet de transformation permettant la production de 474 nouveaux logements

autonomes. Conformément aux engagements du programme d'actions du PLH, GPSO a soutenu ces opérations en mobilisant 969 615 € au profit des bailleurs porteurs de projet.

Dans ce cadre, la nouvelle résidence sociale sise 11, rue Diderot à Sèvres composée de 140 logements sociaux de type PLAI livrés en 2019 a été inaugurée en 2021 .



Par ailleurs, la résidence sociale du 42-44, rue de Meudon à Boulogne-Billancourt composée de 115 logements sociaux de type PLAI et gérée par ADOMA a été livrée en décembre 2021. GPSO a notamment participé au financement d'une mission de maîtrise urbaine et sociale (MOUS) destinée au relogement d'anciens résidents, à hauteur de 22 500 €.

ACTION 11/ 13

Opération Habitat Qualité

Avec le lancement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) « multicritères », l'Opération Habitat Qualité (OHQ) prend la forme depuis septembre 2019 d'un unique dispositif contractualisé avec l'Agence nationale de l'habitat, déployé à l'échelle des 8 communes de Grand Paris Seine Ouest pour une durée de 5 ans. Il s'agit, à ce jour, de l'unique dispositif incitatif d'amélioration de l'habitat privé mis en œuvre à l'échelle d'un Etablissement Public Territorial dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris.



Après avoir traité les problématiques d'habitat dégradé dans les précédents dispositifs, GPSO a souhaité axer ce nouveau dispositif sur la thématique de la rénovation énergétique afin de prendre en compte les enjeux de la transition écologique soulevés lors de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le lancement du PIG s'est appuyé sur la réalisation d'une étude pré-opérationnelle conduite d'avril 2017 à novembre 2019.

Lors de ce travail, un important potentiel d'amélioration énergétique des copropriétés et logements du territoire a été mis en avant.

Si l'amélioration énergétique du parc privé reste le principal objectif de l'OHQ, ce dispositif se caractérise par sa vocation transversale. Il vise ainsi à répondre aux principaux enjeux du territoire en matière d'habitat privé.

Faciliter et accélérer les rénovations énergétiques en copropriétés

En 2021, 16 copropriétés souhaitant réaliser un projet d'amélioration énergétique de leur immeuble ont été intégrées au dispositif (641 logements). Cette intégration, permet aux copropriétaires de bénéficier de l'accompagnement et du suivi proposé par l'opérateur de l'OHQ. A ce titre, l'opérateur

est amené à participer aux réunions avec les conseils syndicaux, les maitres d'œuvre ainsi qu'aux assemblées générales de copropriété afin de faciliter le vote en présentant les aides mobilisables. Une fois les travaux votés, le conseiller Habitat Qualité pourra monter les aides collectives et individuelles auprès des différents financeurs.

Parmi les copropriétés intégrées à l'OHQ en 2021, 4 projets de travaux de rénovation globale ambitieuse en copropriété d'un montant total de 7.7 M€ ont bénéficié de 287 700 € d'aides de GPSO (attribution d'aides collectives aux syndicats des copropriétaires). Le gain énergétique moyen projeté est de 50 %. 56 propriétaires aux ressources « modestes » ou « très modestes » résidant dans ces 4 copropriétés ont bénéficié de 84 242 € d'aides de GPSO afin de diminuer leur quote-part (quote-part moyenne de 17 980 €).

Soutenir et accompagner les (co)propriétaires occupants modestes et les copropriétaires bailleurs dans la rénovation énergétique à des fins de lutte contre la précarité énergétique et de maîtrise des loyers, avec en 2021, l'attribution de 18 079 € de subventions territoriales pour la réalisation de 16 projets de travaux d'un montant de 181 652 €. Le gain énergétique moyen projeté de ces travaux est de 30 %

Poursuivre et intégrer dans le PIG les actions de GPSO en faveur du soutien à l'adaptation des logements à la vieillesse et au handicap

34 nouveaux ménages ont été accompagnés en 2021 pour des travaux d'adaptation du logement au vieillissement et aux handicaps. Depuis le mois de février 2021, cette aide est ouverte à l'ensemble des ménages sans plafond de ressource. Ces travaux concernent le remplacement de la baignoire par une douche, l'installation d'une barre de maintien et/ou d'un siège, d'un sol antidérapant, l'installation d'un monte escalier...Au total, GPSO a attribué en 2021, 65 046 € de subventions d'aides aux travaux et 5 244 € de participation aux dépenses liées à la visite de l'ergothérapeute et son rapport de préconisation. Le montant moyen de ces travaux est de 8 486 €.

Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et dégradé à l'échelle du logement

En 2021, 1 ménage dagovérainien et 1 ménage meudonnais ont été accompagnés dans le cadre de travaux de lutte contre l'habitat indigne. Le montant total des deux projets de travaux est estimé à 190 000 €. Ces travaux concernent l'isolation des murs et des combles, la mise aux normes de l'électricité et de la plomberie, l'installation d'un système de chauffage et de ventilation. 21 700 € de subventions territoriales ont été attribués à ces deux ménages.

Nouveaux logements incorporés à l'OHQ pour des travaux en parties privatives (à l'échelle du logement) ou communes (à l'échelle de la copropriété)

Année 2021



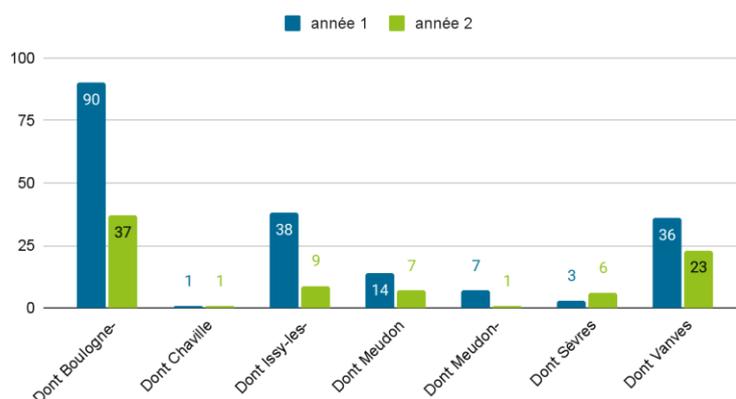
Accroître la visibilité et la lisibilité des dispositifs d'aides par des actions de communication et d'information auprès des ménages.

Afin d'inciter les (co)propriétaires à bénéficier de l'Opération Habitat Qualité, GPSO a élaborer divers supports de communication (affiches, dépliants, bâches de chantier, vidéo) et mis en œuvre un plan de communication pour faire connaître le dispositif via différents canaux de diffusion : articles dans les journaux municipaux et sur les réseaux sociaux (twitter), diffusion des affiches et dépliants dans les lieux d'accueil du public des Villes du territoire, participation à des évènements de type « salons des seniors », campagne de diffusion de la vidéo sur les réseaux sociaux (youtube/facebook).

L'accueil et l'orientation du public vers le dispositif est désormais facilité par la mise en œuvre d'un numéro de téléphone unique (n° vert de GPSO) et d'une page Internet dédiée. En 2021, Grand Paris Seine Ouest a fait évoluer le guichet unique avec la possibilité pour les ménages de remplir un questionnaire en ligne. Ainsi, depuis le lancement de l'opération en septembre 2019, 668 personnes ont pris contact avec un conseiller Habitat Qualité.

Les habitants du territoire ont également accès à des permanences physiques, sur rendez-vous, tenues dans les villes du territoire. Les permanences restent un outil essentiel pour les personnes éloignées des outils informatiques. Il est parfois nécessaire d'accompagner ces personnes dans les démarches en ligne pour la mobilisation de subventions. De plus, pour certaines personnes âgées, l'accompagnement peut être simplifié par des échanges lors des permanences et des explications de visu. Depuis le lancement de l'opération, 273 personnes se sont rendues dans l'un des 7 lieux de permanences (mairies de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et centre social Millandy à Meudon-la-Forêt).

Evolution de la fréquentation des permanences



Guichet unique de la rénovation énergétique : Seine Ouest Rénov'

Le guichet unique de la rénovation énergétique a pour objectif de faciliter la prise en charge des demandes de conseil en rénovation énergétique de l'habitat et d'assurer une meilleure visibilité et lisibilité des aides à disposition des habitants du territoire.

En appelant le numéro d'appel gratuit de GPSO (0 800 10 10 21) ou en remplissant un formulaire en ligne sur le site internet de GPSO, les ménages sont ainsi rapidement rappelés par le bon interlocuteur en fonction de leurs besoins.

Au printemps 2021, une vaste campagne de communication a été lancée pour faire connaître aux habitants du territoire l'existence du guichet baptisé « **Seine Ouest Rénov'** » via les journaux municipaux et une campagne d'affichage sur l'espace public. GPSO a également relayé l'existence de cet outil sur les réseaux sociaux, sur Youtube (plus de 10 000 vues) et sur son site internet.

Depuis avril 2021, il y a eu 464 demandes, dont 357 pour l'ALEC (77%) et 107 dirigées vers l'OHQ (23%) [note : données émises le 1er décembre 2021].

Par commune, le décompte est le suivant : 89 pour Boulogne-Billancourt, 49 pour Chaville, 73 pour Issy-les-Moulineaux, 8 pour Marnes-la-Coquette, 121 pour Meudon, 75 pour Sèvres, 27 pour Vanves, 14 à Ville-d'Avray et 8 dans d'autres villes que celles de GPSO.

Une fois pris en charge, les ménages sont accompagnés dans leurs démarches par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de GPSO ou par les conseillers Habitat Qualité selon leurs situations financières respectives et l'avancement de leurs projets de rénovation énergétique.

En ce qui concerne les copropriétés, un primo conseil est délivré par l'ALEC. Une fois que les projets de travaux sont assez avancés, les copropriétés sont suivies par un conseiller de l'Opération Habitat Qualité afin les accompagner sur les aspects financiers, administratifs et techniques du projet de rénovation énergétique, jusqu'à la livraison des travaux et le versement des aides mobilisées.

GPSO lauréat du Trophée de l'AMIF 2021

Organisé par l'Association des maires d'Ile-de-France (AMIF), le Trophée des communes récompense depuis 2020 les collectivités franciliennes menant des actions ambitieuses pour la rénovation énergétique. Lors de cette 2ème édition du Trophée des communes, Grand Paris Seine Ouest (GPSO) s'est vu décerner le titre de lauréat dans la catégorie « Intercommunalité » pour l'exemplarité de ses projets, la stratégie en matière de rénovation et la mise en place d'actions de sensibilisation, d'outils financiers et d'accompagnement.

La stratégie de GPSO en matière de rénovation énergétique de l'habitat, aussi bien collectif qu'individuel, se décline en 3 axes : sensibiliser, accompagner, financer.

•Sensibiliser : rendre visibles et lisibles les dispositifs existants

Les propriétaires et copropriétaires désireux de se renseigner sur la rénovation énergétique et les aides mises en place peuvent échanger avec des conseillers spécialisés lors des permanences organisées chaque mois en mairie.

En parallèle, le guichet unique « Seine Ouest Rénov' » centralise les principales informations autour de la rénovation énergétique de l'habitat : les avantages de rénover, les étapes d'un projet, des ressources pour se familiariser avec la rénovation énergétique... Les propriétaires qui le souhaitent peuvent alors contacter un conseiller via un formulaire en ligne ou par téléphone.

•Accompagner : l'Opération Habitat Qualité, projet phare de GPSO

Un accompagnement renforcé peut ensuite être engagé par les conseillers Habitat de l'Opération Habitat Qualité.

Lancée en septembre 2019 pour une durée de 5 ans sur l'ensemble des 8 villes de Grand Paris Seine Ouest, l'Opération Habitat Qualité est un programme incitatif d'amélioration du parc privé conventionné avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sous la dénomination de « Programme d'Intérêt général ». Elle améliore le confort et le bien vivre chez soi en répondant à trois préoccupations des résidents du parc privé :

- L'amélioration thermique et énergétique des immeubles et logements, pour se sentir mieux chez soi et réduire ses factures d'énergie ;
 - La réhabilitation des logements dégradés et/ou insalubres ;
 - Le maintien et l'autonomie dans le logement pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap.
- L'accompagnement des propriétaires et copropriétaires est opéré par des conseillers spécialisés et porte sur les aspects administratifs, techniques et financiers d'un parcours de rénovation énergétique. En tant que service public, il est gratuit, neutre et entièrement personnalisé.

•Financer : agir sur l'ensemble du parc résidentiel

Enfin, GPSO délivre des subventions afin de rendre la rénovation énergétique accessible à tous les propriétaires et copropriétaires du territoire, mais également pour valoriser les projets les plus innovants et ambitieux. Ainsi, sur 5 années, l'Opération Habitat Qualité permettra la rénovation d'environ 2.400 logements.

Au-delà de son aspect environnemental, l'Opération Habitat Qualité a également une visée sociale puisqu'elle permet de lutter contre la précarité énergétique des ménages : sur le territoire, 75% des ménages les plus modestes vivent dans les copropriétés les plus énergivores.

Le jury a également félicité GPSO pour son travail mené auprès du parc résidentiel dans son ensemble. Au total, plus de 4,5 millions d'euros de subventions ont été accordées depuis 2010 pour les actions suivantes :

- Faciliter la rénovation énergétique des copropriétés et lutter contre la précarité énergétique des ménages : près de 2,6 millions d'euros (dont 654.000€ en 2019-2020)
- Développer l'usage des énergies propres en pavillon : 210.250€ (Dont 36.500€ en 2019-2020)
- Accompagner les bailleurs pour améliorer la qualité des logements sociaux : près de 1,8 million d'euros (dont 465.000€ en 2019-2020).



ACTION 12

L'amélioration de l'habitat privé dégradé

GPSO mène une politique d'amélioration du parc privé ambitieuses autour de trois piliers d'action : observer les facteurs de fragilité du parc privé, prévenir les situations de dégradation et inciter à la conduite de travaux de réhabilitation.

Repérer et observer les situations de fragilité des copropriétés :

En 2020, GPSO a poursuivi ses efforts en matière d'observation de l'habitat, avec le développement d'un outil de repérage des copropriétés fragiles du territoire. Cet outil informatique, est basé sur la mise en relation de plusieurs bases de données, permettant d'attribuer des points de fragilité à chaque copropriété. Il permet de réaliser un inventaire des copropriétés potentiellement fragiles du territoire à un moment précis, dans une logique de prévention et d'intervention précoce sur les copropriétés fragiles. En 2021, GPSO a utilisé de cet outil pour repérer les copropriétés les plus fragiles du territoire cumulant plusieurs difficultés (impayés des charges, vacances, absence de syndic de copropriété etc.) afin de les intégrer au Programme Opérationnel de Prévention et d'Amélioration des Copropriétés lancé en avril 2021 détaillé ci-dessous.

Prévenir la dégradation des copropriétés

Mise en en œuvre d'un Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC)

En avril 2021, GPSO a lancé un Programme Opérationnel Préventif d'Amélioration des Copropriétés (POPAC) pour une durée de 3 ans. Elaboré en concertation avec l'Agence nationale de l'habitat, ce dispositif répond à un réel besoin d'intervention et d'accompagnement d'immeubles en proie à des difficultés de fonctionnement et de gestion.

GPSO souhaite ainsi agir durablement pour limiter la formation d'un parc de logements obsolètes et vieillissants. La prévention, la formation et l'accompagnement des copropriétés prévus dans cadre du POPAC devront ainsi permettre d'anticiper l'apparition de difficultés graves nécessitant une intervention lourde des pouvoirs publics.

Les objectifs du dispositif :

- Accompagner 25 à 30 copropriétés présentant des difficultés de gestion et de fonctionnement ;
- Améliorer la connaissance des copropriétés potentiellement fragiles présentes sur le territoire ;
- Sensibiliser et former les copropriétaires pour accroître leur maîtrise du fonctionnement d'une copropriété (aspects juridiques, technique, social, financier, gouvernance...).

Les volets d'actions :

- Repérage et ciblage des copropriétés présentant des signes de fragilité ;
- Définition d'une stratégie d'intervention à l'échelle de la copropriété avec la réalisation de diagnostics multicritères ;
- Assistance et aide à la résolution des premières difficultés ;
- Sensibilisation et information auprès des copropriétés du territoire.

Une première sélection d'immeubles a été réalisée par le biais d'une analyse de données statistiques relatives aux logements collectifs privés sur le territoire, mais également par le biais d'échanges avec les services Hygiène et Sécurité de chaque commune. GPSO a mandaté l'association SOLIHA pour assurer le suivi-animation de l'ensemble de la mission. L'opérateur a ainsi pris attache avec les instances de gestion de chacune des copropriétés repérées afin de collecter le plus de données

possibles, permettant ainsi d'affiner le diagnostic et d'arrêter une liste finale d'adresses à accompagner dès 2022.

Au total, près d'une dizaine de réunions ont eu lieu :

- Une réunion par ville en début de dispositif pour identifier les copropriétés en difficultés sur le territoire ;
- Un comité de lancement le 29 juin 2021 avec toutes les villes (élus et techniciens), ainsi que l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Agence Départementale pour l'information sur le logement (Adil92) et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC de GPSO) ;
- Un comité d'intégration le 5 octobre 2021 avec tous les partenaires précédemment énoncés.

Réhabiliter les copropriétés dégradées

Le Plan de sauvegarde du 27 rue Michelet à Boulogne-Billancourt

GPSO poursuit l'accompagnement administratif et financier des copropriétés achevant leur programme de réhabilitation, suite à l'achèvement de plusieurs dispositifs incitatifs d'amélioration de l'habitat privé dégradé en 2019 (PIG Habitat Dégradé, OPAH Copropriétés Dégradées, dispositif Mieux Chez Moi). A ce titre, GPSO a financé à hauteur de 10 000€, le montage de 54 dossiers de demandes de versement de subventions auprès des financeurs publics (Anah, GPSO, CD92...).

La copropriété du 27 Michelet à Boulogne- Billancourt (48 logements) reste suivie en 2021 dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'habitat, approuvé par arrêté préfectoral du 6 février 2015. Il s'agit du seul plan de sauvegarde à l'échelle du département des Hauts-de-Seine. Compte tenu de la situation sanitaire qui a complexifié le processus de redressement et retardé la mise en œuvre du programme de travaux, le comité de suivi réuni le 30 novembre 2020 a préconisé une prolongation du plan jusqu'au 15 février 2023 avec pour objectif de pérenniser le bon fonctionnement de la copropriété, de poursuivre l'assainissement de sa situation financière et d'achever les travaux de réhabilitation.

L'année 2021 du Plan de sauvegarde a été marquée par la mise en œuvre de la deuxième tranche des travaux en partie commune (ravalement de la façade, rehaussement de la toiture avec isolation).

Dans ce cadre, Grand Paris Seine Ouest prend en charge l'accompagnement renforcé de la copropriété (près de 170 000€ depuis 2011 soit 21 000€/an en moyenne, subventionné à hauteur de 50% par l'Anah). GPSO soutient également financièrement la réalisation des travaux de réhabilitation dans les parties communes et privatives (plus de 193 000€ d'aides délibérées en bureau jusqu'à présent).

ACTION 14

L'amélioration du confort du parc social

En 2021, GPSO a soutenu la rénovation de 77 logements sociaux par le biais de la garantie des emprunts accordée à CDC Habitat Social pour un montant de 868 490 €. Le bailleur social a réalisé des travaux de rénovation de la Résidence « Egalité » composée de 3 immeubles sis 55, 55 bis, 55 ter, rue de l'Egalité à Issy-les-Moulineaux. Le programme des travaux consistait en la rénovation :

- du clos/couvert (remplacement des caissons VMC),
- des parties communes (notamment remplacement des portes de hall, isolation des sous-faces locaux VO et vélo, remplacement du plancher chauffant électrique et des radiateurs individuels connectés sur réseau central par des radiateurs électriques individuels chaleur douce...)
- des logements (réfection des salles de bains et des WC, provision pour le remplacement des éviers dans les cuisines, mise en sécurité électrique avec consuel, amélioration de la ventilation mécanique contrôlée, traitement de l'étanchéité des balcons privatifs des derniers niveaux,

- mise en peinture sols et garde-corps maçonnés des balcons (face intérieure, remplacement des portes palier, sécurité incendie)
- du parking souterrain et des espaces extérieurs.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération est de 1 240 700 €. L'achèvement des travaux est prévu fin 2021.

ACTION 16

L'observatoire de l'habitat

Afin de mesurer les effets des actions réalisées chaque année dans le cadre de son PLH, GPSO produit annuellement un observatoire de l'habitat. Cette septième édition a été soumise au conseil de territoire du 15 décembre 2021.

Outre un état des lieux démographique du territoire et du marché du logement, il fait le point sur la production (globale, sociale, privée...) et réalise le bilan des actions du PLH. Il est communiqué aux partenaires de GPSO en matière de logement et d'habitat et est disponible sur le site internet de GPSO.

ACTION 17

La conférence intercommunale du logement : coordination et animation de la politique de l'habitat

Depuis la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, les établissements publics territoriaux ont l'obligation de mettre en œuvre une conférence intercommunale du logement, y compris lorsqu'ils n'ont pas de quartiers relevant de la politique de la ville. La CIL est une instance de concertation coprésidée par le préfet de département et le président de GPSO, qui réunit l'ensemble des représentants des acteurs intervenant dans le champ du logement social : bailleurs sociaux, associations, Action Logement, SIAO92, collectivités territoriales, Etat. Son rôle est d'élaborer, sur la base d'un diagnostic partagé, des orientations en matière d'attributions et de mutations sur le patrimoine locatif social du territoire ainsi que sur les publics prioritaires à reloger tout en veillant à l'équilibre entre les quartiers.

La définition des orientations en matière d'attribution des logements sociaux

Le projet de document d'orientations de la CIL a été validé en comité technique de relecture du 6 février 2020 et par le Bureau de GPSO du 10 septembre 2020. S'appuyant sur les travaux de 3 ateliers partenariaux de travail qui se sont déroulés les 16 et 25 septembre 2019, les orientations ont été définies réparties autour de 4 grands enjeux :

Fixer des objectifs d'attribution en faveur d'une plus grande mixité sociale et territoriale

1. Favoriser l'accueil des ménages du 1er quartile de revenu en dehors des quartiers de veille active (QVA) et des résidences fragiles. En conformité avec la loi, attribuer 25 % des logements situés en dehors des QVA aux ménages du premier quartile de revenu du fichier de demandeurs de logement.
2. Améliorer la mixité sociale dans les QVA et les résidences fragiles
3. Définir des orientations d'attribution en fonction de la fragilité des résidences identifiées dans le référentiel des résidences HLM
4. Rechercher un équilibre entre les attributions à des ménages selon les 4 quartiles de revenus dans les résidences neuves

Favoriser une meilleure prise en charge des publics prioritaires

5. Consacrer au minimum 25 % des attributions annuelles aux ménages prioritaires, par contingent, ainsi que la totalité du contingent préfectoral « Prioritaires ».
6. Mieux repérer et labelliser les publics prioritaires
7. Améliorer la connaissance des publics cibles et la mobilisation des dispositifs d'accompagnement social

Définir une stratégie de mutations pour faciliter les parcours résidentiels des ménages

8. Orienter les ménages qui dépassent les plafonds de ressources vers une offre adaptée
9. Avoir une meilleure adéquation entre la taille du ménage et la typologie du logement
10. Favoriser le maintien des ménages au sein des QVA et des résidences fragiles
11. Mobiliser les outils disponibles pour faciliter les mutations

Suivre et évaluer les politiques d'attribution de logements sociaux

12. Fiabiliser les données statistiques sur les attributions
13. Actualiser le référentiel des résidences HLM.

L'élaboration de la convention intercommunale d'attribution (CIA)

La rédaction de la convention intercommunale d'attribution (CIA) : il s'agit de la convention obligatoire qui décline pour chacun des partenaires les orientations en objectifs chiffrés et territorialisés en matière d'attribution. Une fois agréée par le préfet, elle se substitue à l'accord collectif départemental.

Après la tenue de trois ateliers techniques de travail en 2020, un projet de CIA a été rédigé en 2021 dont les grands axes ont été présentés aux représentants techniciens des membres de la CIL le 13 décembre 2021. La CIA sera finalisée au premier trimestre 2022 après un comité de relecture.

Le document d'orientations et la CIA seront soumis au vote de la prochaine CIL qui se réunira en 2022.

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID)

Parallèlement à la mise en œuvre de la CIL en 2018, GPSO a délibéré le 18 décembre 2019 pour remplir son obligation de mettre en œuvre un PPGDID d'une durée de six ans.

La délibération a entraîné la transmission, le 22 avril 2020, par le Préfet de département d'un porter-à-connaissance au Président de GPSO rappelant le contexte local et réglementaire, les enjeux, les obligations et les points de vigilance à prendre en compte.

Le PPGDID a pour objectifs de mettre en place :

- un système commun d'enregistrement et de gestion des demandes de logement sur le territoire
- un système obligatoire de cotation de la demande
- un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social, le SIAD, harmonisé à l'échelon intercommunal
- un système optionnel de location voulue qui informe le public sur des logements disponibles sur lesquels ils peuvent candidater

Le PPGDID est évalué annuellement par la CIL et le conseil de territoire.

Les personnes morales obligatoirement associées à l'élaboration du plan sont les communes, les bailleurs sociaux, Action Logement Service et le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

En 2021, 7 ateliers et réunions techniques de travail se sont déroulées pour élaborer le PPGDID et notamment une grille de cotation de la demande de logement social. Ces travaux ont été validés par un comité de pilotage réunissant élus et techniciens le 27 avril 2021.



Un espace public accessible, sécurisé et apaisé

Dans le cadre de l'aménagement de proximité du territoire, les Directions des services techniques de GPSO sont missionnées pour la mise en œuvre et le suivi des opérations d'aménagement structurantes dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, de l'éclairage public et des espaces verts en adéquation avec les valeurs fondamentales du développement durable. Lors des études des projets d'aménagement, les usages et les modes de déplacement sont analysés afin de trouver un équilibre pour répondre aux différents besoins des usagers tout en considérant la vulnérabilité de certains et en priorisant des modes de déplacements respectueux de l'environnement.

Dans cet objectif, de nombreuses actions sont entreprises pour réduire la vitesse des véhicules, favoriser la circulation des bus, sécuriser les cheminements piétons, créer des aménagements en faveur des cyclistes.

Travaux réalisés en 2021

BOULOGNE-BILLANCOURT

7 opérations pour un montant de 4 498 181 € TTC

- Requalification de la rue Emile Duclaux – 484 181 € TTC,
- Requalification de la rue des Quatre Cheminées, de la place du Marché et de la rue Victor Griffuelhes dans le cadre du prolongement de la ligne de bus 42 – 2 023 000 € TTC,
- Rénovation de la rue Thiers entre la rue Marcel Dassault et la rue du Dôme – 360 000 € TTC,
- Rénovation de la rue de Paris entre l'avenue Victor Hugo et la rue de la Tourelle – 654 000 € TTC,
- Rénovation de la rue de Billancourt entre la rue de la Pyramide et la rue Carnot – 165 000 € TTC,
- Rénovation de la rue du Point du Jour entre la rue Thiers et la rue Danjou – 562 000 € TTC,
- Extension des doubles sens cyclables à toutes les voies éligibles – 250 000 € TTC.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



15 VIE TERRESTRE



CHAVILLE

2 opérations de voirie pour un montant de 865 000 € TTC

- Rénovation de l'avenue Sainte Marie
- Rénovation de la rue Alexis Maneyrol

ISSY-LES-MOULINEAUX

7 opérations pour un montant de 2,2 M€TTC

- Rénovation de la voirie rue du Chevalier de La Barre ;
- Rénovation de la voirie rue Jean-Baptiste Potin ;
- Rénovation des abords du Palais Municipal des Sports avenue Jean Bouin ;
- Rénovation de la rue Séverine ;
- Rénovation de la rue Tariel ;
- Rénovation de l'allée Sainte-Lucie ;
- Rénovation de la rue Foucher Lepelletier.

MARNE-LA-COQUETTE

1 opération de voirie pour un montant de 91 000 € TTC

- Rénovation de l'avenue du Bois

MEUDON

14 opérations pour un montant de 4 000 100 €TTC

- Rénovation de l'avenue Médéric
- Rénovation de la rue de la Bourgogne (entre l'avenue Le Corbeiller et la rue de Paris)
- Rénovation de la rue de la Belgique
- Rénovation de l'avenue Jean Jaurès
- Requalification de l'avenue Le Corbeiller (entre la rue du Ponceau et la rue de la République)
- Requalification de l'avenue du Bois (entre la rue d'Arthelon et la rue Rushmoor)
- Requalification de l'avenue Jacqueminot
- Requalification de la rue de la Petite Fontaine
- Rénovation de l'avenue du Maréchal Leclerc (entre la rue des Acacias et la rue de la Roseraie)
- Requalification de la rue Lavoisier
- Rénovation de la rue d'Alembert
- Rénovation du Chemin de Saint-Cloud (Voie Partagée Piétons / vélos)
- Création d'arrêt de bus sur la ligne du TIM

SEVRES

10 opérations pour un montant de 1 530 000 €TTC

- Requalification de l'avenue du Beau Site (entre la Grande Rue et l'escalier du Beau Site)
- Requalification de la rue de Champfleury et de la rue des Hauts-Tillets
- Rénovation de la rue Pelloutier
- Requalification de la rue des Binelles (entre la rue des Bruyères et la rue Jules Hetzel)
- Requalification de la rue Emmanuel Giraud
- Rénovation de la rue du Bel Air (mitoyenne avec Ville d'Avray)
- Requalification de la rue de la Croix Bosset (partie en impasse entre l'escalier de la Croix Bosset et la rue Fréville-le-Vingt)
- Requalification de la rue des Caves du Roi (entre la rue de Rueil et la rue de Ville d'Avray)
- Réfection de trottoirs, rue des Combattants d'Afrique du Nord
- Réaménagement d'un trottoir, rue de la Garenne (entre la rue des Hauts-Tillets et la rue Renan)

VANVES

3 opérations pour un montant de 970 000€TTC

- Rénovation de la voirie rue Jean-Baptiste Potin ;
- Rénovation de la voirie et de l'éclairage public rue Sadi Carnot entre Danton et Jaurès;
- Rénovation de la rue Hoche.

VILLE D'AVRAY

3 opérations pour un montant de 438 000 €TTC

- Rénovation de la rue du Bel Air (mitoyenne avec Sèvres)
- Rénovation de la rue Corot (entre la rue Jouet Lucot et la rue de Saint-Cloud)
- Rénovation du Chemin Desvallières (entre le chemin des Closeaux et la rue de Sèvres)

Perspectives 2022

BOULOGNE-BILLANCOURT

- Requalification de la rue Damiens
- Rénovation de la rue Marcel Loyau
- Rénovation de la rue de Silly entre la rue Reinhardt et la rue Gallieni
- Requalification de la rue de la Saussière entre la rue Galliéni et la sortie du Parking de l'Hôtel de Ville
- Rénovation rue du Belvédère
- Rénovation rue Rieux
- Finalisation de l'extension des doubles sens cyclables à toutes les voies éligibles
- Lancement du projet de dégagement de la visibilité en amont des traversées piétonne dans le cadre de la loi LOM sur les carrefours dits prioritaires (date butoir 31/12/2026)

CHAVILLE

- Rénovation de la rue Renan
- Rénovation de la Paul Bert
- Rue des Combattants
- Route Sablée

ISSY-LES-MOULINEAUX

- Suppression de l'ascenseur Rabelais ;
- Requalification du Parc des Varennes ;
- Requalification des rues de l'Université et Jean Nicot ;
- Rénovation du sentier des tricots ;
- Rénovation de la rue Verdi ;
- Rénovation du sentier du chemin de fer ;
- Réfection de la rue Minard ;
- Requalification de la rue Pierre Poli.

MARNE-LA-COQUETTE

- Rénovation de l'avenue du Bois (Impasse jusqu'à l'avenue des Terrasses)

MEUDON

- Réaménagement partiel de voirie quartier Porto Riche (rue Porto Riche / rue Obeuf / rue Marthe Edouard / rue Nouvelle / Rue Babie / rue du Gal Gouraud)
- Requalification des rues Amiral Martin et Alexandre Guilmant

- Requalification entier Maisant
- Rénovation de la rue des Mécardes

SEVRES

- Rénovation de la rue des Binelles (entre le Gymnase et la rue des Gérideaux)
- Rénovation de la rue Riocreux et de la place Pierre Brossolette

VANVES

- Rénovation de la villa de la gare ;
- Rénovation de la rue Pruvot ;
- Rénovation de la rue Coche ;
- Rénovation de la rue Marcel Yol.

VILLE D'AVRAY

- Rénovation de l'avenue Thierry (entre l'allée Henri Duparc et la rue de Marnes)
- Réfection des trottoirs de la rue Jules Poussin

L'accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite (PMR)

GPSO s'engage dans l'amélioration de l'accessibilité de l'espace public depuis 2009 avec un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace Public.

Des places de stationnement dédiées sont implantées sur l'espace public. Les arrêts de bus sont aménagés pour être conformes à la réglementation en matière d'accessibilité. Les carrefours et traversées piétonnes sont équipées de modules sonores. Lors de réaménagements de cheminements piétons, l'accessibilité est toujours au cœur des réflexions.

En vertu du principe de spécialité régissant notre établissement, le champ d'intervention de la **Commission intercommunale pour l'Accessibilité est limité aux seules compétences territoriales :**

- **Bâtiments territoriaux (appartenant en propre à l'EPT ou remis en gestion à celui-ci)**
- **Voirie et stationnement**
- **Transports d'intérêt territorial**

Les commissions communales et intercommunales existantes veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Un représentant de GPSO est ainsi invité dans chaque Commission Communale pour y présenter les travaux réalisés sur l'espace public et inversement, les agents en charge de l'accessibilité dans les villes sont invités à la commission intercommunale.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE REALISES EN 2021 :

Patrimoine Bâti

GPSO est en charge de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) dont il a la gestion, tel que certains conservatoires, la Maison de la Nature et de l'Arbre, le Cube et le complexe sportif Marcel Bec. Les travaux dans ces bâtiments sont globalement finalisés ; toutefois, il est

précisé que le conservatoire de Boulogne-Billancourt fait l'objet d'une étude pour la mise en accessibilité, ainsi que le conservatoire de de Ville-d'Avray dont la construction des bâtiments sont prévus en 2025.

Site	Échéances proposées	Commentaires
Conservatoire de Ville-d'Avray	Travaux intégrés à l'opération de construction	Lancement du concours d'architecte en 2022 – Construction des bâtiments neufs en 2025 – réhabilitation des bâtiments existants en 2027
Conservatoire de Meudon	Travaux réalisés en 2016	
Conservatoire de Boulogne-Billancourt	Travaux intégrés à l'opération de construction d'un équipement neuf	Crédit d'études (1,5M€) en 2024-2025
Conservatoire d'Issy-les-Moulineaux	Travaux terminés selon l'ADAP déposé en 2017	SAS d'entrée non conforme PMR – Contraintes liées à l'activité Cinéma – sera intégré dans le programme de travaux de ravalement et de remplacement des menuiseries extérieures du Conservatoire – Etude en 2022 – Travaux 2023
Conservatoire de Sèvres	Aménagement extérieurs réalisés au deuxième semestre 2019 – Travaux terminés selon l'ADAP déposé en 2017	
Cube (ILM)	Travaux terminés selon l'ADAP déposé en 2017	
Marcel Bec	Dans l'attente de la validation du projet de travaux de mise en conformité de la salle Guimier et des locaux attenants pour l'accueil d'une activité Basket de niveau National	Travaux a programmer dans le cadre de la rénovation de la salle Guimier, des Vestiaires et des Sanitaires – PPI 2022
Maison de la Nature et de l'Arbre	Cheminement extérieur non conforme (pente à 7% > 6% réglementaire sans palier de repos)	Chiffrage d'un élévateur PMR réalisé – demande de dérogation à l'étude
Conservatoire de Vanves	Conservatoire inauguré en juin 2015	

Espaces publics

Comme chaque année, de nombreux sites ont fait l'objet d'aménagements spécifiques pour faciliter l'accessibilité du plus grand nombre d'utilisateurs, dans le cadre d'opérations de requalification, création ou entretien des espaces publics : réfection des trottoirs, des voies de bus, places de stationnement pour Personne à Mobilité Réduite (PMR), mais aussi carrefours et traversées piétonnes, avec pose de modules sonores et abaissements des trottoirs.



Toutes les réfections de voirie prennent en compte aujourd'hui l'ensemble des mises aux normes en vigueur. Toutefois, il est rappelé que certains cheminements ne peuvent pas être accessibles à tous les types de handicaps. Les équipes de GPSO travaillent donc sur la valorisation de ces actions, afin de pouvoir informer les usagers des cheminements possibles.

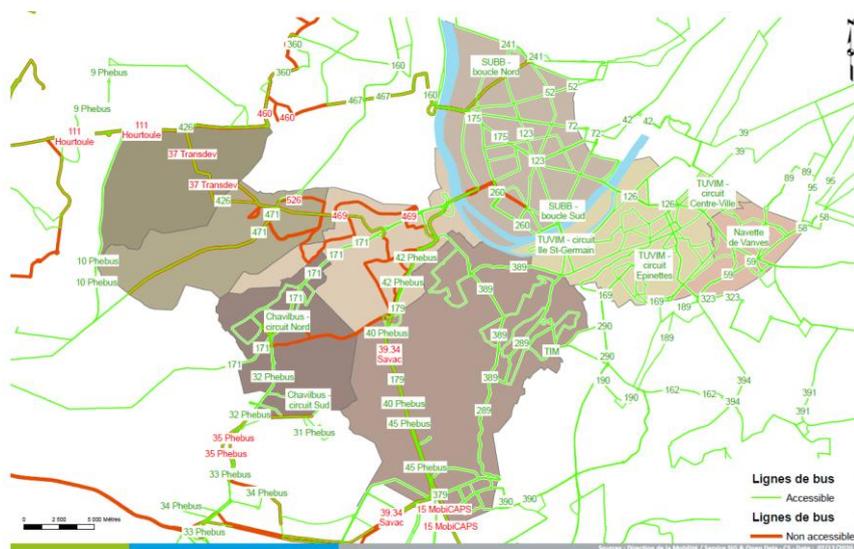
Quelques exemples de travaux sur notre territoire :

- Direction Territoriale Est (Issy-les-Moulineaux, Vanves) :
 - Création d'une nouvelle place PMR, rue Jean-Baptiste Potin à Vanves
 - Aménagement d'un nouvel arrêt de bus rue du Fort, et mise aux normes d'une place PMR rue Henri Tariel à Issy-les-Moulineaux.
- Direction Territoriale Nord (Boulogne-Billancourt) :
 - Dans le cadre de l'opération de requalification en faveur du passage de la ligne de bus n°42 : création d'une place PMR rue Victor Griffuelhes (devant la fondation Darty) et aménagement de la Place du Marché rendue 100 % accessible aux PMR.
 - L'ensemble des espaces traités dans le cadre des travaux de rénovation dont créations et/ou mises aux normes des places PMR et arrêts de bus situés dans le périmètre d'intervention.
- Direction Territoriale Ouest (Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres et Ville-d'Avray) :
 - Installation d'une goulotte dans les escaliers rue Alfred Fournier à Chaville pour aider et sécuriser les riverains en vélos ou avec des bagages. Cette dernière installation répond à une forte demande de l'ensemble des villes du territoire et sera bien évidemment déployée selon les besoins.

Transports territoriaux

Aujourd'hui, pratiquement tout le réseau bus du territoire est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il est rappelé que les matériels roulants (bus) sont déjà accessibles ; ce sont les arrêts qui font aujourd'hui l'objet de travaux spécifiques. La mise en accessibilité d'un quai de bus nécessite des aménagements conséquents, qu'il convient parfois de réaliser en collaboration avec le département pour les voies départementales. GPSO procède ainsi à la mise aux normes des quais de bus, aussi bien de la voirie que du trottoir.



Données en ligne et tableaux de bord

Afin de garantir un fonctionnement et une organisation efficaces, ainsi qu'une transparence de ses actions, GPSO met à disposition du grand public, les données correspondant à chacune des thématiques évoquées ci-avant. Ces données sont disponibles sur le portail OpenData de l'EPT.



PERSPECTIVES 2022 (ACCESSIBILITE)

- **StreetCo**, start-up bouloonnaise en contrat avec GPSO, propose une application gratuite pour les usagers. Cette application donne le chemin le plus adapté aux critères renseignés et propose un itinéraire sans obstacle.
 - Plus de 2 000 usagers ont déjà utilisé cette application en 2020 : <https://fr.street-co.com/>
 - Expérimentation prévue par la ville d'Issy-Les-Moulineaux à compter du 17 décembre 2021.
 - Un retour sur les premières simulations et constructions des parcours se fera courant décembre 2022.
- **Acce-o** permet aux personnes malentendantes de communiquer avec les institutions publiques par téléphone ou visio-conférence. Cette offre est financée par GPSO en collaboration avec les villes. Le coût est basé sur le nombre d'habitants par ville.



Le développement économique et l'emploi durable

GPSO s'appuie sur Seine Ouest Entreprises et Emploi (SOEE), maison des entreprises et de l'emploi, pour apporter une réponse adaptée à toutes les personnes en recherche d'emploi, en partenariat avec l'Etat, la Région, le Conseil départemental, Pôle Emploi et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

La plus-value de l'intervention de SOEE est d'apporter une réponse territoriale aux entreprises autour de leurs problématiques de recrutement ou d'attractivité.

Depuis 2020, la crise sanitaire a fortement réorienté le rôle de SOEE autour de la gestion de la crise et de ses conséquences économiques et sociales auprès des entreprises. L'accompagnement des entreprises a été adapté aux phases successives de ralentissement et reprise d'activité échelonnées sur l'année 2021.

Favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus exposés et les plus éloignés de l'emploi

Les publics les plus exposés et éloignés du marché du travail notamment les jeunes de moins de 26 ans ou les allocataires du RSA, sont pris en charge par la Mission Locale et l'Espace insertion.

La Mission locale

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. **En 2021, c'est plus de 3 300 jeunes du Grand Paris Seine Ouest** qui ont été accompagnés sur les thématiques de l'emploi, de la formation, de l'alternance, ou encore du logement, de la santé et de l'autonomie. Parmi les résultats notables : 550 contrats (CDD/CDI), 150 contrats d'alternance, 260 formations, 130 stages d'immersion professionnelle, 20 services civiques ont été enregistrés au cours de l'année 2021.

Le plan #1jeune1solution



Pour répondre à la crise sanitaire et économique, le gouvernement a lancé à l'été 2020, un grand plan de communication et de mobilisation de ressources dédiées aux jeunes, nommé #1jeune1solution. Ce plan a permis de redonner plus de visibilité aux Missions Locales et mieux identifier les mesures de soutien à l'emploi des jeunes : prime à l'embauche, prime d'apprentissage, Service civique, formation vers les métiers d'avenir, parcours d'insertion...

La Garantie-Jeunes

La garantie Jeunes est un engagement réciproque qui lie le jeune de 18 à 25 ans sans activité à la Mission Locale en lui proposant un accompagnement vers l'emploi d'un an. Cette entrée ouvre droit à une allocation mensuelle de 497€ destinée à soutenir le jeune dans sa recherche d'emploi. Le dispositif repose, à travers le Contrat d'engagement réciproque, sur la philosophie du donnant-donnant. **Plus de 200 jeunes du territoire ont intégré la Garantie Jeunes en 2021, avec un taux d'accès à l'emploi de près de 55%.**

Lutte contre la fracture numérique



Afin de réduire les inégalités face au numérique et équiper les jeunes les plus éloignés de l'emploi ne disposant pas d'outils informatiques, Seine Ouest Entreprise et Emploi a lancé un appel solidaire sur l'année 2021 auprès des entreprises de Grand Paris Seine Ouest pour le don de matériels informatiques.

8 entreprises et organisations engagées : Alten ; Talentsoft, Préciphar ; Société Konov ; société Rocateq ; Aliss Asso ; Fondation Robin du Bien ; Madvertise Média

1 convention de Mécénat établie entre le Groupe Alten et Seine Ouest Entreprise et Emploi – Signature de la convention le 10 mars 2021. Le Groupe Alten s'engage à fournir des équipements informatiques reconditionnés à Seine Ouest Entreprises. A ce jour le département d'aides aux associations de Groupe a fourni 25 ordinateurs portables et 25 ordinateurs fixes.

SOEE a récolté 71 dons de matériels informatiques fonctionnels (ayant bénéficié d'une remise à niveau par le technicien support informatique de SOEE): 38 ordinateurs portables ; 5 tablettes numériques ; 28 ordinateurs fixes. Au 30 novembre 2021, **37 jeunes de la Mission Locale ont bénéficié d'un équipement informatique dont 33 jeunes accompagnés dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes, 2 espaces numériques ont été équipés de 25 ordinateurs fixes dédiés au dispositif Garantie Jeunes.**

Contrats aidés et aides à l'embauche d'apprentis

Si la Mission locale accompagne les jeunes 16-25 ans vers l'emploi, elle conseille aussi les employeurs sur la mise en œuvre des dispositifs d'aide à l'embauche, et notamment les contrats aidés (PEC Jeunes, Contrats Initiative Emploi) et les aides financières au recrutement d'apprentis en alternance. **1 chargée de mission était ainsi dédiée à la relation entreprise en 2021.**

Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

Pour accéder à un premier emploi, les jeunes de 18-25 ans ont besoin d'une première expérience en entreprise (pour découvrir un métier, valider un projet, ou simplement vivre une première expérience en condition réelle). **130 jeunes du territoire ont ainsi bénéficié de stages de mise en situation professionnelle** établis par la Mission Locale.

Obligation de formation pour les mineurs

Près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Aussi depuis la rentrée 2020, l'obligation de se former a été prolongée de 16 à 18 ans. Au sein de la Mission Locale, un conseiller spécialisé est chargé de repérer et amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes mineurs en risque d'exclusion : 125 jeunes mineurs du territoire ont bénéficié de cet accompagnement en 2021.

L'espace Insertion

L'Espace Insertion SOEE est un lieu de référence unique sur le territoire de GPSO pour tout nouvel allocataire du RSA. Il accueille, informe, évalue, oriente et accompagne le bénéficiaire. Les usagers viennent s'informer sur les conditions d'obtention du RSA et déposer leur demande. Un allocataire du RSA suivi par l'Espace Insertion bénéficie d'un accompagnement renforcé vers l'emploi et signe à cet effet un contrat d'engagements réciproques.

Les actions concrètes en quelques chiffres – en date du 30 novembre 2021 : Sur l'ensemble de ses 3 relais (Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon) l'Espace Insertion a accompagné 814 bénéficiaires du RSA en moyenne s'appuyant notamment sur la conclusion de 1026 contrats d'engagements réciproques. Soit une augmentation de 8% par rapport à la même période en 2020.

L'accompagnement a représenté 3421 entretiens individuels, soit une augmentation de 12% par rapport à la même période en 2020. Au 30 novembre 2021, 338 allocataires du RSA accompagnés par l'Espace Insertion ont retrouvé une activité (3% de plus qu'en 2020) soit 41% de taux de sortie vers l'emploi, dont 26% sur un poste en Contrat à Durée Indéterminée.

Le programme Challenge 50+



Challenge 50+ est un programme dédié aux demandeurs d'emploi seniors, de 50 ans et plus, résidant sur le territoire de GPSO. Ce programme en mode training intensif intégrant collectif (présentiel/distanciel) et accompagnement individuel par une coach certifiée, a été développé autour de deux axes forts : **la découverte**

des nouvelles pratiques RH et les outils de la communication digitale personnelle.

Pour une meilleure maîtrise des enjeux économiques et des politiques de recrutement actuelles, il fait intervenir les équipes du développement économique et des responsables de recrutement opérationnels d'entreprises du territoire. Pour la partie marketing personnel (ou marque candidat), le programme permet d'optimiser l'image et le positionnement des candidats sur les réseaux sociaux professionnels avec notamment la réalisation d'un shooting photo et la production de vidéos percutantes mettant en avant leurs réussites professionnelles.

Depuis le mois de juin 2020, près de 40 candidats (pour une moyenne d'âge de 53 ans) a rejoint le programme qui pourra en accueillir à terme jusqu'à 60. Ces candidats sont principalement positionnés sur les secteurs de la communication, du numérique, des RH, du juridique, et de la comptabilité.

Résultats – Un an après leur entrée dans le programme **71% des challengers** avaient décroché un contrat (CDD, CDI), intégré une formation longue ou lancé leur entreprise.

Les Clauses d'insertion

Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, Seine Ouest Entreprise et Emploi développe des clauses sociales dans les marchés publics ou privés avec les principaux donneurs d'ordre (GPSO, les villes du territoire, Seine Ouest Habitat et Patrimoine, la Société du Grand Paris...).

Au 30 juin 2021, 18 d'entre eux ainsi que les entreprises (hors Société du Grand Paris-SGP) ont été accompagnés par les chargés de clauses sociales de SOEE, concluant

5 nouveaux marchés intégrant des clauses d'insertion.

Ainsi, le nombre d'heures d'insertion réalisées est passé de 53 000 en 2013 à plus de 292 000 heures d'insertion en 2020 pour 498 salariés employés ce qui représente 183 équivalents temps plein. 145 entreprises ont été accompagnées au cours de cette période.

Au 30 juin 2021 : 146 000 heures d'insertion ont été effectuées soit 91 équivalents temps plein hors SGP qui représente 43 300 heures soit 27 ETP.

GPSO a signé une convention en 2017 avec la SGP dans le cadre de la ligne 15 du Grand Paris Express. En juin 2021 a été atteint un cumul de 196 000 heures sur un objectif de 210 000 heures.

Accompagner le développement économique des entreprises

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021, GPSO soutient le développement économique du territoire en complément des dispositifs nationaux, régionaux et départementaux à travers deux fonds spécifiques.

Seine Ouest Commerce

Le dispositif Seine Ouest Commerce mis en place en 2020 pour soutenir les commerces de proximité a été prolongé jusqu'au **1er juin 2021**.

En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Hauts-de-Seine, Grand Paris Seine Ouest met en place « Seine Ouest Commerce », un dispositif de soutien financier, sous la forme

d'une subvention, à l'attention des petits commerces de proximité et aux professionnels libéraux de santé ayant dû subir une fermeture durant les périodes de confinement, avec la mobilisation d'un fonds de plus de 2,5 millions €.

Le montant du soutien financier, avec un plafond d'aides fixé à 2.500€, est déterminé en fonction des charges réellement engagées par le commerce au titre des mois d'avril et de novembre 2020, que ce soit pour le paiement d'un loyer, le remboursement d'emprunt lié à l'acquisition du commerce, ainsi que les charges locatives.

À qui s'adresse le dispositif ?

Les commerçants indépendants et les professionnels de santé libéraux implantés dans l'une des 8 villes de Grand Paris Seine Ouest (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves, Ville-d'Avray) peuvent bénéficier du dispositif « Seine Ouest Commerce ».

Les commerces

- indépendants (ne relevant pas de groupes et enseignes) et s'adressant aux particuliers
- implantés dans l'une des 8 communes de Grand Paris Seine Ouest
- disposant d'un local de vente accueillant du public et ayant subi une fermeture complète et continue du 1er au 30 avril 2020, ou ayant dû fermer suite aux conséquences du COVID-19 (absence des salariés, rupture d'approvisionnement...)
- au titre du mois d'avril 2020 : employant de 0 à 9 salariés
- au titre du mois de novembre 2020 : employant de 0 à 19 salariés

Les professionnels de santé libéraux

- disposant d'un cabinet ou d'une officine dans l'une des 8 villes de Grand Paris Seine Ouest et ayant subie une fermeture continue du 1er au 30 avril 2020 ou une baisse du chiffre d'affaire de 80% au moins par rapport à la moyenne des 6 derniers mois
- correspondant aux codes NAF suivants :
 - 8621Z : activité des médecins généralistes
 - 8622C : autres activités des médecins spécialistes
 - 8623Z : pratique dentaire
 - 8690B : laboratoires d'analyses médicales
 - 8690D : activités des infirmiers et des sages-femmes
 - 8690E : activité des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et pédicures-podologues
 - 8690F : activités de santé humaine non classées ailleurs
 - 4773Z : commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé

Le bilan final à l'issue de la clôture du dispositif (2020-2021) est : 1327 dossiers ont été déposés dont 1257 dossiers ont été déclarés recevables au titre du programme d'aides, mobilisant un budget de 2 703 325 euros d'aides allouées.

Le Fonds régional résilience Ile-de-France

Le Fonds a été créé en juin 2020 par la Région Ile-de-France et la Banque des territoires pour relancer l'activité des TPE-PME sur la période de juillet à décembre 2020, à l'issue du premier confinement, et pour financer les adaptations indispensables à la reprise.

Ce dispositif vient compléter l'offre existante de l'Etat et des banques notamment pour les TPE, micro-entreprise, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ayant des difficultés au financement classique (avance de 3.00€ à 100.000€ selon les tailles et besoins des entreprises). L'aide prend la forme d'une avance remboursable qui doit apporter un soutien aux entreprises fragiles et/ ou fortement endettées.

Par la signature d'une convention avec la Région Ile-de-France, GPSO y participe en abondant le fonds à hauteur de 540.000€, qui permet d'attribuer aux entreprises du territoire un montant maximal de 1.620.000€ (avec les contributions région et banque des territoires).

Le dispositif Fonds de résilience a été réouvert pour une deuxième phase en 2021 qui s'est terminée le 17 mars 2021. Le bilan global 2020-2021 pour GPSO : 141 entreprises ont bénéficié d'un montant d'avances remboursables accordées de 2 494 700 €.

Perspectives 2022

Compte tenu de la situation économique actuelle, le Conseil régional a décidé de renoncer à la part régionale en la transformant en subvention aux entreprises. Ce sont ainsi près de 38 M€ qui ne seront pas appelés auprès des 7000 bénéficiaires du fonds Résilience en Île-de-France. L'EPT Grand Paris Seine Ouest comme d'autres collectivités franciliennes partenaires du projet a également décidé de se joindre à la Région dans cette démarche.

Un agenda de webinaires adapté à l'actualité et aux enjeux des entreprises

WEBINAIRES # RH – Impact de la crise sanitaire et enjeux de transformation des organisations du travail

Maintenir l'emploi dans votre entreprise grâce à l'Activité Partielle longue Durée » - 19 janvier 2021 - co animé par le cabinet Lawbach Associés et l'Opco Afdas

Que permet de faire l'Activité Partielle Longue Durée ? Quelles modalités de mise en place et de suivi ? Quels engagements pour l'emploi et la formation professionnelle ? Quels rôles pour les partenaires sociaux et l'administration ?

9 participants

Transformation des entreprises : Pourquoi identifier vos besoins en compétences ? » - 16 mars 2021 - animé par l'Apec

Comment repérer les bonnes compétences au moment du recrutement ? Comment accompagner la transition des métiers afin que vos salariés évoluent au rythme des besoins de votre entreprise ? Quelles compétences pour 2030 ?

2 participants

Et si c'était le moment de recruter en alternance ? - 13 avril 2021 - co animé par les opcos Afdas et Atlas

L'alternance est une solution efficace pour préparer et former vos futurs collaborateurs à vos métiers, et ainsi optimiser vos recrutements. Les opcos reviendront de façon détaillée sur ces deux contrats en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation), afin de mieux comprendre leurs atouts pour votre entreprise.

24 participants

Comment former vos salariés pour optimiser leur employabilité et préparer la reprise de votre activité ? - 27 mai 2021 – animé par l'opco Atlas

La crise sanitaire que nous vivons aujourd'hui met en lumière l'employabilité, un levier à actionner aussi bien par les salariés que par les entreprises, les premiers pour se maintenir en emploi, les secondes pour pérenniser leur activité et développer leur performance.

5 participants

Les recettes pour favoriser la qualité de vie au travail et motiver ses équipes » - 8 juillet 2021 – animé par le cabinet Ressources et Carrières

Que dit la loi ? Quelles responsabilités pour l'employeur ? Quels enjeux du bien-être au travail ? Comment reconnaître les signes de surchauffe pour soi et ses collaborateurs ? Comment ne pas être "contaminant" en tant que dirigeant ? Comment réduire les sources de stress pour favoriser le mieux-être des équipes ? Comment renforcer un management qui favorise la qualité au travail ?

5 participants

Manager en période d'incertitude - 28 septembre 2021 – animé par The Lab Coaching

Comment motiver des décisions sans disposer de suffisamment d'informations pour être sûr qu'elles soient réellement éclairées ? Comment mobiliser nos capacités de résilience pour accompagner les équipes et les aider à s'adapter à une situation incertaine ? Comment certaines contraintes peuvent-elles amener à de nouvelles opportunités ? Comment obtenir un véritable impact pour la pérennité et la rentabilité de l'organisation ?

6 participants

Comment réguler la charge de travail ? - 19 octobre 2021 – animé par l'Aract Ile de France

La charge de travail est un sujet complexe et difficile à appréhender qui doit pourtant être placé au coeur du dialogue social. Cette réalité confère au management de proximité un rôle crucial dans la mise en adéquation des objectifs de performance avec les ressources dont disposent les salariés pour accomplir leurs tâches. L'objectif est de mieux la réguler au bénéfice des conditions de travail, de la santé des salariés et de la performance des entreprises : comprendre la notion de charge de travail, savoir l'analyser et connaître les moyens de la réguler.

7 participants

Santé au travail, un enjeu RH devenu stratégique - 2 décembre 2021 – co animé par le cabinet DBF

La santé est individuelle, mais la santé au travail est collective. Elle est l'affaire de tous : employeurs, managers, salariés, CSE. Elle s'applique à une grande variété d'aspects touchant aux conditions physiques, psychosociales, aux conditions de travail, à l'organisation du travail...

Au programme : les enjeux de la santé au travail, les relations possibles avec la Médecine du Travail, partage de réflexions pour permettre à l'entreprise d'allier performance, prévention et qualité de vie au travail.

6 participants

WEBINAIRES # financer, sécuriser, structurer, développer son entreprise en période de crise sanitaire

Pourquoi ai-je intérêt, moi entrepreneur, à me rapprocher de la Banque de France ? - 26 janvier 2021 - animé par Kloé Masselier, Directrice des relations externes de la Banque de France

Ce webinaire a été l'occasion de faire un point sur la situation économique actuelle et de rappeler les différentes expertises de la Banque de France au service des entreprises. Impact Covid-19 : les prévisions économiques et financières pour 2021, la cotation Banque de France : Comment est-elle attribuée et quel est son impact sur l'octroi d'un prêt ? Pourquoi recourir à la médiation du Crédit en cas de refus de financement de vos partenaires financiers ? Comment la Banque de France peut accompagner les entreprises ?

8 participants

Start-up, TPE, PME, comment faire décoller vos ventes et devenir une scale-up ? - 01 avril 2021 - animé par Franck Lacombe - Président fondateur d'Evolena

Comment définir votre marché et votre proposition de valeur pour mieux qualifier vos cibles ? Comment mettre en place une politique tarifaire claire et attractive ? Comment s'assurer de la pertinence des différents paramètres et les affiner ? Comment calibrer votre force de vente pour augmenter la performance de votre muscle commercial ?

16 participants

Pilotez votre équipe vers le commercial 3.0 – 11 mai 2021- animé par Sylvie Diat, Directrice du centre de formation pour les commerciaux - Booster Academy

Ce webinaire a fait suite au précédent atelier de mars 2021 « Start-up, TPE, PME, comment faire décoller vos ventes ? Au programme : Comment doit évoluer votre plan de prospection (maîtrise des datas, évolution du CRM, self branding..) ? Comment vendre à distance et tenir dans la durée ? Vente 3.0 : ce qui change, ce qui reste.

19 participants

Pourquoi le Covid est une opportunité d'accélérer à l'international ? - 17 juin 2021 - animé par Elodie Foster - conseillère internationale tech et industrie pour Team France Export, Stanislas Leridon - Président fondateur de l'entreprise Dotscreen, Mathieu Ozer - Président fondateur de l'entreprise Oryx Data

Quels sont les fondamentaux pour conquérir un marché à l'international ? Comment se réinventer à l'heure du Covid ? Plan de relance export : les solutions proposées par "Team France Export" avec le témoignage de deux entreprises du territoire : Oryx Data et Dotscreen.

6 participants

Comment utiliser les financements publics pour structurer et valoriser votre entreprise ? – 12 octobre 2021 - animé par Paul Froment et Guillaume Hermosilla-Lara de Point du Jour Conseil, cabinet de conseil en financement public et innovation

Découvrir les modes de financement à disposition pour les entreprises, comment rentrer dans les critères d'éligibilité ? le rôle structurant des financements publics, l'impact des financements public sur la trésorerie de l'entreprise.

21 participants

CIR, CII, JEI...Comment sécuriser votre démarche fiscale ? – 9 novembre 2021- animé par Paul Froment de Point du Jour Conseil et Cédric Saint-Antoine, Direction régionale DGFIP

Les dispositifs d'aides fiscales type crédit d'impôt ont permis à de nombreuses entreprises innovantes au plus fort de la crise sanitaire de bénéficier de remboursements anticipés et donc de liquidités abondantes pour faire face aux premières difficultés de cash-flow. Surtout, le contexte a été l'occasion de rapprocher les entreprises de l'administration fiscale et de changer le rapport de confiance. Au programme : Quelles sont les étapes indispensables pour sécuriser le CIR, CII, ce que va changer la loi de finance 2021 pour l'application du Crédit Impôt Recherche en 2022.

16 participants

L'accompagnement RH au service des TPE et des PME

La plateforme RH permet d'accompagner sur le long terme les petites structures (TPE et associations) en leur apportant une expertise RH (recrutements, droit social, management) et participe à une vraie politique de long terme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Cet accompagnement porte sur l'ensemble des secteurs d'activité et notamment sur la filière du numérique qui représente près de 40% des emplois salariés du territoire.

Au 30 novembre 2021, ce sont 126 structures qui ont été accompagnées par le service d'appui RH dont 110 TPE et 16 associations avec un taux de fidélisation à hauteur de 29%.

Les entreprises étant en demande d'un accompagnement au recrutement, la plateforme a traité 117 offres d'emploi. 318 prestations d'accompagnement réalisées dont 249 prestations individuelles et 69 collectives avec une moyenne de 2.1 accompagnement RH par entreprise ou association.

Le nombre d'évènements collectifs organisés par la plateforme RH est de 8 webinaires RH et 2 forums emplois.

Appui Flash Opco du 22 au 25 novembre 2021

Nouveauté

Rencontres personnalisées et individuelles TPE/associations et trois des Opcos les plus représentés sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest, à savoir Afdas, Atlas et Uniformation. Rencontres en présentiel organisées par la Plateforme RH.

8 participants

Encourager et mobiliser les pratiques RSE des entreprises

WEBINAIRES # RSE : expertises et conduite du changement

Raison d'être et Entreprises à Mission – 18 mars 2021



Les deux notions de raison d'être et de mission (loi Pacte) invitent les entreprises à s'interroger sur leur finalité et leur rôle dans la société, et à repenser l'articulation entre leur projet, les aspirations des collaborateurs et les attentes de leurs parties prenantes externes. Ce webinaire, co-construit avec la Communauté des Entreprises à Mission, est l'occasion d'appréhender les notions de raison d'être et de mission, de partager des bonnes pratiques pour

initier une démarche et en faire de véritables leviers de transformation. **Les experts** : Auréline MOYE - Consultante en stratégie RSE, Raison d'Être et Mission – Nuovavista; Pascale Ducassy - Responsable Impact Sociétal - FJD ; Vincent KALUS - Founder & Président – Chic Faktory

36 participants

Comment impliquer vos collaborateurs dans votre démarche RSE - 15 avril 2021



Dans une société en plein bouleversement, entre la crise sanitaire et la lutte contre le changement climatique, devenue prioritaire pour 61% des français, les entreprises prennent de plus en plus conscience du rôle qu'elles ont à jouer. L'arrivée sur le marché du travail des Millenials qui aspirent à plus de sens pousse les entreprises à se réinventer et anticiper les défis à venir. Aujourd'hui les collaborateurs attendent davantage de leur employeur : ils veulent mieux comprendre la stratégie RSE

de leur entreprise et devenir de véritables acteurs du changement. L'engagement des collaborateurs tend à devenir un accélérateur de la transformation sociétale des organisations.

Ce webinaire a traité des grandes tendances de la RSE collaborative, des clés pour impulser une stratégie positive avec des exemples d'actions concrètes pour engager ses collaborateurs. Animé par Laetitia DUMONTEIL, conseil en stratégie et transformation des entreprises – Good Moov. **Les experts**: Dominique Bizaoui - Co-fondateur- Citizenwave / Florence Bonpaix - Consultante & Coach- Agora Human Capital/ Sébastien Seblin – CEO -Lab Appstud

44 participants

Parentalité et conciliation des vies, quels enjeux pour mon entreprise ? – 10 juin 2021



Ce webinaire rappelle la notion de parentalité, les cibles concernées (dirigeants, managers, collaborateurs, parents et non-parents), le large spectre de la parentalité, ainsi que les fausses idées reçues en termes de parentalité et conciliation des vies ! Outre les entreprises ont la capacité de définir et de formaliser leur politique familiale. C'est par cette politique que l'entreprise peut évoluer progressivement,

transformer sa gouvernance et son organisation pour permettre réellement la conciliation des vies. Ce webinaire est animé par Tiphaine Mayolle, consultante en parentalité en entreprise, auteure du livre « La parentalité en entreprise expliquée à mon boss », et référente du label Family Friendly Company, avec l'intervention de Françoise Cardoso, Health Innovation chez Danone, Anaïs Denoits, Associate Director chez Utopies et Patrick Dumoulin, Président de Great Place To Work France.

29 participants

Comment garantir l'égalité professionnelle femmes – hommes en entreprise ? – 25 novembre 2021



Les stéréotypes de genre, les inégalités salariales, la difficulté d'articulation des temps de vie, et le « plafond de verre », sont autant d'embûches dans les parcours professionnels des femmes. Les employeurs ont aujourd'hui des obligations légales, qui s'étendent progressivement aux entreprises de toutes tailles, afin de garantir l'égalité professionnelle au sein de leur organisation. Ce webinaire

animé par Sandrine Favé juriste au CIDFF Hauts de Seine sud (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles), présente les principaux enjeux de l'égalité professionnelle femmes-hommes en entreprise et ces obligations légales.

9 participants

Transition écologique : développement durable de l'entreprise & promotion de ses opportunités d'emplois

Evènementiels & Masterclass # Transition écologique

Challenge contre la faim : réduire l'impact des crises climatiques sur la santé et la nutrition des populations vulnérables



Après 2 ans d'absence la 4eme édition challenge contre la faim à Boulogne Billancourt s'est tenue le 8 octobre 2021 au Parc de Boulogne-Billancourt. Le Challenge contre la Faim est un évènement interentreprises sportif et solidaire «

clé en main » qui réunit des entreprises qui ont à cœur de fédérer leurs salariés autour d'une grande cause humanitaire. Cet évènement multisports (course, marche, yoga, zumba) permet de mobiliser et fédérer les salariés autour d'un projet sportif porteur de sens. **Pour cette 4eme édition 10 entreprises se sont mobilisées soit 199 salariés. Grâce à la mobilisation des entreprises, 47 908 Euros ont été collectés au profit des missions d'Action contre la Faim visant à réduire les impacts des crises climatiques sur la santé et la nutrition des populations vulnérables.**

Les MasterClass -Transition écologique et développement durable de son entreprise



La CCI Paris Ile-de-France a organisé avec la participation de Grand Paris Seine Ouest et Seine Ouest Entreprise et Emploi une série de Masterclass pour faciliter la mise en œuvre de la transition écologique et du développement durable des entreprises.

Comment mettre en place un point de collecte en entreprise – 7 octobre 2021- animé par Axèle Gibert – Réseau REFER, Mélanie Jacquemart – Société ADD ON CONSULTING

Comment initier au sein de l'entreprise de fortes valeurs d'entraide et de solidarités ? Comment fidéliser les collaborateurs ? Comment se différencier pour attirer des nouveaux talents, quels sont les déchets susceptibles d'être valorisables ? Quels sont les objets à réemployer ?

Rendez-vous en ligne

5 participants

Bénéficiez d'aides pour booster la mobilité électrique dans votre entreprise ! » - 19 octobre 2021 - animé par Julien Cordelle-Chargé de projet – Synergies commerciales EDF, Virginie Galice – Directrice de Développement Hauts de Seine - EDF

Convertir sa flotte de véhicules à l'électrique et installer des bornes de recharge, quelles sont les étapes nécessaires et les aides mobilisables pour réaliser son projet en entreprise ?

Rendez-vous en présentiel à l'espace coworking Emergence - Issy les Moulineaux

4 participants

Je mesure, je réduis et je valorise mon impact environnemental dans mon entreprise –24 novembre 2021 - animé par Maël LEVET, Consultant énergie-climat-environnement BL Evolution - Michel Richard co-fondateur de la société Waro

Mesurer ses émissions de gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux de son activité peut représenter une réelle difficulté pour les entreprises. Réaliser un bilan carbone et/ou des analyses du cycle de vie (ACV) est le point de départ qui permet à l'entreprise d'avoir une situation de référence et de réduire plus efficacement son impact environnemental en engageant de réelles actions. Quels sont les avantages d'une telle démarche ? Quels sont les moyens pour réduire votre empreinte environnementale ?

Rendez-vous en présentiel à l'ESI Business School - Boulogne-Billancourt

8 participants

Les fêtes de fin d'année approchent, valorisez vos biodéchets ! - 2 décembre 2021 – animé par Damien ANTOINE - Service économie circulaire et déchets - Région Ile-de-France - Isabelle THIBAUT - Directrice de l'entreprise Parc Aventure Land - Olivier SALLOUM - Directeur Commercial de Moulinot

Partagez de simples gestes en faisant un acte solidaire, réduisez le gaspillage alimentaire.

Energie, compost, engrais : entrez dans une dynamique circulaire en valorisant vos biodéchets ! Répondez à l'exigence de vos clients : associez à votre entreprise une démarche vertueuse avec la gestion des biodéchets comme ressource.

Rendez-vous en ligne

2 participants

WEB Conférence : Les métiers de la transition écologique et ses opportunités professionnelles



Avec la participation de Seine Ouest Entreprise, la Maison de la nature et de l'arbre – structure dédiée au développement durable et gérée par Grand Paris Seine Ouest – a organisé une table ronde le 23 octobre 2021 pour parler des métiers de la transition écologique et ses opportunités professionnelles. Cette web conférence s'adresse à un public en situation de recherche d'emploi, en reconversion professionnelle, à des étudiants et des professionnels de l'insertion et de l'orientation. Animé par Pierre-Louis Garcia, coordinateur d'étude en ingénierie environnemental, avec la participation de professionnels de la formation et d'entreprises. Les thématiques abordées :

Les métiers de la transition écologique – l'économie verte : de quoi parle-t-on ? Quels sont les métiers et filières de la transition écologique ? Comment se (re)former aux métiers de la transition écologique ? Parlons pro et concret ! Quelles sont les opportunités professionnelles ?

54 participants

Promouvoir une gestion territorialisée des emplois et des compétences

Un service simplifié et des offres d'emploi de proximité plus visibles pour les candidats

Le jobboard de SOEE conforte son positionnement sur le territoire pour sa première année d'existence. Seine Ouest Entreprise Emploi a lancé son propre moteur de recherche pour l'emploi en août 2020. Le jobboard rassemble les offres d'emploi du territoire Grand Paris Seine Ouest, en compilant les données de plusieurs plateformes (Monster, Cadreo, Meteo Job, Apec, Régions Job...).

Depuis lors, 1600 candidats ont créé leurs comptes dont 700 ont déposé un CV dans la CV Thèque. Côté entreprises, 140 entreprises du territoire ont un compte sur cette plateforme. Près de 800 offres d'emploi exclusives ont été gérées par Seine Ouest Entreprise Emploi depuis le lancement de la plateforme. En moyenne, 13500 offres d'emploi sont accessibles quotidiennement sur le jobboard.

Le jobboard Seine Ouest Entreprise Emploi présente un double avantage :

Pour les candidats du territoire de GPSO, celui de pouvoir consulter, en quelques clics, les offres situées près de chez soi. Le portail a aussi vocation à faciliter le sourcing de candidats par les entreprises, qui peuvent publier facilement leurs offres, et consulter la Cvthèque.

« Comme à la maison » : premier lieu ressources pour les salariés à horaires discontinus



Ce projet initié par la ville de Boulogne- Billancourt en 2019 est porté par Seine Ouest Entreprise et Emploi. Partant du constat que 82% des salariés à horaires discontinus n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux pendant leur coupure et doivent trouver le moyen de s'abriter pour patienter parfois plusieurs heures, la Ville de Boulogne-Billancourt a souhaité proposer une réponse en soutenant le projet de création de « Comme à la maison ».

Ce lieu d'accueil apporte une solution innovante aux problématiques d'éloignement domicile-travail et de fragmentation du temps de travail. Les temps de pause ou d'intermission sont mis à profit pour se ressourcer, s'informer et se former. L'accès au lieu et aux services est gratuit et illimité pour les salariés à horaires discontinus intervenant sur la commune de Boulogne-Billancourt pour remplir des missions de services (aide à la personne, restauration, propreté...) L'adhésion au service est financée par l'employeur. Au après deux ans d'activité, **Comme à la Maison compte 18 entreprises adhérentes pour plus de 400 salariés inscrits.**

Préserver le patrimoine naturel



Consciente de la richesse de son patrimoine naturel, GPSO s'engage à le préserver, à renforcer la biodiversité locale, à améliorer la gestion des ressources et prévenir les risques naturels.

GPSO souhaite garantir un cadre de vie qui répond aux besoins de ses habitants tout en préservant l'environnement.



2

FAIM «ZÉRO»



3

BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



6

EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



11

VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



15

VIE TERRESTRE



17

PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS





Préserver la biodiversité

D'une superficie de 32,5 km², le territoire de Grand Paris Seine Ouest représente un pôle majeur au sein de l'agglomération parisienne avec plus de 320 000 habitants, soit 20% de la population du département des Hauts-de-Seine.

Il offre une qualité de vie exceptionnelle pour un territoire de première couronne avec 39% de sa superficie composée d'espaces verts et de forêts. Le territoire est également l'un des traits d'union, par l'intermédiaire des forêts domaniales de Meudon et Fausses-Reposes et des berges de Seine, entre la ceinture verte de l'agglomération parisienne et la ville de Paris. GPSO bénéficie d'un patrimoine naturel important et de grande qualité qu'il convient de préserver tant d'un point de vue faunistique que floristique.

La stratégie de préservation

Depuis 2011, préserver la biodiversité sur le territoire de GPSO est une ambition politique phare depuis l'adoption de l'Agenda 21 et du premier Plan Climat Energie Territorial.

L'un des axes majeurs de ces 2 programmes était la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au sein duquel la stratégie de biodiversité de GPSO s'était traduite dans un schéma de trame verte et bleue adopté en 2013, en concertation avec les services Urbanisme et Développement Durable de GPSO et des Villes.

Les programmes des dernières élections municipales de 2020 font état d'une volonté de mettre en place des actions liées à la biodiversité avec notamment le souhait d'augmenter la surface cultivable des villes, de végétaliser pour rafraîchir la Ville et préserver la biodiversité locale. La volonté politique est aujourd'hui forte et rejoint celles des habitants qui souhaitent de plus en plus s'investir pour améliorer leur environnement.

Dotée de compétences optionnelles et facultatives en faveur de la protection de l'environnement et de la mise en valeur du cadre de vie et fort de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), il convient aujourd'hui pour GPSO de mettre à jour une stratégie d'envergure de protection et de préservation de la biodiversité, assortie d'un plan d'action adapté au territoire en cohérence avec les stratégies élaborées à l'échelon national, régional, départemental et métropolitain.

Faire de la biodiversité un élément structurant de l'action de GPSO

L'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire sur les voiries et les espaces publics est effectif depuis 2015 (pour rappel : abandon total de l'utilisation des produits dans les parcs et jardins depuis 2008). Le désherbage est désormais effectué manuellement par les cantonniers équipés de binettes, et de manière mécanique (brosse, binette, laveuse) par des équipes venant en renfort lors des périodes de forte pousse des végétaux (printemps et fin d'été).

L'ensemble des PLU des communes de GPSO comprennent des dispositions permettant de protéger des éléments de nature constituant la Trame verte et bleue du territoire.

Impliquer tous les acteurs

L'ensemble des services et des prestataires de GPSO est impliqué dans la préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie.

Les services des parcs, jardins et paysages dans les Directions Territoriales assurent la gestion de l'ensemble des espaces de nature du territoire de manière écologique (abandon des produits phytosanitaires, choix d'espèces vivaces adaptées aux conditions locales, respect des cycles de vie des espèces, gestion plus libre et naturelle de certains écosystèmes).

L'ensemble des Services Techniques aménagent les espaces publics en prenant en considération le végétal. Par exemple, le cycle naturel de l'eau est favorisé en permettant l'infiltration des eaux pluviales dans le sol et leur réutilisation quand cela est possible.

Agir localement pour préserver la biodiversité

Développé par GPSO depuis 2016, le dispositif **Jardiner Ma Ville** a engagé en 2021 une réflexion pour faire peau neuve et simplifier la procédure pour candidater.

Il propose aux habitants du territoire d'être acteur de leur environnement. Sur simple demande écrite, les services des villes et de GPSO autorisent, selon des critères d'occupation et de gestion de l'espace public, à jardiner un espace identifié.

Ce projet permet d'amorcer le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire, de renforcer les continuités écologiques et de favoriser la biodiversité, notamment dans les secteurs urbains denses.

GPSO soutient ainsi les projets de plantations de parcelles, grandes ou petites, avec des végétaux d'ornement ou comestibles, à entretenir seul ou à plusieurs. Les jardiniers volontaires s'engagent à travers une charte à l'embellissement de la ville.

Les espaces cultivés Jardiner ma ville :

BOULOGNE-BILLANCOURT

- Square des Dominicaines, potager en pleine terre géré par l'association *Les petits potagers*
- Allée des Blanchisseuses, potager en jardinières géré par l'association *Les petits potagers*
- Square du Parchamp, potager en pleine terre géré par l'association *Les petits potagers*

ISSY-LES-MOULINEAUX

- Chemin de la Bertelotte, espace vert cultivé par l'association *Un quotidien plus vert*
- Square Blériot, des bacs sont entretenus par l'association *Issy en Herbe*
- Rue Emile Zola, un particulier entretient un pied d'arbre
- Rue Ernest Renan, des jardinières sont entretenues par un commerçant
- Rue de Meudon, un pied d'arbre est cultivé par un particulier
- Promenade Robinson au croisement de l'allée Louis Bonnier potager en jardinières cultivé par un particulier
- Promenade Robinson au croisement de l'allée d'Issy 7 jardinières dédiées à la fois à la biodiversité et au potager par un particulier
- Allée d'Issy, un petit espace vert cultivé à des fins ornementales pour la biodiversité par un particulier

MEUDON

- Avenue du 11 novembre 1918, pied de mur cultivé par un particulier

VANVES

- Place des Provinces, l'association *APJH* entretient des jardinières
- Rue Auguste Comte, l'association *APJH* entretient des jardinières
- Rue Marcel Yol, un particulier cultive 3 jardinières

VILLE D'AVRAY

- Sente des Bergeronnettes, des plantations en pied de mur sont entretenues par *Incroypables Comestibles de Ville-d'Avray*
- 12-14 rue de Marnes dans le parc du château, potager en jardinières géré par l'association *Incroypables Comestibles de Ville-d'Avray* avec un entretien des parcelles en permaculture

Stratégie de communication

- Mise en place d'une cartographie des sites disponibles sur le site de GPSO depuis 2020 ainsi que sur l'open data.
- Une adaptation de la signalétique de terrain est en cours.

Favoriser la nidification des oiseaux sur GPSO

La Maison de la nature et de l'arbre assure actuellement le suivi et l'inventaire des nichoirs installés dans un certain nombre de parcs du territoire depuis 2012.

Le contrôle des nichoirs permettra de connaître leur degré d'occupation par des populations ciblées d'oiseaux, de vérifier leur état général ainsi que de leurs accroches et d'assurer leur remplacement et parfois leur complément.

Par ailleurs, un travail conjoint entre services est mené pour assurer la géolocalisation des nichoirs, les gîtes à insectes et plus largement les éléments d'accueil pour la biodiversité afin d'aboutir à une cartographie de suivi des habitats pour la faune sauvage de GPSO.

Accompagnement du label Ecojardin

Le label a permis d'engager avec la Direction de l'Espace Public une démarche de sensibilisation et de suivi de la biodiversité auprès des services espaces verts et voirie avec 2 programmes liés de sciences participatives, **Florilège** et **Propage**, le premier s'appliquant aux espèces végétales de prairies, utiles et papillons, population abordée par le second.

La formation, au cœur du label, permet de proposer aujourd'hui aux agents des services techniques un programme de formation sur **la gestion écologique** qui doit caractériser l'avenir des espaces verts du territoire.

La sensibilisation du grand public

Une exposition "portrait d'oiseaux" du territoire, a été proposée aux villes. Elle a tourné sur les villes de Boulogne-Billancourt via la SPL, Sèvres et Meudon.

Evolution du jardin pédagogique de la MDNA

- **Projet en cours** : Renouvellement et évolution de l'affichage pédagogique propre aux thématiques environnementales du jardin et de GPSO. (Accueil de la biodiversité, Gestion des eaux de pluie, gestion des sol, permaculture, compostage).
- Réaménagement des espaces prévus pour 2022.

Projet Coin Nature avec les structures scolaires et périscolaires

La Maison de la Nature et de l'Arbre poursuit l'accompagnement des projets d'installation de jardin durable initié en 2019.

En proche concertation entre les directions d'établissement, les services techniques des villes et de GPSO, le chargé de mission biodiversité aide à la planification du projet et apporte les clés environnementales, techniques et pédagogiques nécessaires à la transformation de l'espace en jardin ressource pour la biodiversité.

A l'échelle du territoire, ce projet a pour objectif de participer au développement de la trame verte et bleue.

Un rendez-vous sur la structure demandeuse permet d'évaluer le potentiel du projet (investissement humain et orientations) en faveur de l'environnement et les possibilités d'aménagement du terrain lui-même.

Projets en cours :

Chaville

- Ecole primaire Montessori Freeminds
- Ecole et accueil de loisirs, maternelle des Myosotis
- Ecole maternelle du Muguet

Projets à l'étude :

Sèvres

- Ecole élémentaire Gambetta

Les jardins partagés

La Maison de la Nature et de l'Arbre a également travaillé sur la conception de jardins partagés en collaboration avec la mission Agriculture Urbaine de GPSO et les villes :

Issy-les-Moulineaux

- Les jardins partagés de la sente de Bretagne II
- Les jardins partagés chemin de la Galiote
- Le jardin solidaire

Projet à l'étude :

Jardins partagés: verger du fort d'Issy à **Issy-les-Moulineaux**

Perspectives 2022

- Le dispositif Jardiner ma ville évolue en début d'année 2022 pour plus d'efficacité en lien avec les besoins des villes et pour affirmer son rôle pour la biodiversité. Le dispositif doit jouer un rôle dans la transformation de l'espace public et notamment comme orientation lors de sa désimperméabilisation.
- Proposer 2 autres parcs du territoire à la labellisation EcoJardin.
- Impliquer les citoyens dans la connaissance et le suivi de la biodiversité du territoire.
- Projet de signalétique grand public pour les parcs et jardins pour accompagner la gestion différenciée et écologique.



Une gestion durable des espaces verts et du patrimoine arboré

GPSO s'inscrit dans une évolution des pratiques et une rationalisation des moyens concernant la gestion des espaces verts sur le territoire communautaire : réduction des consommations énergétiques, valorisation de la faune et de la flore endogène, optimisation des ressources locales en eau, utilisation de matériel écologique.

Outre l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts depuis la création de GPSO, la manière de gérer les espaces verts a évolué vers des pratiques plus respectueuses des cycles naturels et de la biodiversité par :

Schéma Directeur des Parcs et Jardins

Le territoire de GPSO comprend, de par ses spécificités géographiques, différentes entités paysagères constituant un patrimoine riche et diversifié.

Ce sont ainsi 136 parcs, jardins et squares avec 91 aires de jeux, qui sont gérés par l'EPT en 2021.

Le Schéma directeur a été réalisé afin de progresser dans la connaissance de ce patrimoine et proposer un plan d'actions sur 5 ans (2021-2026) visant à améliorer la qualité et l'usage des parcs, jardins et squares.

La finalité de cette étude est de prioriser les améliorations et remises en état d'espace verts en fonction des différents enjeux (paysagers, écologiques, sécuritaires, entretien). Ce Schéma Directeur

permettra notamment de disposer d'informations complémentaires pour conduire sur 5 ans les actions d'amélioration de la gestion alternative des eaux pluviales ou de mettre en place à terme un plan de gestion différenciée sur le territoire.

Les travaux réalisés en 2021 sont :

Site	Réalisation en 2021
Boulogne	
Le jardin Gallieni	Création du jardin, d'une superficie de 5800m ² , comprenant des équipements ludiques (aire de jeux) mais aussi de pédagogie, de sensibilisation aux habitats et des milieux écologiques en zone urbaine (sous-bois, mare, prairie et haie, barre à insectes, nichoirs et refuges à hérissons)
Square Maître Jacques Jardin Guilbaud	Renouvellement et densification des plantations + reprise des allées au jardin Guilbaud
Le Square des Papillons	Replantation de la haie en limite de parcelle, reprise des jeux et du bac à sable, remplacement de petits mobiliers et mise en accessibilité PMR de l'entrée : pas de suppression de la pergolas
Square Rhin et Danube	Réfection de la haie de bambous, amélioration des plantations et mise en accessibilité PMR.
Issy les Moulineaux	
Parc Saint Jean-Paul II	Pour le compte de la ville d'Issy-les-Moulineaux, poursuite des travaux d'amélioration, dans le cadre du plan de gestion défini en lien avec les services de l'Etat.
Square Fragonard	Plantation et Densification végétales.
Parc de l'Ancienne Boulangerie	Amélioration de la gestion de l'espace paysage et remise en état des noues - les travaux se poursuivront en 2022
Parc de Nahariya	Plantations d'arbustes et création d'un point d'eau pour l'arrosage - les travaux se poursuivront en 2022
Ville d'Avray	
Parvis de l'église Saint-Nicolas - Saint-Marc	Embellissement par la plantation de 12 ormes. 200m ² , soit 20% de la superficie totale du parvis a été déminéralisé, pour la création de 48m ² de massifs et 152m ² de pavés à joints engazonnés (site classé Monument historique)
Vanves	
Le Square Etienne Jarrousse	Remis en état avec coupe et replantation d'arbres, réfection des sols et restructuration de l'ancien mail.
Parc Pic	Poursuite des travaux d'amélioration, dans le cadre du plan de gestion défini en lien avec les services de l'Etat.

Gestion différenciée et écologique des espaces végétalisés

C'est une gestion raisonnée qui vise à adapter l'entretien des espaces végétalisés au site, en prenant en considération leurs caractéristiques, leurs usages et leurs potentiels écologiques.

Ainsi, des espaces prestigieux et patrimoniaux, avec une architecture paysagère à la française ou aux abords des bâtiments communaux, par exemple, sont tondues et entretenus régulièrement alors que des espaces difficiles d'accès, isolés ou en périphérie, tels que des talus ou des haies, sont transformés en espaces semi-naturels par un entretien à un rythme moins important, comme des fauchages annuels ou un développement autonome du milieu, en intégrant des espèces végétales locales et en soutenant la biodiversité.

Des plans de formation pour les agents sont organisés en interne, afin d'accroître leurs compétences

dans les pratiques de gestion différenciée et d'entretien écologique, ainsi qu'être actif dans le suivi de notre biodiversité, au travers des protocoles de suivi participatif Propage (papillons) et Florilège (végétation locale des prairies).

Les déchets issus de l'entretien sont réduits ou valorisés. Les tontes avec mulching sont favorisées et du paillage en copeaux de bois est produit, avec les résidus d'élagage des arbres et des tailles, grâce à l'acquisition d'un broyeur. Des hôtels à insectes sont également créés. Les déchets verts qui le peuvent sont mis en composte sur site et les feuilles sont déplacés sous les haies, de plus, les déchets verts qui sont évacués, sont envoyés vers des plateformes spécialisées de compostage.

Enfin, dans un cadre plus large, les agents utilisent désormais des véhicules hybrides pour leurs déplacements et de nombreux matériels (souffleuses, tronçonneuses, etc.) sont remplacés par des appareils électriques.

Diversification et densification végétale

Un intérêt est apporté au choix des plantes, en prenant en considération leurs avantages écosystémiques et écologiques, ainsi que leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques, avec une ambition de densification et de diversification végétale.

La provenance des végétaux est un critère important. L'objectif est d'augmenter le nombre d'espèces locales, qui ont des échanges positifs avec leur environnement et apportent un soutien à la biodiversité locale. (Comestible, nidification, mellifère...).

18180 plantes annuelles sont cultivées dans nos serres avant d'être utilisées pour embellir le territoire. Le surplus de plantes cultivées sont vendus aux habitants et distribuées lors des remplacements de massifs à l'automne.

De plus, les pépinières sélectionnées pour l'achat de plantes se trouvent dans la région et à proximité, avec un climat similaire au notre. Et des plantes non-locales, provenant de climats plus chauds sont expérimentées pour tester leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques.

Des massifs durables sont créés en remplaçant et en associant les plantes annuelles par des vivaces et des bulbes, de provenance locale, diminuant le nombre de renouvellement de plantation.

Une diversification des strates et une densification végétale est mise en place, en augmentant la plantation d'arbustes locaux, avec une préférence pour les essences rustiques. De plus, des gazons fleuris, voire des prairies naturelles dans certains parcs ou sur de petites surfaces fauchées une à deux fois dans l'année, sont installées.

Limitation des consommations d'eau dans les espaces verts

Dans un souci de préservation de l'eau, il a été décidé de diminuer l'arrosage des massifs floraux, en général et de ne pas arroser les gazons pendant l'été.

De plus, pour limiter l'arrosage, les sols nus, soumis à l'évaporation de l'eau et à la sécheresse, sont recouverts, par la plantation de plantes couvre-sols et l'application de paillages issus des déchets de taille ou de tonte. La démarche est associée à la plantation de vivaces, moins gourmandent en eau que les annuelles. De plus, lorsqu'elle est stockée, l'eau de source naturelle ou de toitures est utilisée, pour l'arrosage des massifs.

Une réflexion sur la gestion de l'eau est faite dès la conception des jardins, afin qu'elle soit infiltrée

directement dans le sol ou réutilisée sur site et non plus envoyée dans le réseau d'assainissement. Ce, grâce à l'augmentation des surfaces plantées, la création de milieux humides et la mise en place de revêtements perméables sur les cheminements piétons et cyclables ou par un profilage dirigeant l'eau vers les massifs plantés.

Gestion sécurisée de patrimoine arboré

Toute l'année, les agents de GPSO veillent sur les arbres du territoire. Ce patrimoine végétal est étroitement surveillé dans un souci de lutte contre le réchauffement climatique. Véritables poumons du territoire ils participent notamment à rafraîchir la ville en période de forte chaleur. A ce jour, le territoire de GPSO comptabilise près de 23 600 arbres.

Nombre d'arbres gérés par les services de GPSO source DIGIT décembre 2021	
Boulogne-Billancourt	9081
Chaville	772
Issy-les-Moulineaux	7241
Marne-la-Coquette	61
Meudon :	535 arbres sur sites gérés par GPSO (Les autres arbres sont gérés par la commune compétente en matière d'Espaces verts)
Sèvres	2770
Vanves	2134
Ville-d'Avray	1002
Total GPSO	23 596

Dans le cadre de leur suivi, l'ensemble de ces arbres est cartographié et fait l'objet de contrôles, incluant des diagnostics phytosanitaires, jusqu'à deux fois par an. Le premier contrôle en période hivernal pour observer la structure de l'arbre, et le deuxième en période estivale pour apprécier sa vigueur en période de feuillaison.

La gestion du patrimoine arboré a pour objectif de pérenniser le patrimoine existant et d'augmenter le couvert végétal, pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie tout en assurant la sécurité des usagers. Les contrôles et les diagnostics phytosanitaires permettent de repérer les arbres qui présentent des défauts mécaniques, de suivre leur évolution et, si nécessaire, de déclencher une intervention de mise en sécurité ou, si leur conservation ne peut être assurée dans de bonnes conditions, de procéder à leur suppression. Une replantation est systématiquement réalisée sur place si les conditions le permettent. Dans le cas contraire, les arbres sont replantés ailleurs, si possible dans un périmètre proche.

La prévention : la meilleure des actions pour le bien-être de nos arbres

Le patrimoine arboré est en perpétuelle évolution, et les arbres sont sujets aux aléas climatiques, à la pollution de l'air et du sol, aux blessures générées par l'activité urbaine. La vigilance est donc de mise pour entretenir ce patrimoine.

Cette prévention consiste à :

- Mener une réflexion en amont sur les choix des essences à planter,
- Surveiller les arbres présentant des lésions évolutives,
- Mettre en sécurité l'environnement des arbres (taille, haubanage, périmètre de sécurité),
- Respecter les consignes de précaution lors des travaux de voirie,
- Supprimer les arbres morts, présentant des lésions irréversibles ou dont la stabilité est atteinte.

Plan de gestion des arbres des parcs en site classé

Un site classé est un espace remarquable dont le caractère historique et paysager nécessite d'être préservé de toute atteinte grave. S'y applique une réglementation particulière codifiée dans le Code de l'Environnement. Chaque intervention nécessite en conséquence une autorisation spéciale délivrée par les services de l'Etat.

Afin d'avoir un suivi qualitatif et cohérent des sites classés présents sur le territoire, GPSO a lancé l'élaboration de plans de gestion du patrimoine arboré de 4 sites classés en 2017.

- Le parc Pic à Vanves
- Le parc Saint Jean-Paul II à Issy- les-Moulineaux (parc relevant de la gestion de la ville)
- Le parc Brimborion à Sèvres
- Le parc Rothschild à Boulogne-Billancourt

D'autres parcs du territoire comme le parc Henri Barbusse à Issy-les-Moulineaux seront concernés.

Actions de sensibilisation du public

La gestion attentive du patrimoine arboré garantit la sécurité du public. Il est ainsi primordial de sensibiliser les habitants au fait que, pour assurer leur sécurité, il est parfois nécessaire de supprimer un arbre. La beauté apparente d'un arbre n'étant pas un gage de bonne santé.

Aussi paradoxal que cela puisse sembler, le remplacement des arbres en milieu urbain s'avère nécessaire pour préserver l'environnement et assurer la sécurité de tous.

Dans le cadre de la gestion et de la sécurisation du patrimoine arboré, ces suppressions, même si elles font l'objet d'un renouvellement et d'un avis d'information préalable en ce sens, provoquent dans le contexte actuel, des réactions du public entre incompréhension, interrogation, voire contestation par le biais de différents supports (courrier, réseaux sociaux, pétition, etc.).

Comme en témoigne la concertation organisée autour du PCAET, les questions environnementales sont au centre des préoccupations des habitants. Aussi, les arbres sur le domaine public, patrimoine végétal vivant, font l'objet de toutes les attentions des agents de GPSO.

Désimperméabilisation et renaturation des sols

La désimperméabilisation des sols couverts d'une surface étanche (bitume, béton...) a pour objectif de permettre l'infiltration de l'eau sur place, pour lutter contre les inondations, améliorer le cadre de vie dans l'espace public. Les surfaces imperméables sont remplacées par des revêtements perméables (résine, dalle engazonnées ...) ou par des surfaces de pleine terre plantées.

La renaturation des sols a pour but de retrouver un sol fertile sur des surfaces désimperméabilisées, en veillant à ce que la surface soit connectée avec la nappe phréatique en passant par un sol continu,

vivant et abritant de la biodiversité. Ce, grâce à de nouvelles structures végétales sur l'espace public, tel que la création de noues et de fosses filantes, plantées, entre les pieds d'arbres. Lorsque la désimperméabilisation n'est pas possible, à cause des réseaux souterrains, de la composition du sol ou de parkings enterrés, des jardinières hors-sols sont installées.

La désimperméabilisation et la renaturation des sols permettent de lutter contre les inondations grâce à une meilleure absorption des eaux pluviales. Elles favorisent également la lutte contre les îlots de chaleur urbains grâce aux arbres qui font de l'ombrage tout en atténuant la pollution de l'air et du sol, en absorbant et en stockant le CO₂.

Enfin, ces nouveaux espaces végétalisés soutiennent la biodiversité en renforçant les continuités écologiques entre les espaces végétalisés, favorisant les déplacements des espèces animales. Durant l'année 2021, 2229m² ont été désimperméabilisés.

Travaux de Déminéralisation et de végétalisation réalisés et 2021		
Rue/lieu	Jardinières (m²)	Détail
Issy les Moulineaux		
Square Léon Zack	40	Création d'une jardinière en pleine terre
Place Gévelot	67	Agrandissement de jardinières en pleine terre et des pieds d'arbres - compléter les plantations
Rue du Fort	200	Plantation d'arbres (pommiers) + arbustes
Rue Charlot	7	Végétalisation mur du terrain de sport / 4 petites fosses
Esplanade du Foncet TPC	40	Végétalisation du terre-plein central
Placette Jean Bouin	45	Jardinières pleine terre
Place du Maréchal de Rochambeau	115	Agrandir les fosses d'arbres et végétaliser
Esplanade du Foncet	120	Agrandir la jardinière et créer une forêt urbaine
Rue du 4 septembre	95	Jardinières pleine terre
Rue Séverine	10	Jardinière en pleine terre
Promenade du Verger	21,5	Installation de pots (16) 5 x grands 1,4m 6 x moyens 1,2m 9 x petits 1m
Entrée jardin des 1000 roses	9	2 jardinières en pleine terre encadrant l'entrée
Rue Jean-Pierre Timbaud	52	Végétalisation des pieds d'arbres + agrandir les fosses d'arbres
Rue Jean-Jacques Rousseau - angle rue Jacques-Henri Lartigue	115	Jardinière en pleine terre
Collège de la Paix rue du Fort	125	Création de jardinière en pleine rue
Parc Municipal de Sports	224	Entre la rue gouverneur General Eboué et la rue Jean Bouin Création de jardinière en pleine terre
Escalier Eugène Baudouin	8	Végétalisation du mur en fond de rue
Chaville		
Avenue Sainte-Marie	20,3	5 jardinières créées

Meudon		
Avenue Le Corbeiller	33	3 Jardinières + 4 fosses d'arbres
Rue de la Belgique	8	3 fosses d'arbres conservées
Rue Jacqueminot	540	Fosses d'arbres filantes réaménagées
Avenue du Bois	6	1 jardinière créée
Rue l'Alembert	6	1 jardinière créée
Boulogne		
Traversées piétonnes	Lancement du projet de dégagement de la visibilité en amont des traversées piétonnes dans le cadre de la loi LOM sur les carrefours dits prioritaires	
Marne-la-Coquette		
Avenue du Bois	18	2 jardinières créées
Sèvres		
Rue de Champfleury	32,82	6 jardinières dont 2 existantes conservées Reprise talus ONF partie haute non comprise
Rue Fernand Pelloutier	7,54	2 jardinières dont 1 existante conservée
Rue des Binelles Giraud	14,2	3 jardinières créées
Ville d'Avray		
Rue des Sablières	7,83	2 jardinières dont 1 existante conservée
TOTAL des surfaces désimperméabilisées	2229,19	

Perspectives 2022

La réalisation des travaux prévus au Schéma directeurs des espaces verts va se poursuivre en 2022. Comme en 2021, les parcs et jardins vont être améliorés, par des travaux de plantation raisonnée, de renouvellement du mobilier, de mise en accessibilité, PMR et bien d'autres actions.

Actuellement le parc de Billancourt est labélisé Ecojardin, récompensant l'exemplarité de la gestion écologique appliquée au parc. L'objectif est de faire labeliser chaque année de nouveaux parcs sur l'ensemble des directions territoriales.

L'exigence des critères de choix des plantes, restera une priorité pour pérenniser les plantations, en mettant en avant les plantes de la région, avec le label Plantes locales. Pour les prochaines plantations, les conditions sont également améliorées pour augmenter la qualité et les volumes de substrat.

Concernant la gestion de l'eau de pluie, l'ambition est également de déconnecter les parcs des réseaux d'assainissement. Ce qui signifie limiter les eaux de ruissellement allant dans les égouts, en les infiltrants directement dans le parc.

Pour restreindre les exportations de déchets verts et limiter les importations de terre végétale, les produits de l'entretien continueront à être valorisés. Le compost permettra ainsi d'amender le sol en place et le broyat (copeaux de bois issu du broyage des branches et rameaux) constituera un paillage aux multiples bénéfices pour les arbres, les plantes et la biodiversité des sols.

Les arbres en ville contribuent à créer des îlots de fraîcheur, c'est pourquoi dans le cadre de l'élaboration du PCAET, GPSO s'est fixé pour ambition de planter davantage d'arbres. Pour la saison 2020-2021 ce sont un peu plus de 310 qui ont été plantés à l'échelle du territoire.

L'hiver 2021/2022 verra un renouvellement des arbres supprimés pour cause de sécurité et la plantation de nombreux arbres sur le territoire pour contribuer à sa végétalisation, en particulier sur les territoires d'Issy les Moulineaux et Vanves, en association avec les autres strates végétales (basses et intermédiaires).

La désimperméabilisation se poursuivra ainsi que la végétalisation de l'espace public, afin de renforcer les trames vertes et brunes, réduire les discontinuités écologiques, créer des îlots de fraîcheur et de gérer les eaux de pluie. Pour chaque projet sur l'espace public, une étude de faisabilité sera faite pour désimperméabiliser le plus possible. Pour ce faire, l'utilisation de matériaux poreux sur les parkings, places de stationnement et rues piétonnes sera privilégiée, ainsi que la création d'espaces végétalisés en ciblant dans l'espace public, les esplanades, places, les lieux de convergence et l'aménagement d'accotements de voiries végétalisés continus.

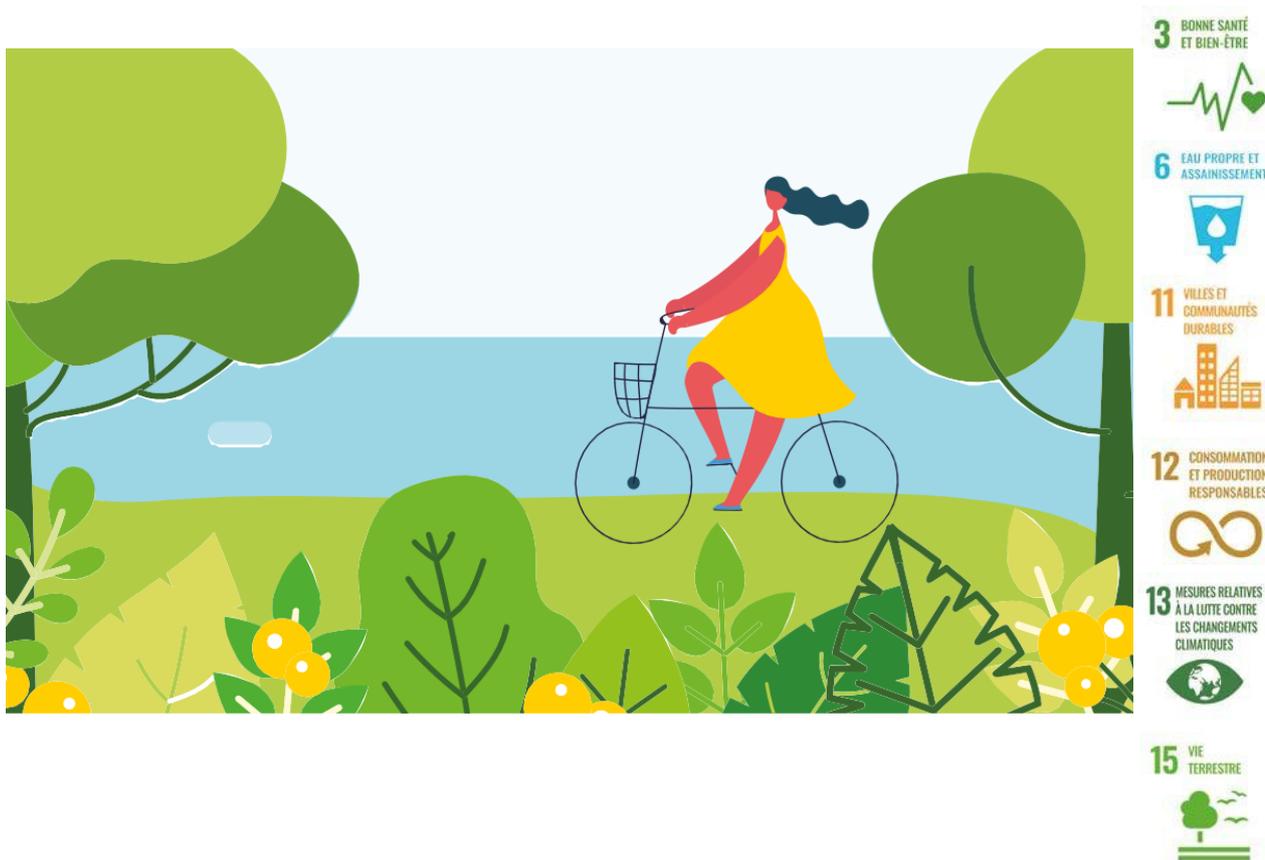
Des projets de mise en valeur de l'eau naturelle, sont en cours d'étude pour chaque ville de GPSO. Des sources naturelles, coulant sur le territoire, vont être réintégrées au paysage urbain, en créant des zones humides ou en alimentant des fontaines ornementales.

Des installations de cuves vont être réalisées pour le stockage d'eau de source et des eaux de pluie de toiture. Ces eaux seront utilisées pour l'arrosage des espaces végétalisés et le nettoyage de l'espace publics.

Les travaux de 2021 qui se poursuivront en 2022 et les perspectives d'aménagement pour 2022 sont :

Site	Prévision pour 2022
Boulogne	
Square Pierre de Coubertin	Renouvellement de plantes + études des sols
Parc des Glacières	Densification végétale par plantation et rehaussement des clôtures rue nationale
Parc de Boulogne Edmond de Rothschild	Améliorer avec densification de plantation, travail sur pelouses pour limiter les jeux de ballons. Amélioration de la signalétique du parc & traitement végétal de l'accès
Square du Dôme	fermeture de la zone végétalisée avec portillon d'accès pour les jardiniers, plantation, mise en peinture des deux premiers modules de clôture
Square Castéja	réfection des allées, reprise du problème d'étanchéité, création d'une piste cyclable pour tout-petits
Mail des Provinces	reprise ponctuelle des assises en bois, reprise en béton de certains platelage bois, reprise de l'arrosage, plantation des massifs et plantation des pots en arbustes et graminées
Jardin Farman	reprise du platelage en plastique autour du kiosque, muret de soutènement et plantation du talus du belvédère
Square du Dôme	fermeture de la zone végétalisée avec portillon d'accès pour les jardiniers, plantation, mise en peinture des deux premiers modules de clôture
Sente du Fief	Aménagement de voirie à la jonction avec la rue des Peupliers (Voirie) Achèvement des travaux et création d'un petit square végétalisé
Mail du Maréchal Juin	Prolongement du mail jusqu'au quai Le Gallo, avec requalification complète de l'avenue actuelle en coulée verte

Issy les Moulineaux	
Jardin Saint Jean-Paul II	Pour le compte de la ville d'Issy-les-Moulineaux, achèvement de la mise en œuvre de la phase 1 du plan de gestion – poursuite des travaux de 2021
Parc de l'Ancienne Boulangerie	Amélioration de la gestion de l'espace paysage et remise en état des noues – poursuite des travaux de 2021
Parc de Nahariya	Plantations d'arbustes et création d'un point d'eau pour l'arrosage - les travaux se poursuivront en 2022
Square Fragonard	Travaux sur les clôtures intérieurs
Parc Henri Barbusse	Plantation d'une haie écologique sur le talus
Square de Macerata	Rafraichissement mobilier urbain et plantations
Square Jacques Madaule	Reprise des aires de jeux et étude sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle
Parc des Varennes	Diversification écologique et préservation de la biodiversité. Désimperméabilisation, rénovation des aires de jeux et des clôtures. Début des études et demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau en 2022 - réalisation 2023/2024.
Chaville	
Parc Mitterrand	Projet d'embellissement du parc.
Square des Créneaux	Requalification des aires de jeux et embellissement du square
Rue Alexis Maneyrol	Requalification – début des travaux en 2021
Sèvres	
Square Carrier Belleuse	Requalification complète du square



Assainissement et gestion de l'eau

GPSO dispose de Schémas Directeurs d'Assainissement pour mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement visant à limiter la pollution des milieux urbains et naturels, causée par la vétusté du réseau ou par les débordements en temps de pluie, et pour restaurer et valoriser le réseau hydrographique naturel.

Les travaux d'assainissement

L'année 2021 a permis de consolider et de réaliser un programme de travaux priorisé par le délégataire Seine Ouest Assainissement (SOA) sur la base du diagnostic complet du réseau de GPSO réalisé en 2017. Cette programmation permet d'optimiser la réhabilitation et le maintien de l'intégrité physique des réseaux de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest, ainsi que l'étude de programmes conséquents de travaux.

Les travaux visent à pérenniser les ouvrages, rétablir l'étanchéité des canalisations, améliorer la fluidité des écoulements, limiter les nuisances olfactives et éviter les pollutions par exfiltration des eaux usées. Ils sont mis en œuvre en intégrant une charte « chantiers faibles nuisances », et en choisissant des techniques et des matériaux les moins impactant possible pour l'environnement (chemisage, tranchées réduites, recyclage des remblais, etc.).

Plusieurs kilomètres du réseau d'assainissement territorial ont été réhabilités en 2021, sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée (travaux concessifs).

BOULOGNE-BILLANCOURT (Travaux concessifs) : 2 opérations pour un montant de 2 158 726 €TTC
Réhabilitation en chemisage (depuis l'intérieur)

- Rue des Abondances (section comprise entre les rues Anna Jacquin et de l'Abreuvoir) : 300 ml de collecteur visitable + 19 branchements pour un montant de 1 268 945 €TTC
- Rue de l'Est (section comprise entre les rues des Tilleuls et Louis Pasteur) : 236 ml de collecteur visitable + 17 branchements pour un montant de 889 781 € TTC

CHAVILLE

Pas de travaux en 2021.

ISSY-LES-MOULINEAUX (Travaux concessifs) : 4 opérations pour un montant de 4 865 125 €TTC
Rénovation et réhabilitation en tranchée ou en chemisage (depuis l'intérieur)

- Rue Pierre Poli : 1 556 ml de collecteur non visitable + 199 branchements pour un montant de 3 749 951 €TTC
- Allée de Billancourt : 253 ml de collecteur non visitable + 19 branchements pour un montant de 695 264 €TTC
- Promenade Robinson : 319 ml de collecteur non visitable + 9 branchements pour un montant de 419 910 €TTC

Création de regards

- Rue d'Erevan : 2 regards pour un montant de 26 000 €TTC

MARNE-LA-COQUETTE

Pas de travaux en 2021.

MEUDON

Pas de travaux en 2021.

SEVRES (Travaux concessifs) : 1 opération pour un montant de 221 710 €TTC
Rénovation et réhabilitation en tranchée ou en chemisage (depuis l'intérieur)

- Rue Riocreux : 88 ml de collecteur non visitable + 11 branchements

VANVES : 2 opérations pour un montant de 36 500 €TTC

- Rue Marcel Yol : Réhabilitation d'ouvrages de collecte d'eaux pluviales pour un montant de 16 500 €TTC
- Rue Coche : Création d'un regard pour un montant de 16 000 €TTC

VILLE D'AVRAY : 1 opération pour un montant de 2 336 200 €TTC

Rénovation et réhabilitation en tranchée ou en chemisage (depuis l'intérieur)

- Rue de Saint-Cloud : 478 ml de collecteurs visitable et non visitable + 63 branchements

Les travaux de gestion intégrée des eaux pluviales

Dans le cadre du protocole d'engagement visant l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne en vue de l'ouverture de baignades pérennes dans la métropole parisienne et signé en 2020, GPSO s'est engagé à mener des actions contribuant à déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires et à désimperméabiliser les espaces publics.

BOULOGNE-BILLANCOURT : 1 opération pour un montant de 327 272 € TTC

- Place du marché et rue des quatre cheminées : désimperméabilisation de 317 m² d'espace public + déracordement au réseau d'assainissement de 1744 m² d'espace public. Part subventionnable 80% de 85 200 € TTC soit 68 256 € TTC.

Le schéma directeur d'assainissement et le zonage pluvial GPSO

Conformément à la réglementation en vigueur, appuyée par les nouvelles conditions d'éligibilité aux subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, GPSO a lancé son schéma directeur d'assainissement et son zonage pluvial en 2021. L'étude devrait se poursuivre sur 2022.

Le schéma directeur d'assainissement territorial vise à :

- Élaborer un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements et d'actions propres à réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel en conformité avec la réglementation ainsi qu'à sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement,
- Mettre en œuvre ou finaliser l'auto surveillance du réseau et mettre en place les bases du diagnostic permanent et d'une véritable gestion patrimoniale du système d'assainissement tout en tenant compte des évolutions prévisibles de l'urbanisation et du bassin d'activité (en lien avec le délégataire SOA).

GPSO s'engage également à l'élaboration de nouveaux documents structurants de l'assainissement sur son territoire :

- Le **zonage assainissement « collectif/non collectif »** ou zonage « eaux usées » : il définit les zones à maintenir en assainissement non collectif et celles à assainir en collectif. Les prescriptions résultant du zonage doivent être intégrées dans le plan local d'urbanisme (PLU), afin de les rendre opposables. Le zonage d'assainissement collectif/non collectif est régi par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales.
- Le **zonage « eaux pluviales »** : il fixe des prescriptions en matière de limitation ou de réduction de l'imperméabilisation des sols. En effet, lors des dernières décennies, l'urbanisation a souvent été accompagnée d'une imperméabilisation généralisée des sols. Cela a eu pour conséquence une augmentation du risque inondation et une dégradation de la qualité des milieux récepteurs par érosion et entraînement des pollutions présentes sur les surfaces imperméabilisées, comme les voiries par exemple. Aujourd'hui, il est devenu évident qu'il faut retenir les eaux pluviales à la source, notamment par infiltration. On parle alors de gestion intégrée des eaux pluviales. Le zonage pluvial a précisément pour objectif la prise en compte de la problématique du ruissellement dans les projets d'urbanisation ou de renouvellement urbain. Il vise aussi à prémunir le réseau unitaire contre tout apport supplémentaire d'eaux pluviales, qui aurait pour conséquence une aggravation des rejets d'eaux usées au milieu. Il peut même conduire à réduire ces apports. Comme le zonage d'assainissement collectif/non collectif, il est régi par l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et ses prescriptions doivent être intégrées au PLUi.

Perspectives 2022

A Boulogne-Billancourt, le délégataire réhabilitera les réseaux d'assainissement visitables de la rue de l'Abreuvoir, de la rue d'Issy, de l'allée Emile Pouget et de la rue Gambetta. Par ailleurs, GPSO réhabilitera le réseau d'assainissement visitable de la rue Anna Jacquin.

A Chaville, les réseaux d'assainissement non visitables de l'Allée des Postillons et de la Route Sablée seront réhabilités, dans le cadre de travaux conjoints avec la voirie. Par ailleurs, le délégataire procédera aux travaux de rénovation des réseaux non visitables de la rue Viroflay et de la rue Renucci.

A Issy-les-Moulineaux, GPSO réhabilitera les réseaux d'assainissement non visitables du sentier du chemin de fer, de la rue Jean Nicot et de l'allée de l'université tandis que le réseau d'assainissement de la rue Ferdinand Buisson sera rénové dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à Vallée Sud Grand Paris, la rue étant mitoyenne à la ville de Clamart.

A Meudon, le réseau de la rue de l'Amiral Léon Martin sera rénové dans le cadre de travaux conjoints avec la voirie et le réseau du Sentier Latéral sera réalisé par la SPL SOA.

A Sèvres, le réseau d'assainissement non visitable de la rue Bracquemond sera réhabilité.

A Vanves, les réseaux d'assainissement non visitables de la rue Pruvot et de la rue Eugène Baudoin seront réhabilités.



La gestion durable et preventive des déchets

Les déchets peuvent avoir des impacts sur la santé humaine et sur l'environnement, s'ils ne sont pas correctement gérés. La raréfaction annoncée de certaines ressources non renouvelables rend indispensable de consommer ces ressources de façon responsable.

La prévention des déchets et la valorisation, grâce à la réutilisation, au recyclage, sont deux actions essentielles à la préservation de notre patrimoine naturel.

GPSO, en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, s'inscrit pleinement dans une perspective durable en mettant en œuvre deux axes principaux : une collecte optimisée avec pour objectif l'atteinte des seuils fixés par la réglementation en matière de recyclage et un programme de prévention des déchets visant à diminuer l'impact de leur élimination sur l'environnement.

Le tri des déchets alimentaires

Durant plus de trois ans, Grand Paris Seine Ouest, associé au Syndicat métropolitain de traitement des déchets ménagers (Syctom), expérimente un nouveau dispositif de tri et de collecte des biodéchets, dits « déchets alimentaires » sur deux villes, Ville-d'Avray et Marnes-la-Coquette, une dizaine d'écoles et trois marchés alimentaires

Que deviennent les déchets alimentaires ? Les déchets issus du tri sont collectés séparément des autres déchets pour être valorisés. Ils sont conduits à Stains dans un centre de préparation de la matière, transformés en biogaz et en amendement organique dans des méthaniseurs situés en Seine-et-Marne. Le biogaz est une énergie renouvelable : il permet de produire de l'électricité, de la chaleur ou du biocarburant. L'amendement organique, ou compost, est utilisé par les agriculteurs, ce qui limite ainsi le recours aux engrais chimiques.

En 2021, 339 tonnes ont été collectées.

À titre d'exemple, la valorisation des déchets alimentaires sur le territoire en 2021 a d'ores et déjà permis de recharger 15 000 smartphones pendant un an, ou de fertiliser 10 terrains de football en engrais naturel.

L'extension des consignes de tri

Depuis 2019, les habitants de GPSO peuvent déposer dans le bac jaune tous les emballages sans distinction : en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception. Cette simplification génère plus de recyclage, ce qui implique une moindre utilisation de ressources naturelles. Une fois triés, les matériaux sont compactés sous forme de balles puis transportés vers des usines de recyclage en France ou, éventuellement, dans des pays de l'Union Européenne proches. Là, ils sont transformés en granulés, bobines ou plaques et sont utilisés pour fabriquer de nouveaux objets : des pots de yaourt se transforment en cintres, des bidons de lessive en bancs publics...

Les bacs jaunes se remplissant plus vite, les habitants ont la possibilité d'en commander de plus grands en composant le numéro vert de GPSO.



Les tonnages de collecte sélective ont augmenté de 8 % entre 2019 et 2020 et de 2 % entre 2020 et 2021. **Cet effort collectif a ainsi fait diminuer le coût de traitement des déchets incinérés.**

Les collectes solidaires des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Depuis 2015, GPSO, en partenariat avec Ecosystem et le Sycotm, proposent aux habitants des points de collecte pour déposer des appareils électriques hors d'usage ou en état de marche. D'abord déployés sur Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Meudon, la

collecte a été mise en place sur les autres communes en 2020.

Que ce soit du gros électroménager (réfrigérateur, machine à laver, ...), du petit (téléphone, sèche-cheveux, ...), des écrans et téléviseurs ou encore du matériel informatique (carte électronique, disques durs, câbles, ...) tous sont collectés afin de leur offrir une seconde vie.

Les appareils sont triés, nettoyés, réparés et revendus à prix solidaires, ou, à défaut, recyclés par Ecosystem, dans le strict respect des normes environnementales.

En 2021, le dispositif a encore connu un grand succès :

	Nombre de contributeurs	Tonnes de D3E collectés
Boulogne- Billancourt	1 545	14
Chaville	284	2
Issy-les-Moulineaux	2 041	17
Meudon	630	7
Sèvres	190	2
Vanves	233	3
Ville-d'Avray - Marnes-la-Coquette	123	1

De plus, à compter d'avril 2021, ecosystem a testé sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest une collecte à domicile des gros électroménagers (réfrigérateur, machine à laver, four...). Cette collecte a permis de prendre en charge plus de 700 gros électro ménagers.

La collecte pneumatique mobile

Les déchets sont déposés dans des bornes installées sur la voie publique ou dans les halls d'immeubles. A chaque borne est associé un système mobile de collecte pneumatique.

Afin de répondre à des objectifs de développement durable et de limiter les nuisances liées au passage des camions-poubelles dans l'enceinte du Fort d'Issy-les-Moulineaux, GPSO a recours à un procédé de collecte moderne des ordures ménagères : le système mobile de collecte pneumatique des déchets qui permet un stockage intermédiaire avant le transport des sacs de déchets par un réseau de canalisations vers un point d'aspiration. Puis, un camion spécifique aspire séparément les ordures ménagères et la collecte sélective (emballages et papiers) avant de les acheminer à l'usine de traitement Isséane appartenant au Syctom. Au total, ce sont 1600 logements qui bénéficient de cette collecte pneumatique.

Le dispositif de collecte pneumatique mobile a également été mis en place sur l'opération immobilière NIWA à Vanves qui concerne 162 logements.

La collecte pneumatique en Bords de Seine

La ZAC des Bords de Seine a, quant à elle, été dotée d'un procédé d'aspiration pneumatique des déchets, en raccordant les immeubles directement à l'unité de traitement Isséane. Les multiples nuisances et désagréments du ramassage traditionnel des ordures sont remplacés, sur ce territoire à Haute Qualité Environnementale, par un dispositif propre et discret d'évacuation des déchets ménagers et assimilés.

Ce réseau a été étendu au niveau de la ZAC du Pont d'Issy. Les premières livraisons ont eu lieu en 2020 et se sont poursuivies en 2021. La collecte du bâtiment Orange a ainsi commencé début novembre 2021.

La collecte pneumatique fonctionne pour l'utilisateur de manière automatique, 24h/24. Les déchets sont évacués par des conduites souterraines. Seules les bornes sont visibles en surface, l'une dédiée aux ordures ménagères, l'autre aux emballages et papiers.

Le verre, les encombrants et les déchets ménagers spéciaux conservent leur mode de ramassage en vigueur (verre en apport volontaire, locaux dédiés pour les encombrants, déchets ménagers spéciaux en apport volontaire). Au total, ce sont 1 000 logements qui bénéficient de cette collecte pneumatique.

Perspectives 2022

Mise en place du nouveau marché de collecte et de propreté à compter d'octobre 2022, avec démarrage du déploiement progressif de la collecte des déchets alimentaires (sur 3 ans), et réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles.

Mise en place d'un grand plan de communication pour déployer cette nouvelle collecte, et inciter les habitants à réduire la quantité de déchets et à mieux trier.

Le compostage

Afin de répondre au mieux à l'engouement des habitants pour les pratiques environnementales, et en particulier pour celles favorisant la prévention des déchets, le développement du compostage de proximité demeure une action phare de ce programme.

Tous les types de composteurs sont déployés sur l'ensemble du territoire en fonction du besoin et de la demande.

Tous les matériels sont proposés gratuitement aux habitants, ainsi que l'accompagnement pour les sites collectifs.

Le compostage individuel

EN PAVILLON

Les habitants intéressés par la mise en place d'un composteur dans un jardin privatif ont la possibilité de demander la livraison à domicile d'un composteur, complété d'un bioseau et d'un brasseur, par GPSO.

208 composteurs individuels ont été livrés en 2021 (216 en 2020).

EN APPARTEMENT

Les personnes habitant en appartement peuvent venir retirer un lombricomposteur, et un bon pour obtenir une souche de vers, directement auprès de la Maison de la nature et de l'arbre.

335 lombricomposteurs ont été délivrés en 2021 (453 en 2020).

Le compostage partagé

LES COMPOSTEURS COLLECTIFS EN PIED D'IMMEUBLE

Sous l'impulsion de quelques référents et d'habitants mobilisés au sein d'une même résidence, celle-ci peut s'équiper de bacs de compostage (après audit par un maître composteur et instruction du dossier).

66 résidences ont été équipées en 2021 (14 en 2020).

LES COMPOSTEURS DE QUARTIER

Sous la supervision d'une association locale et après accord de la Ville, GPSO installe des composteurs sur l'espace public, souvent au sein d'un square ou d'un parc, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de composter leurs déchets (après adhésion et formation auprès de l'association).

Au 31 décembre 2021, 24 composteurs de quartier sont installés sur le territoire de GPSO :

BOULOGNE-BILLANCOURT

- Square des Dominicaines, composteur supervisé par *Les Petits Potagers*
- Quai Georges Gorse, composteur supervisé par *Deux mains écolo*

ISSY-LES-MOULINEAUX

- Square Blériot, composteur supervisé par l'association *Issy en herbe*
- Square Weiden, Square des Varennes, Parc de la Résistance, Quai de la bataille de Stalingrad, Promenade Robinson et Gymnase Jules Guesde, Parc Henri Barbusse, composteurs supervisés par l'association *Issy en transition*
- Chemin de Bretagne, composteur supervisé par l'association *Les Terriens d'Issy*
- Quartier des épinettes et Impasse des quatre vents, composteurs supervisés par l'association *Un quotidien Plus Vert*
- Talus Garibaldi, composteur supervisé par l'association *Bergeries en Ville*
- Square de l'Abbé Derry, composteur supervisé par l'association *Issy on sème*
- Eglise Sainte Lucie, composteur supervisé par la Paroisse
- Eglise Saint Etienne, composteur supervisé par la Paroisse

MARNE-LA-COQUETTE

- Square Pasteur, composteur supervisé par la ville.

VANVES

- Cabourg et l'Escal, composteurs supervisés par l'association *Grainenville*

VILLE-D'AVRAY

- Parc du Château, composteur supervisé par l'association *Les Incroyables Comestibles Ville-d'Avray*

MEUDON

- Potager du Dauphin, composteur supervisé par l'association *Le Jardin d'Amélie*

En raison de l'engouement des habitants pour ce type de composteurs et du lien social ainsi créé, d'autres sites seront équipés sur le territoire en 2022.

Actions de sensibilisation

La Maison de la Nature et de l'Arbre sensibilise les habitants aux différentes thématiques liées à la prévention des déchets tout au long de l'année, notamment grâce à sa présence lors des évènements locaux, et également grâce à l'intervention d'éco-animateurs du SYCTOM :

Sensibilisation à la prévention des déchets, rappel des consignes de tri, promotion du compostage domestique lors d'évènements locaux :

- Inauguration aux marchés de Meudon et Chaville
- Forums des associations de 5 villes et vide-greniers de Marnes-la-Coquette
- Journée de la mobilité à Boulogne-Billancourt
- Fête de l'arbre et de l'environnement à Meudon
- Initiation régulière à la pratique du compostage et du lombricompostage lors d'ateliers à la Maison de la Nature et de l'Arbre.
- Installation de composteurs à visée pédagogique dans les écoles désireuses de travailler sur le tri et la prévention des déchets.
- Accompagnement renforcé et développement du compostage partagé dit de quartier

Perspectives 2022

- Elaboration du plan d'actions adapté au territoire, en lien avec les acteurs locaux associés à la démarche.
- Mise en place d'un observatoire du compostage territorial avec animation d'un réseau.
- Accompagnement des projets de territoire par un soutien financier.



L'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine a émergé dans les années 2010, au carrefour de l'écologie et des problématiques liées au changement climatique (pollution de l'air notamment) : il s'agit de la production de légumes, de fruits et autres aliments en ville. Elle peut être pratiquée sur des toits, dans des cours, des potagers partagés et même dans des espaces publics.

Elle répond à une demande des citoyens (plus de nature, alimentation durable et circuits-courts, produits frais). Si les jardins collectifs ou le maraîchage périurbain sont des formes bien connues, d'autres se développent actuellement telles que les jardins partagés, les fermes urbaines, les toits-terrasses assortis de bacs potagers.

Déploiement de la mission

Créée en février 2018 afin de répondre à un contrat d'objectifs signé avec l'ADEME (Agence Nationale de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), la mission d'agriculture urbaine de GPSO vise à réduire la pollution et tout particulièrement les gaz à effet de serre.

Pour l'année 2021, l'objectif est d'identifier et de continuer à mettre en place des surfaces d'agriculture urbaine sous ses différentes formes : jardins partagés, jardins collectifs, jardins familiaux, espaces de production, start-ups agricoles, fermes et micro-fermes urbaines et de réfléchir à des pistes de développement en matière d'alimentation durable pour le Territoire.

Ces espaces répondent aux enjeux du développement durable du territoire : facteurs de lien social entre les habitants, contribuant au développement de la biodiversité d'un point de vue environnemental, ils promeuvent un autre modèle économique avec un mode de consommation basé sur les circuits-courts.

L'apiculture à GPSO

Agir pour les abeilles, c'est avant tout les sauvegarder, améliorer la pollinisation et protéger notre biodiversité, notre environnement. C'est pourquoi GPSO structure un réseau d'apiculture avec la mise en place de conventions de mise à disposition d'espaces verts appartenant à GPSO.

Une dynamique qui s'accroît via l'installation d'une apicultrice au sein du Jardin Botanique à Issy-les-Moulineaux pour y implanter des ruches.

Mise en place d'un projet de réflexion sur les données spécifiques à l'apiculture : aspects concurrentiels entre pollinisateurs et création d'un réseau d'experts sur ce sujet.

Le réseau des vignes

Réflexion en cours sur le développement du réseau des vignes à GPSO.

La mise en place de vergers et de haies fruitières

Le partenariat avec SNCF Réseau

Dans le cadre de son étude sur les continuités écologiques, la SNCF a sollicité GPSO pour identifier 26 secteurs prioritaires et travailler à un programme d'actions.

En lien avec chaque ville, GPSO sélectionne les secteurs les plus intéressants en vue d'y engager des actions non seulement pour assurer les continuités écologiques, mais également pour y favoriser l'agriculture urbaine.

Une étude de terrain réalisée sur Meudon a permis d'identifier 423 m² de zones aménageables, propices à l'éco-pastoralisme ou à des espaces favorisant la préservation de la biodiversité.

Après une adoption au Conseil Municipal du mois juin 2021 de la convention signée avec SNCF Réseau, la ville de Meudon procède actuellement à des aménagements (1ère livraison programmée pour mars 2022) : en amélioration des strates végétales destinées à favoriser la nidification des passereaux et en éco-pastoralisme (chèvres), enfin en éradication de plantes invasives.

Sur la ville de Chaville, les études de faisabilité sur la ligne L-U ont été réalisées et présentées à la SNCF ; les études techniques préparatoires sont en cours.

Les jardins partagés

Les jardins partagés répondent aux envies des concitoyens d'un « retour à la terre ».

GPSO établit des partenariats avec les villes pour la mise en œuvre des projets.

Projets de jardins réalisés en collaboration avec la Maison de la Nature et de l'Arbre :

- le Jardin situé rue Georges Bonnefous à Sèvres : 250m² (soit un jardin potagé partagé de 150 m² et un espace dédié à la biodiversité).
- le Jardin situé au Parc Henri Barbusse à Issy-les-Moulineaux : 100m².
- le Jardin Solidaire situé dans le Parc Botanique à Issy-les-Moulineaux : 1er jardin circuit-court 100% sur tout le territoire de GPSO : 465m².

Projets de jardins en cours de livraison

Ville-d'Avray (en collaboration avec les Espaces Verts et le Patrimoine Arboré de GPSO)

Projet de forêt comestible situé dans le Parc du Château : 563 m² - Projet innovant en permaculture.

Issy-les-Moulineaux avec l'appui de la Maison de la nature et de l'arbre :

- le Jardin Sente de Bretagne II situé à Issy-les-Moulineaux : 84 m².
- le Jardin situé Chemin de la Galiote à Issy-les-Moulineaux : 85 m².

Projets en cours d'étude

Chaville

Dans le cadre de l'étude d'aménagement en agriculture urbaine et biodiversité des talus SNCF de Chaville (ligne L-U) dans le cadre de la restauration des corridors écologiques. Mise en place potentielle de jardins partagés d'une superficie de 400 m².

Issy-les-Moulineaux

- Carrefour Vaugirard : 6000m² (piloté par la SPL SOA)
- Verger du Fort (piloté la Maison de la Nature et de l'Arbre)

Vanves

- Projet de 2 jardins partagés rue Jean Bleuzen à Vanves : l'un pour les résidents du bailleur Toit et Joie, l'autre pour les riverains ou personnes du quartier (sur le talus SNCF : 3085m²)
- Pavillon Potin : 400 m²

Mission d'analyse des sols (en lien avec les jardins partagés)

Avec la convention signée avec l'Ecole d'Agronomie AgroParisTech (octobre 2020 – juillet 2021), La mission d'agriculture urbaine a été formée aux prélèvements, à l'analyse des sols et à l'interprétation des résultats ; elle a travaillé pour ce faire avec 2 laboratoires spécialisés pour réaliser des diagnostics sur des sols de pleine terre et des bacs sur les polluants suivants : métaux lourds, arsenic et les hydrocarbures.

A ce titre, l'ensemble des sols des écoles maternelles et élémentaires, crèches et espaces potentiels de Jardins partagés (3 sites : l' Espace Cabourg, le Pavillon Potin, l'Escal) sur la ville de Vanves (soit 17 sites au total) ont été analysés.

Depuis 2018, la surface totale des jardins partagés réalisés ou à l'étude s'élève à 1,6 hectares.

Perspectives 2022

- Mise en place de jardins partagés identifiés sur les villes
- Continuer le projet de mise en réseau des vignes - mutualiser les expériences et les connaissances (production du raisin, vinification, vendanges à Chaville, plantes nuisibles) ;
- Identification du réseau des apiculteurs sur le territoire de GPSO : travail de recherche sur l'aspect concurrentiel ou non des abeilles domestiques et sauvages en lien avec des experts - cartographie des sites d'apiculture identifiés (logiciel Arcopole pro et carte des initiatives citoyennes).
- Réflexion sur l'alimentation durable et les circuits-courts
- Talus SNCF et restauration des corridors écologiques : mise en œuvre des aménagements sur les talus de la ligne L-U à Chaville

Favoriser l'épanouissement et le bien-être des usagers

Depuis 2010,
Grand Paris Seine Ouest
accorde une attention particulière
à la culture et au sport sur son territoire.

Cette année, si difficile fût-elle,
nous rappelle à quel point
la culture et la pratique sportive
sont des besoins essentiels à notre épanouissement
et à notre bien-être .

Une des principales motivations de GPSO
est de veiller à la santé environnementale
des citoyens,
comme en fait état le rapport
dans les chapitres précédents.
La majorité des actions sont vouées
à atteindre l'objectif
de garantir à la population
un cadre de vie sain et apaisé.



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES

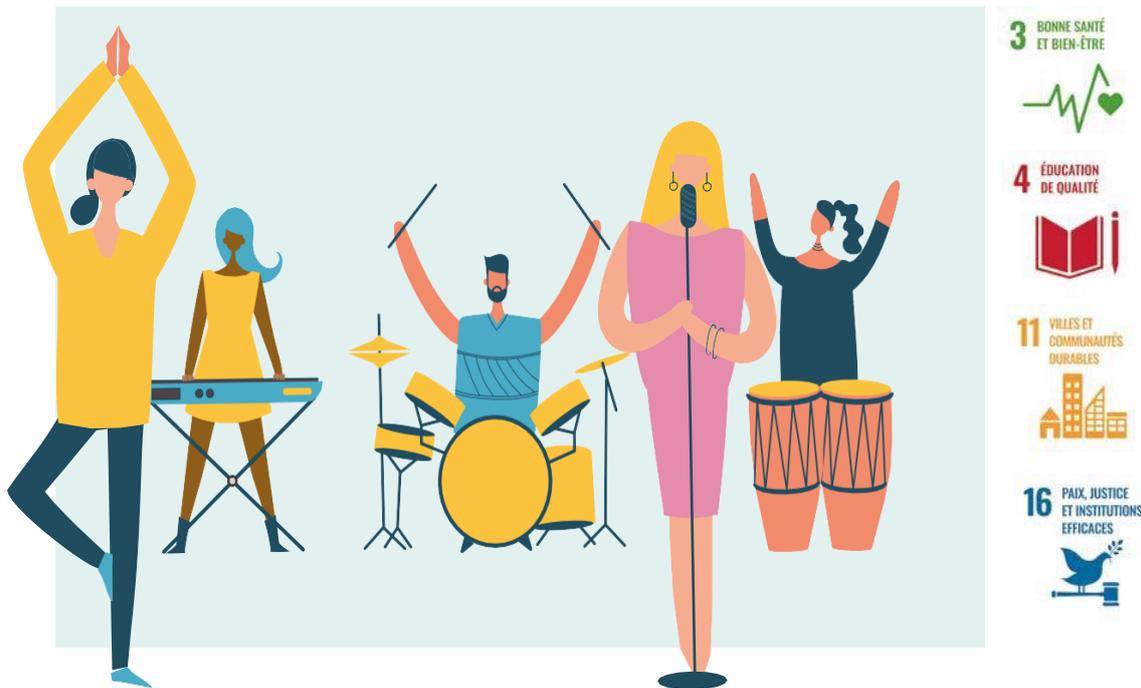


13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES





Favoriser l'accès à la culture et à sa pratique

Sur le territoire, le réseau des Conservatoires est composé de 7 établissements publics. Ce réseau facilite la réalisation de projets inter-conservatoires, favorise les rencontres artistiques et l'épanouissement des pratiques collectives (musique, théâtre et danse).

Des initiatives sont mises en œuvre à l'appui d'un principe de solidarité et en respectant l'identité de chaque établissement.

Les conservatoires de GPSO à l'origine d'une riche programmation culturelle

Chaque saison, près de 6 000 élèves, enfants et adultes, amateurs éclairés et artistes préprofessionnels, fréquentent les conservatoires de GPSO et y suivent une ou plusieurs des 82 disciplines qui y sont enseignées.

La plupart sont communes aux 7 sites mais certaines ne sont pas dispensées dans tous les établissements, d'où l'intérêt de fonctionner en réseau pour permettre aux élèves de bénéficier d'une offre d'enseignement la plus riche possible.

Les conservatoires de GPSO comptent environ 350 professeurs diplômés dont plus d'une trentaine enseignent dans plusieurs établissements. Cette mobilité des professeurs sur le territoire est facilitée par l'existence de 2 conservatoires fusionnés (Ville-d'Avray Chaville et Issy-Vanves) et permet à des élèves de différents sites de se retrouver autour de projets communs.

Hors période de crise sanitaire, les conservatoires de GPSO proposent une saison artistique de près de 600 manifestations publiques qui réunissent généralement plus de 50 000 spectateurs. Concerts symphoniques, jazz, opéras, comédies musicales, spectacles jeune public, concerts de musique de chambre, conférences... La programmation des conservatoires est riche. Elle s'adresse à tous les publics et permet de sortir facilement en famille. Certains concerts donnent notamment l'occasion d'entendre les enseignants des conservatoires qui sont également des interprètes talentueux ou d'écouter de la musique dans différents lieux du territoire : musées, médiathèques, jardins, crèches, salles de spectacles, centres culturels.

La saison artistique 2020/2021 des conservatoires a toutefois été particulièrement perturbée par la crise Covid. Elle a dû s'interrompre fin octobre 2020, à la rentrée des vacances de la Toussaint et n'a pu reprendre qu'à compter du 19 mai 2021 avec des contraintes de jauge, peu de temps avant les congés d'été. Malgré cela, une centaine de manifestations ont pu être organisées en présentiel et ont réuni près de 7 500 spectateurs. Ces chiffres ne comptabilisent pas les nombreux concerts ou spectacles qui ont été enregistrés et diffusés en ligne, ni leurs spectateurs sur internet.

Les enseignants des conservatoires présents dans les écoles du territoire

Plus de 2 500 enfants scolarisés sur le territoire bénéficient d'interventions musicales assurées par des enseignants des conservatoires. Ces interventions en milieu scolaire sont essentielles car elles permettent de toucher des enfants qui n'ont pas l'occasion de fréquenter un conservatoire et de leur proposer une sensibilisation à la musique avec des enseignants formés spécifiquement pour cela.

Les conservatoires de Grand Paris Seine Ouest ont également participé à la mise en œuvre du « Plan Chorales » porté par le ministère de la Culture en lien avec le ministère de l'Éducation nationale.

Ainsi en 2021, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France a accordé un soutien financier de 29 100€ aux conservatoires de GPSO pour leur participation à la mise en œuvre de ce projet à dimension nationale réparti comme suit : le CRR de Boulogne-Billancourt 3 600€, le CRD de Meudon 15 550€ et le Conservatoire Ville-d'Avray Chaville 10 000€.

Le schéma départemental des enseignements artistiques

Ce schéma 2018-2021 est construit sur trois axes prioritaires : l'accessibilité des établissements, la continuité des pratiques et la pluridisciplinarité des enseignements.

Le Conservatoire Issy-Vanves a été identifié par le Département comme « tête de réseau » pour ses compétences sur les outils numériques et leurs usages pédagogiques.

La mission de « tête de réseau » du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt est de participer à une meilleure connaissance ou pratique de la musique contemporaine.

Le Conservatoire de Ville-d'Avray Chaville a quant à lui été retenu en qualité de « tête de réseau » pour partager son expérience dans l'accueil d'élèves en situation de handicap.

Pour répondre à ces besoins, plusieurs formations ont été organisées en 2021 pour les enseignants des conservatoires autour de l'accessibilité handicap, notamment une formation pour les enseignants concernant l'accueil d'enfants atteints de troubles « Dys » en septembre, octobre et novembre.

Un nouveau schéma départemental sera mis en œuvre à compter de 2022 pour 4 années.

Les conservatoires de GPSO tournés vers l'avenir

C'est avec un réel investissement que les agents des conservatoires ont entamé une réflexion autour des « conservatoires de demain » pour répondre par anticipation à la réforme des critères de classement que l'Etat envisage de mettre en œuvre. Une dynamique interne qui illustre la volonté commune d'approfondir l'action locale tout en répondant aux enjeux de demain.

L'objectif consiste à rédiger à moyen terme de nouveaux projets d'établissements répondant aux spécificités du territoire et à la réforme par l'Etat des critères de classement des conservatoires. La crise sanitaire a momentanément suspendu cette réflexion qui sera ensuite élargie et menée au sein de chaque établissement notamment en lien avec les élus et les usagers des Conservatoires du territoire.

Favoriser les pratiques culturelles auprès des jeunes

Issues de l'ère numérique (TV, smartphone, jeux vidéo, internet et réseaux sociaux...), les jeunes générations risquent de s'éloigner de la pratique artistique qui procure une satisfaction moins immédiate que les écrans. La crise sanitaire a renforcé cette situation mais a également révélé l'importance d'enrichir son « capital culturel ». Elle a réinterrogé l'ensemble des acteurs de ce secteur, dont les conservatoires, sur les enjeux sociaux de favoriser l'accès à la Culture pour les jeunes.

Au sein des Conservatoires de GPSO, des nouveautés ont été créées en ce sens avec :

- De nouvelles méthodes d'apprentissage et de pratique pour promouvoir la pratique artistique,
- Un partenariat pour favoriser l'inclusion des jeunes éloignés des pratiques culturelles,
- Des actions de sensibilisation pour compléter les parcours pédagogiques des élèves.

APPRENDRE LE VIOLON DES LE PLUS JEUNE AGE

Apprendre le violon comme une langue maternelle, c'est l'objectif de la nouvelle classe ouverte à la rentrée au sein du conservatoire de Ville-d'Avray Chaville.

Basé sur la pédagogie Suzuki, cet enseignement précoce de la musique est dédié aux enfants entre 4 et 6 ans, pour apprendre l'instrument comme on apprend sa langue maternelle d'une manière naturelle, sans lire, ni écrire, juste par l'écoute, la répétition et la reproduction de mémoire.

L'implication des parents est un élément essentiel de la réussite de cet enseignement puisqu'ils sont présents pendant le cours, tout au long de l'apprentissage. Ils apprennent également les bases de l'instrument pour prendre le relais du professeur à la maison. Ce relais éducatif permet le prolongement de l'enseignement reçu en cours et une interaction entre l'enfant et le parent. D'où une collaboration triangulaire : l'enfant, le professeur et le parent.

LE CONSERVATOIRE DE SEVRES AU RYTHME DU JAZZ AVEC LE YOUNG BIG BAND GPSO

Formation orchestrale centrée sur le jazz, le Young Big Band est composé de 15 musiciens issus des conservatoires de Sèvres et de Meudon. Tous âgés de moins de 15 ans, ils sont en fin de 1^{er} ou début de 2^{ème} cycle. Encadré par deux professeurs et le directeur du Conservatoire, le groupe est composé de cinq saxophones, quatre trompettes, deux trombones, une guitare électrique, une basse électrique, un piano et une batterie.

L'idée de cette formation orchestrale « jazz » était de proposer une alternative aux pratiques d'ensemble de musique classique et permettre à des jeunes d'appréhender la scène dans des répertoires plus en lien avec cette génération.

A cause de la pandémie de Covid-19, le groupe n'a pu se réunir qu'en deuxième partie d'année scolaire 2020/2021 mais les membres ont repris les répétitions dès septembre et ont pu jouer sur scène pour la première fois en octobre 2021.

ACADEMIE JAROUSKY : UN PARTENARIAT POUR PROMOUVOIR LA MUSIQUE CLASSIQUE AUPRES DES JEUNES

Au travers de son réseau de 7 conservatoires, GPSO contribue activement à la vie culturelle locale en proposant de nombreuses activités artistiques et pédagogiques autour de la musique, de la danse et du théâtre.

Afin de renforcer le rayonnement culturel du territoire, GPSO est désormais partenaire de l'Académie Jaroussky, qui promeut l'enseignement de la musique classique auprès des jeunes qui en sont éloignés.

Fraîchement conclu au printemps 2021, le partenariat avec l'Académie Jaroussky renforce le maillage culturel du territoire et permet à GPSO de proposer une offre d'enseignement artistique à destination de tous les publics. En effet, l'Académie, implantée à La Seine Musicale (Boulogne-Billancourt), poursuit un objectif d'insertion sociale en déployant des passerelles entre les secteurs traditionnels de la formation musicale, tels que les conservatoires et les écoles de musique, et les publics éloignés de la musique classique.

Chaque année, 25 enfants, issus de familles modestes et âgés de 7 à 12 ans, sont recrutés par l'Académie Jaroussky pour intégrer le programme des « Jeunes Apprentis ». Ils explorent pendant 3 ans l'univers de la musique classique au travers du piano, du violon et du violoncelle. Grâce aux passerelles progressivement mises en place, ces élèves peuvent ensuite poursuivre leur parcours musical au sein des conservatoires de GPSO. C'est aujourd'hui l'aventure de 9 anciens Apprentis qui ont intégré à la rentrée 2020 les conservatoires de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux.

Pour soutenir l'élaboration de ces missions conjointes, le territoire accorde ainsi une subvention de 25.000€ à l'Académie Jaroussky au titre de l'année 2021.

ATTENTION AUX OREILLES ! SENSIBILISATION AUX RISQUES AUDITIFS DANS LES CONSERVATOIRES

L'association Audition Solidarité a sensibilisé professeurs et élèves aux risques auditifs au sein des conservatoires du territoire. Ces interventions visent à faire prendre conscience aux jeunes musiciens

de l'importance de protéger leurs oreilles d'un endommagement imperceptible, indolore, et irréversible.

Pour amorcer la démarche, une première session destinée aux professeurs a été programmée afin qu'ils puissent être sensibilisés et convier leurs élèves à prendre part aux 15 sessions qui leur étaient dédiées.

Plus de 800 jeunes musiciens ont ainsi participé activement aux ateliers en posant de nombreuses questions aux intervenants.

Crise sanitaire

DES ECHAPPEES MUSICALES POUR L'ANNEE 2021

Afin de remédier à l'absence de manifestations artistiques perturbées par la crise sanitaire en 2020/2021, les professeurs, élèves et agents des conservatoires se sont mobilisés pour offrir des intermèdes musicaux en ligne à l'occasion de la nouvelle année. Grâce à leur créativité et leur engagement depuis près d'un an, et à la force de leur organisation en réseau, la musique a continué à vivre et à résonner début 2021 :

- En partenariat avec la ville d'Issy-les-Moulineaux, le Conservatoire Issy-Vanves a enregistré au sein du musée de la carte à jouer et de la salle d'orgue, un concert mêlant danse et musique pour célébrer la nouvelle année (youtu.be/GZyePMnFT64),
- Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt a partagé une interprétation de deux œuvres du compositeur américain Charles Ives (youtube.com/channel/UC7KUmNEjrGkqITq1Xxq4ovg),
- Les professeurs du Conservatoire de Ville-d'Avray-Chaville ont organisé des pauses musicales en ligne, suivies d'une rencontre avec les interprètes par visioconférence. Ces morceaux de musique de chambre ont été enregistrés en décembre 2020 au Château de Ville-d'Avray et à la Salle d'orgue du conservatoire d'Issy-les-Moulineaux, qui leur a prêté ses locaux à cette occasion (www.crescendowebtv.com/webtv),
- L'orchestre symphonique du Conservatoire de Meudon avait également enregistré un concert au Centre d'Art et de Culture avec la participation d'une trentaine d'élèves et d'une dizaine de professeurs. Ce concert célébrait les 250 ans de la naissance de Beethoven. Le lien pour le visionner avait été adressé aux élèves et à leurs parents le jour de Noël : un cadeau original et apprécié par les familles !



Favoriser l'activité sportive des familles

Grâce au bel équipement que constitue le Complexe Sportif Marcel Bec situé à Meudon, GPSO souhaite susciter de nouvelles vocations et donner la possibilité à chaque habitant du territoire de pratiquer une activité sportive et de loisirs dans des conditions optimales d'accueil et de sécurité. La Direction des Sports a également pour mission de répondre aux différentes demandes des Villes en mettant à disposition des créneaux pour les entraînements et les compétitions des clubs du territoire.

Le complexe sportif Marcel Bec

Les 12 hectares du complexe sportif Marcel Bec accueillent toute l'année les clubs sportifs, les sportifs de haut niveau, les scolaires et les familles.

Au cœur de la forêt de Meudon, l'installation offre aux habitants du territoire un cadre idéal pour pratiquer des activités sportives, de loisirs ou de détente.

Le site possède deux surfaces de jeu en gazon synthétique éclairées, pour le football et le rugby, garantissant une pratique en extérieur toute l'année.

Au centre du complexe, une plaine de jeux éclairée, en gazon naturel, est convertible en 2 terrains de football à onze ou en 1 terrain de rugby.

A l'extrémité du complexe, le réaménagement de l'ex-terrain d'honneur permet de doter le site d'une surface de pratique sportive supplémentaire en gazon naturel. Celle-ci est accessible aux familles pour une pratique libre en dehors des créneaux accordés aux clubs du territoire.

9 courts de tennis extérieurs, dont 5 éclairés et deux en terre battue, viennent s'ajouter aux 3 salles (2 omnisports et 1 spécifique) pouvant accueillir la pratique de cette discipline. Les habitants du territoire peuvent réserver un court, à titre payant, après s'être inscrits en ligne.

Après la création d'un bâtiment abritant 14 vestiaires en 2014, l'étape d'aménagement suivante s'est achevée en avril 2017 avec l'implantation des structures suivantes :

- 1 station-service pour cyclistes (VTT),
- 1 aire de pétanque,
- 1 enclos pour activités équestres,
- 1 parcours sportif de 1200 mètres constitué d'ateliers de « street workout », dont 3 connectés (coach virtuel),
- Des tables de pique-nique, pour compléter les équipements déjà existants et renforcer l'identité « loisirs-familles » de l'équipement.

Afin de répondre à la demande des familles avec enfants en bas âge, une dernière phase a permis de créer en 2020-2021 :

- 2 aires de jeux pour enfants,
- 1 piste cyclable pour enfants,
- 2 brumisateurs,
- 1 parc filets,
- 1 skate-park,
- 1 pumptrack.

Bilan 2021

En dehors des périodes de confinement, la fréquentation du complexe sportif Marcel BEC a connu un essor significatif ces dernières années.

Les créneaux associatifs, soit ceux des soirs en semaine (18h à 23h) et ceux du week-end toute la journée, sont complets.

Il est à noter que, durant l'été 2019, les éclairages de deux gymnases sur les trois existants ont été transformés en LED. Le troisième fera l'objet de la même transformation à court terme.

Cette opération vient compléter le passage en LED opéré dès 2014 sur les allées piétonnes, les parkings et les locaux communs du bâtiment abritant les gymnases.

Les horaires scolaires quant à eux permettent d'accueillir principalement les collèges et lycées qui sont à proximité et qui ne nécessitent donc pas de transport motorisé.

Les familles et les individuels en pratique libre se sont appropriés le site. Il en est ainsi des sportifs du territoire qui s'adonnent à la course à pied et aux activités de musculation sur le parcours sportif créé en 2017 ou qui participent aux activités proposées le week-end (VTT, roller et course à pied avec coach).

L'ouverture des aires de glisses urbaines et du skate-park ont vu arriver un afflux conséquent de familles avec enfants allant jusqu'à modifier la physionomie du public passant du tout sportif au loisir familial majoritaire.

Les travaux de toitures du gymnase ont valorisé le bâtiment sportif existant. La salle Guimier a bénéficié quant à elle d'une isolation thermique dont elle n'était pas dotée auparavant.

Afin de sécuriser la pratique sportive, deux défibrillateurs ont été installés à proximité des installations de grands jeux et des gymnases.

Perspectives 2022

Dès 2022, sous réserve des décisions budgétaires et des priorités envisagées, pourront être réalisés :

- Réhabilitation totale ou partielle du Club House,
- Eclairage LED de la salle Guimier,
- Réfection totale du sol sportif de la salle Guimier,
- Réhabilitation des vestiaires du bâtiment sportif,
- Mise en accessibilité du gymnase,
- Mise aux normes pour une homologation Basket (niveau H2) de la salle Prevost,
- Reprise de toutes les menuiseries bois du bâtiment.

Complexe sportif Marcel BEC en quelques chiffres

La fréquentation des activités a été impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et par l'instauration du passe sanitaire durant les vacances d'été 2021.

- 23 personnes en moyenne à chaque sortie le dimanche, dont 60% de féminines, pratiquent la course à pied encadrées par des entraîneurs diplômés,
- Cette année, 6 sorties gratuites de VTT-découverte, d'une vingtaine de kilomètres, ont été proposées,
- Un peu plus de 6600 entrées payantes individuelles pour pratiquer une activité de tennis loisirs ont été enregistrées,
- 20 à 25 personnes suivent régulièrement les stages et l'activité Roller hebdomadaire,
- Plus de 20 événements ont été accueillis au complexe sportif.

Un public nouveau fort nombreux vient utiliser le skate-park depuis le 1^{er} septembre 2021. Le parc filets a accueilli 11 164 personnes et 75 groupes scolaires et périscolaires (dont 58 en provenance du territoire).

Festival des Sports de Nature et Trail du Muguet :

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la 10^{ème} édition du Festival des Sports de Nature et du Trail du Muguet a été ajournée durant deux années consécutives. Elle se tiendra en 2022, les samedi 25 et dimanche 26 juin et mettra à l'honneur de nouvelles disciplines olympiques à l'affiche de PARIS 2024.



Pumptrack



Skate Park



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



La santé environnementale

La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Aussi, agir sur les facteurs environnementaux permet de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population en améliorant la qualité de l'air extérieur/intérieur, la qualité de l'eau et en luttant contre l'insalubrité.

Le plan Climat 2020-2025 de GPSO

Pour répondre à ces enjeux, l'Etat a mis en place une politique santé-environnement avec l'adoption d'un plan national santé- environnement (PNSE) «Ma santé, mon environnement».

Sous l'égide des ministères en charge de l'Environnement et de la Santé, la 4ème édition de ce plan est en cours de concrétisation suite à la mise en consultation auprès des citoyens. Afin de prendre en compte les enjeux territoriaux, le PNSE fait l'objet de déclinaisons locales à travers les plans régionaux santé- environnement (PRSE Ile-de-France).

Dans ce cadre, et pour répondre aux préoccupations croissantes des acteurs locaux, GPSO décline les enjeux d'une politique de santé environnementale dans le cadre du Plan Climat 2020-2025.

Cela se traduit concrètement par la poursuite des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air mais également l'adaptation des populations au changement climatique et la prévention des risques sanitaires liés.

L'amélioration de la qualité de l'air

La reconquête d'un air de bonne qualité est une priorité pour GPSO. En effet, GPSO, comme l'ensemble des collectivités d'Île-de-France, doit répondre à une urgence sanitaire et climatique. Les seuils réglementaires et les recommandations de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés. Selon Airparif, 1,3 millions de Franciliens respirent un air très pollué et l'agence Santé Publique France estime que 5000 décès prématurés par an pourraient être évités. Face à cette situation, la Commission européenne a mis en demeure la France pour dépassement des valeurs limites de dioxyde d'azote et manquement à l'obligation de prendre des mesures appropriées pour réduire ces périodes de dépassement.

Par ailleurs, début 2018, le Conseil d'Etat a enjoint le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration rapide de la qualité de l'air. Ainsi, une feuille de route a été réalisée par les collectivités franciliennes pour identifier les actions à renforcer pour répondre à cette problématique. GPSO a ainsi contribué à l'établissement de cette feuille de route et a poursuivi les actions identifiées dans la Convention Villes Respirables en 5 ans signée en 2017.

Procédure d'information et de communication en cas d'épisodes de pollution

GPSO permet aux 8 villes de son territoire d'actualiser et d'améliorer la communication en cas de pic de pollution, mais aussi en prévention de ces épisodes, en suivant les évolutions réglementaires en termes de qualité de l'air.

Ainsi, la procédure d'information est étendue à tous les services municipaux et communautaires les plus impactés (petite enfance, CCAS, installations et manifestations sportives notamment), et de nouveaux outils (alertes SMS et actualité web) ont été développés.

De plus, le stationnement résidentiel a été rendu gratuit lors des épisodes de pollution dans toutes les villes du territoire, afin d'inciter les habitants à ne pas utiliser leur véhicule personnel pour se déplacer. Enfin, GPSO a renforcé son rôle d'analyse et de relais d'information, devenant ainsi un centre de ressources indispensable auprès des communes en termes de moyens de préservation de la qualité de l'air.

Un nouvel indice ATMO plus précis et plus clair

Le nouvel indice ATMO, adopté par le Ministère de la Transition Ecologique après consultation du Conseil National de l'Air et des AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air), dont Airparif, intègre plusieurs évolutions majeures par rapport à la précédente version :

- une intégration des particules fines PM2.5 * dans le calcul de l'indice ;
- une mise en cohérence avec les seuils de l'indice européen proposé aux Etats Membres par l'Agence Européenne de l'Environnement en 2019 ;
- une information plus fine, à l'échelle de chaque commune et de chaque EPCI.

* Les particules fines ou PM2,5, inférieures ou égales à 2,5 µm (comme les bactéries) et qui peuvent se loger dans les ramifications les plus profondes des voies respiratoires (alvéoles).

L'entrée en vigueur de ce nouvel indice devrait entraîner une augmentation notable du nombre de jour où l'indice est « mauvais » ou pire. Cela ne sera pas dû à une dégradation de la qualité de l'air, qui continue à s'améliorer en Île-de-France, mais bien à l'évolution des méthodes de calcul (intégration des particules fines PM2.5, polluant à fort enjeu sanitaire surveillé par Airparif depuis 1999, et seuils plus restrictifs pour l'ozone et pour le dioxyde d'azote).

Pourquoi un nouvel indice ATMO ?

Créé en 1994, l'indice ATMO actuel est un indicateur journalier de la qualité de l'air calculé sur les agglomérations de plus de 100 000 habitants, à partir des concentrations dans l'air de quatre polluants réglementaires : dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂), ozone (O₃) et particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM₁₀).

Cet indice n'a pas connu d'évolution majeure depuis sa création. Toutefois, considérant l'enjeu de santé publique que représente la qualité de l'air et le besoin d'une information plus complète exprimé par la population, une révision de l'indice est apparue nécessaire.

Pollution de l'air et COVID-19

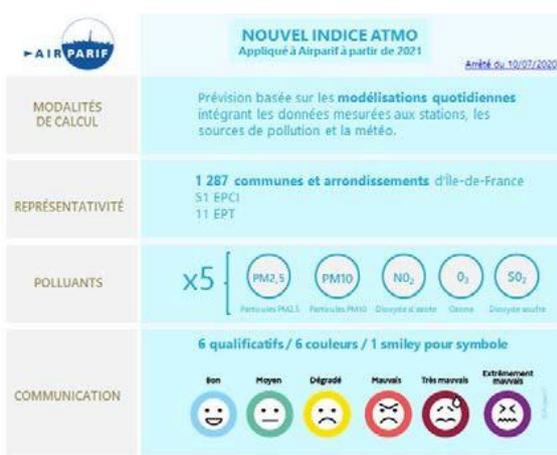
Au-delà de l'impact du confinement sur la baisse des émissions de polluants, d'un point de vue sanitaire, le lien entre la COVID-19 et la pollution de l'air a été mis en avant durant la pandémie de COVID-19 sous différents angles :

- l'impact sanitaire de la pollution de l'air est un facteur aggravant pour l'épidémie,
- le confinement chez soi appelle à une vigilance sur la qualité de l'air à l'intérieur des logements,
- et les liens entre les niveaux de pollution atmosphérique et la propagation du Covid-19.

Ancien visuel indice atmosphérique



Nouveau visuel indice atmosphérique depuis le 1er janvier 2021



Grâce aux nouveaux outils de surveillance et aux évolutions techniques de communication, il est par ailleurs devenu possible de fournir une information personnalisée et géolocalisée, une information plus fine, à l'échelle de chaque EPT et de chaque commune **pour répondre aux attentes du citoyen qui souhaite avoir une information au plus près de son lieu de résidence ou de travail**. Cela permettra à la population d'adapter ses activités en conséquence.

L'échelle évolue aussi : le niveau Très bon disparaît, et le niveau Extrêmement mauvais fait son apparition. Le nouvel indice qualifie donc l'état de l'air selon 6 classes : Bon / Moyen / Dégradé / Mauvais / Très mauvais / Extrêmement mauvais.

Le code couleur s'étend désormais du bleu (bon) au magenta (extrêmement mauvais).

Pour autant, les critères et seuils de déclenchement des alertes ne changent pas.

Mise en œuvre de la zone à faibles émissions (ZFE) de gaz à effet de serre dans le périmètre intra A86

La mise en place d'une zone à faibles émissions a été évaluée dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère comme ayant l'impact le plus important, avec des effets rapides sur l'amélioration de la qualité de l'air. Ceci a été confirmé en 2018 par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS-IdF).

Ainsi, le volet commun à l'ensemble des partenaires de la Convention « Villes Respirables en 5 ans », coordonné et piloté par la Métropole du Grand Paris, a permis de mettre en place, depuis le 1er juillet 2019, une Zone de Circulation Restreinte (ZCR) à l'échelle du périmètre intra A86.

Il s'agit, en complément d'autres mesures, d'accélérer le remplacement des véhicules les plus polluants par des véhicules propres (électrique, hybride, hydrogène, GNV), en l'accompagnant d'aides financières déjà en place (aides de l'Etat, de la Métropole, de la région Ile-de-France et de la ville de Paris). La ZFE doit aussi être un accélérateur au développement des transports en commun et des mobilités douces.

Les bénéfices de la ZFE s'étendront, bien au-delà de l'A86, mais aussi en termes de réduction des nuisances sonores, d'attractivité du territoire et d'amélioration de la qualité de vie.

Mise en place de la 2nde phase de la ZFE au 1er juin 2021

La mise en place et le déploiement des différentes étapes de la ZFE font partie des actions inscrites au Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Paris Seine Ouest, visant à améliorer la qualité de l'air.

Les gains en émissions sont estimés jusqu'à -8 % pour les NOx, -4 % pour les particules PM10 et -6 % pour les PM2.5.

Cette nouvelle étape interdit les véhicules non classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4, sur l'ensemble du périmètre de l'intra A86, A86 exclue, mais y compris le boulevard périphérique et les bois de Boulogne et de Vincennes à Paris, permettant d'arriver au même niveau d'interdiction que la Ville de Paris (Crit'Air 5 et Crit'Air 4 déjà interdits depuis juillet 2019).

Selon les villes, entre 2,5% et 5,5% des véhicules particuliers sont concernés par le Crit'Air 4.

Par la suite, le calendrier de renforcement de la ZFE sera commun à toutes les communes dont Paris, soit : Crit'air 3 en juillet 2022, et Crit'air 2 en janvier 2024.

La ZFE vise à accélérer le renouvellement du parc roulant avec des étapes progressives vers un parc entièrement « propre » programmé en 2030 et encourager, quand cela est possible, les usagers de la voiture individuelle vers un report modal.

Cela se fait grâce à l'accompagnement des professionnels et particuliers, notamment pour les plus modestes (aides financières nationales, régionales, métropolitaines cumulables sous conditions).

Le plan de protection de l'atmosphère 2018-2025

Pour améliorer la qualité de l'air, les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) ont été introduits par la loi LAURE (Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) en 1996. Comme son nom l'indique, le PPA permet de planifier des actions pour reconquérir et préserver la qualité de l'air sur le territoire. Le PPA définit des objectifs à atteindre ainsi que les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, qui permettront de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. Il concerne les agglomérations de plus de 250 000 habitants et les zones où les valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être, comme en Ile-de-France.

Les collectivités ont un rôle important à jouer pour la reconquête de la qualité de l'air. En effet, la régulation du trafic routier, le développement des transports en communs et des modes de déplacements moins émissifs, le renouvellement du parc d'appareils de chauffage individuel au bois, font partie des leviers importants pour réduire efficacement les émissions primaires de polluants. Ces axes de travail concernent en premier lieu les collectivités.

Ainsi, GPSO a été partie prenante de la révision de ce document en 2017 et s'attache à faire le lien avec les actions inscrites dans l'Appel à projet « Villes respirables en 5 ans ».

Les actions locales de GPSO dans le cadre de la convention «Villes respirables en 5 ans» IDEM 2019

Dans le cadre de la convention « Villes Respirables en 5 ans », GPSO s'est engagé à la réalisation d'études pour la requalification d'espaces publics en faveur des piétons et des modes doux d'un coût global de 320 600€ subventionné par l'Etat à hauteur de 96 180€ (30%).

Les projets subventionnés et achevés sont les suivants :

A Boulogne-Billancourt : la requalification de la place Jules Guesde (fin des travaux le 24 janvier 2020) et de la rue de Meudon pour la mise en place d'un transport en commun en site propre (TCSP) et en faveur des modes doux.



A Meudon : la mise en place d'une zone de rencontre sur la place Henri Brousse qui permet de faciliter l'accès à la gare de RER C Meudon Val Fleury pour améliorer le partage de la voirie entre véhicules, piétons et modes doux.(fin des travaux en novembre 2019)



A Ville-d'Avray : la requalification de la rue Pradier en faveur des piétons et modes doux. (fin des travaux en juin 2019)

Par ailleurs, début 2018, le Conseil d'Etat a enjoint le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration rapide de la qualité de l'air. Ainsi, une feuille de route a été réalisée par les collectivités franciliennes pour aller au-delà du PPA. GPSO a ainsi contribué à l'établissement de cette feuille de route et a inscrit ces actions dans son PCAET.

Communiquer et inciter aux changements de comportement

Grâce à l'accompagnement du développement des véhicules faiblement émissifs (véhicules électriques ou thermiques fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou au gaz naturel véhicule (GNV)) et mise en place d'un réseau d'avitaillement (bornes de recharges, stations GNV).

Mission d'information auprès des différents acteurs du territoire

La diffusion des bonnes pratiques concerne également le secteur de la construction avec la mise en place d'une charte « chantiers propres », mais aussi la logistique du dernier kilomètre, pour promouvoir des démarches plus respectueuses de la qualité de l'air.

Promouvoir les actions locales

Le PCAET joue un rôle déterminant pour réduire les émissions locales de polluants et limiter l'exposition des populations. Le volet Air du Plan Climat permettra d'améliorer la visibilité des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air entreprises par GPSO mais également de communiquer auprès des acteurs du territoire.

Organiser les flux de transports de la collectivité et dans la collectivité

Les sujets prioritaires pour GPSO, dont l'étude ou la mise en œuvre sont en cours :

- la politique de stationnement et l'articulation de la tarification entre le stationnement sur l'espace public et le stationnement dans les parkings en ouvrage ;
- la logistique et les livraisons ;
- le devenir du périphérique et l'articulation avec le réseau de voirie de GPSO ;
- la mise en place de la Zone à faibles émissions ;
- la mise en place d'un outil de collecte et gestion de la donnée pour mieux connaître les flux de circulation ;
- le plan vélo.

Aménager le territoire pour réduire les émissions et favoriser leur dispersion

Réfléchir à une organisation spatiale de la ville permettant de réduire les émissions (création d'espaces ouverts, mise en place de voies de circulation douce, entretenir et conserver la végétation en bordure des axes routiers et de manière générale dans la ville pour capter les polluants). Ces principes ont commencé à être intégrés dans les documents d'urbanisme des communes (PLU) et le seront plus pleinement dans le futur PLUi et dans le référentiel technique de l'aménagement durable.

L'élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain (PPBEM)

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence de lutte contre les nuisances sonores a été transférée à la Métropole du Grand Paris. Désormais c'est à la MGP que revient le soin d'élaborer un PPBE à l'échelle métropolitaine. Ainsi, GPSO s'est inscrit dans la démarche portée par la MGP en transmettant son précédent PPBE d'agglomération réalisé en 2014 et en participant aux différents ateliers et réunions d'élaboration du plan.

La métropole a consulté les collectivités sur son projet de PPBE en 2019. Le Conseil de territoire a émis une délibération, en septembre 2019, approuvant le projet de PPBE métropolitain, identifiant les problématiques locales liées au bruit et recensant les actions déjà entreprises et celles qui pourraient être mise en œuvre sur le territoire.

Le 4 décembre 2019, lors du Conseil métropolitain, la Métropole du Grand Paris a approuvé à l'unanimité son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui regroupe les actions mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'environnement sonore.

GPSO reste étroitement associé. Il a été sollicité récemment pour la mise à jour de la Carte de Bruit Stratégique qui doit être adoptée au plus tard en juin 2022, et sur la base de laquelle, le PPBE doit être remis à jour en juillet 2024.

Adaptation aux changements climatiques et prévention des risques sanitaires

GPSO conduit depuis plusieurs années une politique de prévention des risques naturels qu'elle renforce d'année en année au regard de l'impact de plus en plus perceptible du changement climatique sur la récurrence et l'intensité d'événements météorologiques dont les conséquences impactent fortement la population (canicule, sécheresse, inondation, espèces invasives).

Changement climatique

- Pour encourager l'usage du vélo, en 2021, 14 ateliers d'autoréparation de vélos ont été organisés par la Maison de la Nature et de l'Arbre (MDNA)
- Tout au long de l'année 2021, des ateliers ont été proposés à la MDNA, en visio-conférence ou sous forme de tutoriel, sur le thème du changement climatique : fonte des glaciers, changement climatique et biodiversité, ateliers upcycling, zéro déchet...

Qualité de l'air extérieur et intérieur Sensibilisation MDNA

- Atelier sur la qualité de l'air ,
- Atelier "Maison écologique" sur la qualité de l'air intérieur
- Atelier "Particules fines et CO2" sur la qualité de l'air
- Ateliers DIY sur la fabrication de produits ménagers naturels.

Canicule

GPSO a établi un plan d'actions visant à rafraîchir la ville par le biais d'actions à court, moyen et long terme dont les opérations continuent d'être mises en œuvre :

- installation de brumisateurs dans certains espaces verts de toutes les villes du territoire, par exemple, le complexe sportif Marce Bec,
- prolongation des horaires d'ouverture de certains parcs,
- cartographie des îlots de fraîcheur de GPSO.

Sécheresse

- 1 atelier s'est tenu à la MDNA sur la gestion modérée de l'eau au jardin avec astuces en cas de sécheresse et une vidéo a été diffusée sur internet.



Espèces invasives

En 2021, la MDNA a proposé une vidéo sur la fabrication d'un piège à frelons asiatiques.

Inondation

La lutte contre les inondations est une des préoccupations de la direction de l'assainissement de GPSO.

En 2021, le grand public a été sensibilisé aux risques naturels sous forme de fiches pédagogiques ou d'une vidéo mise en ligne.

Une balade «Risque inondation» en lien avec EPISEINE a eu lieu en octobre.

Alimentation Durable

Dans le cadre de la loi Egalim d'octobre 2018 instaurant un certain nombre d'obligations auprès des villes en matière de taux d'alimentation durable 50% (dont nourriture biologique 20%) à horizon 2022, la mission d'agriculture urbaine de GPSO a été saisie par la MGP afin de réaliser un pré-diagnostic concernant les repas servis aux enfants dans les cantines scolaires.

Lors de la conférence de restitution des travaux des 12 EPT organisée par la MGP, GPSO se trouve en bonne position concernant les taux fixés à horizon 2022.

Perspectives 2022 : renforcer la sensibilisation

- Différentes animations pourront également être proposées dans le cadre du programme d'activités de la MDNA
- Animation sur la biodiversité et notamment la sensibilisation sur les espèces végétales invasives
- Animations sur la gestion et la préservation de la ressource en eau en complément de la subvention proposée à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie
- Poursuite des animations sur la qualité de l'air intérieur/extérieur : poursuite des ateliers DIY produits ménagers naturels, atelier autoréparation de vélo
- Réaliser un rallye sur la qualité de l'air
- Poursuite de la réflexion pour transformer les cours d'écoles en véritables îlots de fraîcheur adaptées aux enfants lors des périodes de canicules.





La propreté de l'espace public

Espaces à partager entre les citoyens, les espaces publics sont autant des moyens de circuler que des lieux d'échanges. Pour offrir aux usagers un cadre de vie de qualité, GPSO déploie au quotidien d'importants moyens humains et matériels pour assurer la propreté des espaces publics. Du lundi au dimanche, par tous les temps, ce ne sont pas moins de 240 agents qui nettoient et entretiennent les rues du territoire pour préserver le cadre de vie des riverains.

Sensibilisation des usagers

Si la propreté du territoire constitue un élément essentiel de la qualité de vie des habitants de GPSO, elle dépend avant tout de leur civisme. Ainsi GPSO communique régulièrement sur les bons gestes à adopter.

- **Les dépôts sauvages** : Ils coûtent chaque année 4M d'€ à GPSO, soit environ 30€ par foyer fiscal. Les déchets de toute nature déposés sur l'espace public en dehors des jours et heures de collectes sont des dépôts sauvages. Ils représentent un risque sanitaire et peuvent être cause d'insalubrité : gravats contenant des produits dangereux comme de l'amiante, produits chimiques utilisés par les usagers en bord de route pour nettoyer leur véhicule, ou encore bidon de détergent abandonné en forêt.
- **Les mégots** : Ils sont encore trop nombreux dans les rues du territoire et mettent un à deux ans pour disparaître entièrement. Un seul mégot est capable de polluer plus de 300 litres d'eau. En effet, si les mégots contribuent à dégrader l'espace public de Grand Paris Seine

Ouest, ils représentent également une pollution écologique : nicotine, cadmium, plomb et autre arsenic finissent dans les égouts et s'infiltrent dans l'eau et l'environnement. Le bon geste : Mettre son mégot dans un cendrier ; L'éteindre puis le jeter dans une poubelle ; Adopter un cendrier de poche.

- **Les déjections canines** : Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal. Pourtant, ces pollutions canines souillent encore trop fréquemment les trottoirs, les parcs et aires de jeux. Outre la dégradation du cadre de vie, les déjections canines nuisent à l'hygiène en favorisant la prolifération des microbes, et à la sécurité en augmentant les risques de chutes. Selon les villes, les usagers ont ainsi à leur disposition : Plus de 30 canisettes, canisites ou sanichiens ; Des espaces d'environ 6 m² (selon la configuration des lieux) aménagés près de « points noirs » au sein d'espaces verts de proximité ; Plus de 200 crottinettes et des distributeurs de sacs gratuits pour ramasser les déjections canines.

Lutte contre les incivilités

- **La Police Verte** : Dédiée au respect de l'environnement, la Police Verte compte notamment dans ses rangs une patrouille équestre. En effet, un partenariat unique en Île-de-France a été signé entre Grand Paris Seine Ouest, la Garde Républicaine et la Gendarmerie Nationale pour le déploiement d'une brigade équestre. Ces patrouilles ont pour mission de sensibiliser les riverains au respect de l'espace public et de l'environnement.
- **Verbalisation des citoyens** : 22 agents de GPSO ont été assermentés et sont en mesure de verbaliser les auteurs d'infractions. La collecte des dépôts sauvages et le nettoyage des salissures qu'ils provoquent, seront désormais à la charge des personnes qui en sont responsables. Le service payant sera activé dès lors que le responsable sera identifié par les agents assermentés de GPSO. Le contrevenant, informé par courrier, devra s'acquitter de la facture correspondant à la durée et à la nature de l'intervention des équipes de GPSO. Le montant est fixé à 200 € par intervention. Il sera majoré en cas d'intervention de plus d'une heure (200 € par heure supplémentaire) et de présence de déchets toxiques (x 2) ou de gravats (x 1,5).
Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2021, 174 personnes ont été verbalisées par les agents de GPSO.

Produire, consommer autrement

Pour impulser la dynamique de production et de consommation responsables, GPSO développe une politique de sensibilisation envers les habitants du territoire pour les inciter à changer leurs pratiques et leurs comportements durablement.

Grand Paris Seine Ouest s'engage, avant tout, à être responsable et innovant dans ses pratiques et son fonctionnement.



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES





La Maison De la Nature et de l'Arbre, structure de référence

La Maison de la Nature et de l'Arbre est la structure de sensibilisation, d'éducation et d'accompagnement à l'environnement et au développement durable de GPSO.

Son action principale est dirigée vers le grand public et les établissements scolaires/ périscolaires du territoire. Située à Meudon dans le quartier du Val Fleury, elle existe depuis 1997. Transférée en 2003 à la Communauté d'agglomération Arc de Seine, La Maison de la Nature et de l'Arbre a su adapter son offre pédagogique au fil de l'évolution du territoire, tout en la diversifiant et en l'enrichissant au fil du temps.

Une structure opérationnelle

Les orientations des années précédentes consistant à agrémenter la palette d'actions de la Maison de la Nature et de l'Arbre avec un volet technique, se sont poursuivies en 2021. Il s'agit de contribuer de manière plus opérationnelle à la politique environnementale de GPSO, notamment, à travers la démarche **Jardiner ma ville** ou encore le **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés**.

Pour répondre à ces objectifs, la structure a continué à adapter son offre pour les scolaires/ périscolaires ainsi que celle à destination du grand public.

En 2021, la **Maison de la Nature et de l'Arbre a sensibilisé 4 986 personnes** toutes activités confondues (scolaires / périscolaires / petite enfance et grand public).

Offre grand public

Programme d'activités

En adéquation avec le plan climat, plusieurs activités ont porté sur : la lutte contre la sécheresse, la sensibilisation au changement climatique, la qualité de l'air et la lutte contre les espèces invasives.

En raison du contexte sanitaire, la Maison de la Nature et de l'Arbre n'a pu accueillir le public une majeure partie de l'année, ou en nombre très limité.

Afin de permettre la transmission d'informations, des tutoriels et vidéos ont été diffusés sur le site Internet et les réseaux sociaux de GPSO permettant d'amorcer la transition digitale de la MDNA. Des ateliers ont pu être proposés en visio-conférence pour conserver une dynamique avec le public.

La démarche Jardiner ma ville

GPSO offre aux habitants la possibilité de jardiner et d'entretenir un espace sur le domaine public. Cette initiative volontaire et citoyenne participe à l'amélioration du cadre de vie et à plus de nature en ville.

Le déploiement du compostage

La poursuite du déploiement du compostage individuel et collectif sur le territoire en vue de réduire les déchets ménagers, diminuant ainsi l'impact de leur élimination sur l'environnement. Cette action s'inscrit dans le programme local de prévention des déchets ménagers de GPSO, en cours d'évolution pour dépasser les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (réduction de 10%/habitant des déchets entre 2010 et 2020). Ces derniers ont été atteints grâce aux actions du programme de prévention précédent.

Le maître composteur de GPSO sensibilise, conseille, oriente, forme toute personne s'inscrivant dans une telle démarche.

Offre pédagogique

Rencontres pédagogiques

La Maison de la Nature et de l'Arbre propose désormais des « Rencontres pédagogiques » aux professionnels des structures d'accueil du territoire.

Sous forme d'ateliers d'initiation, mêlant théorie et pratique, les participants acquièrent de nouvelles compétences dans le domaine de l'animation autour de la nature et de l'environnement.

Classes décou'vertes

La Maison de la Nature et de l'Arbre propose la reconduction des "classes décou'vertes" en 2021/2022. Au cours d'une journée, pendant les vacances scolaires, différents ateliers sont proposés à un groupe afin de découvrir les eaux des villes et des champs (thème 2021/2022).

Coin nature

Le projet « coin nature » initié en 2019 se poursuit. Celui-ci apporte des clés techniques et pédagogiques pour mettre en place un espace de nature afin d'allier biodiversité, pédagogie et découverte par les sens.

Ateliers « hors les murs » pour les centres de loisirs

Par ailleurs, les formules d'interventions pédagogiques « hors les murs » de la Maison de la Nature et de l'Arbre ont été reconduites dans l'offre 2021/2022 : animations d'ateliers pendant les vacances

scolaires au sein des centres de loisirs et tout au long de l'année, sur demande, pour les écoles et crèches.

Les ateliers portent sur les thèmes liés à l'environnement : changements climatiques, préservation de la biodiversité, eau et économies d'énergie.

Ces interventions viennent en complément des propositions sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.

Subventions aux projets de territoire liés à l'économie circulaire et à la prévention des déchets

En adéquation avec l'accompagnement proposé par le SYCTOM, GPSO subventionne désormais les acteurs locaux qui mettent en œuvre des actions liées à la prévention des déchets.

Ce nouveau dispositif permet de répondre concrètement aux objectifs que GPSO s'est fixé en matière de réduction et de tri des déchets, inscrits dans l'axe 4 de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'ancrage local des projets permettra ainsi de mettre en place des actions adaptées au territoire, de créer une synergie entre les différents acteurs et de contribuer à la relance économique. En 2021, l'installation de la Recyclerie Sportive qui a ouvert ses portes à Boulogne-Billancourt a été subventionnée par le SYCTOM, et par GPSO à hauteur 33 070,88 TTC.

Sensibilisation des référents villes développement durable

La MDNA poursuit l'animation du réseau des référents développement durable.

CALENDRIER 2021

Janvier : événements responsables et sensibilisation

Février : cours d'école désimperméabilisées et végétalisées

Mars : tri, collecte et prévention des déchets

Avril : actualité mobilité

Mai : agriculture urbaine

Juin : biodiversité (focus pour la refonte de jardiner ma ville)

Septembre : présentation de la cartographie des initiatives locales et de la charte climat entreprises

Octobre : tri des déchets

Décembre : biodiversité

PREVISIONNEL 2022

Janvier : Concevoir un événement responsable

Février : Atelier de co-construction pour l'élaboration des fiches-actions du PLPDMA

Mars : Présentation des subventions dé clic et projet facilaréno

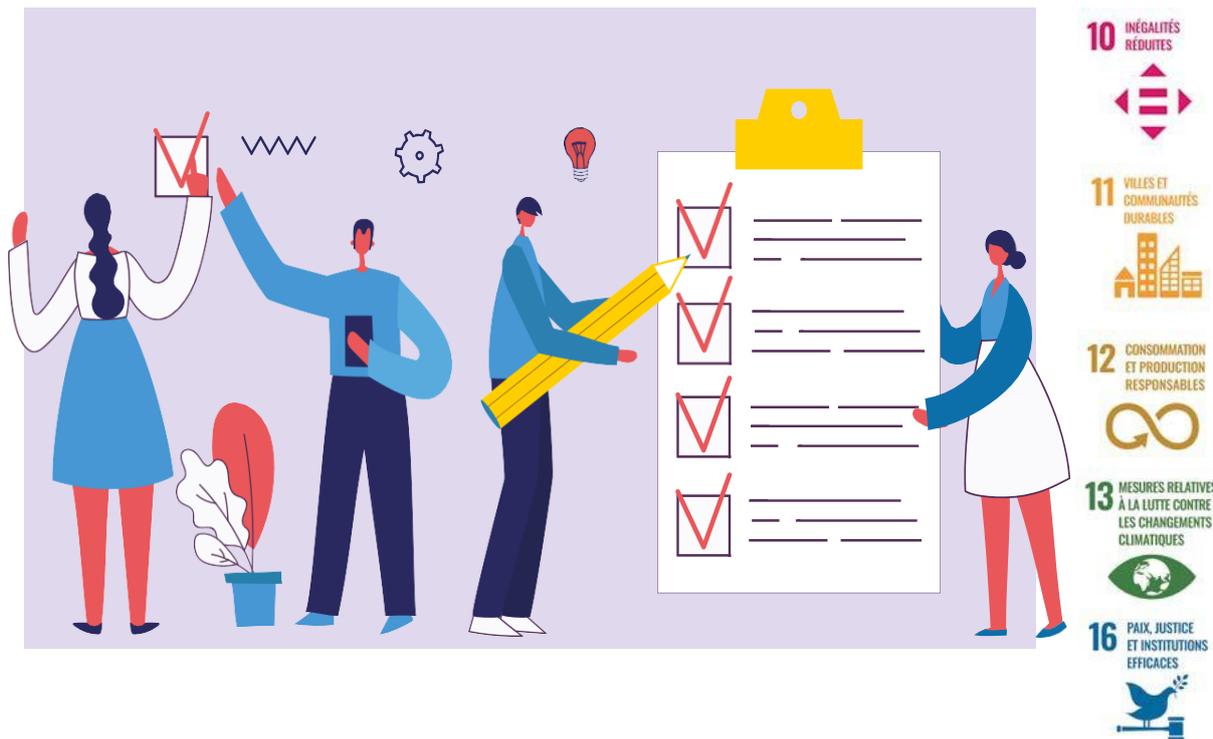
Avril : Aménagement durable

Mai : Agriculture Urbaine

Juin : La sobriété numérique

Perspectives 2022

- Renforcement de la politique de prévention des déchets : soutien financier aux acteurs locaux, validation du plan d'actions PLPDMA, poursuite de la politique de compostage individuel et collectif
- Préservation de la ressource en eau : subvention à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour les particuliers
- Nature en ville : poursuite des aménagements de jardins partagés, accompagnement biodiversité
- Renforcement de l'offre de sensibilisation de la MDNA à destination de tous les publics en lien avec les projets de territoire : PCAET, PLUi, PLPDMA...



GPSO, une administration responsable et innovante

GPSO s’engage, dans son fonctionnement, en faveur de l’économie circulaire qui limite les impacts sur l’environnement et favorise les modes de production et de consommations responsables. En s’inscrivant dans un plan d’administration exemplaire, GPSO s’emploie à développer une gestion des ressources humaines et une politique d’achats publics responsables.

GPSO travaille activement à rendre le territoire durable et innovant, en développant une démarche «Smartcity» ayant pour vocation l’optimisation de la gestion des ressources, et notamment de l’énergie.

Une commande publique écoresponsable, pilier de l’administration exemplaire

L’économie circulaire propose de repenser nos modes de production et de consommation afin d’optimiser l’utilisation des ressources naturelles et ainsi limiter les déchets générés.

Cela implique d’être attentif lors de la fabrication d’un produit ou d’un service à gaspiller et à polluer le moins possible. Mais aussi à considérer le réemploi et le recyclage de ces derniers lorsque l’on en a plus l’utilité.

Pour être efficiente, l’économie circulaire s’envisage à une échelle territoriale étendue.

C’est dans cet optique que GPSO se mobilise depuis 2015 avec la ville de Paris et les communes de la petite couronne dans des groupes de travail réfléchissant au passage d’une économie linéaire (extraire > produire > consommer > jeter) à un système de production des biens et services consommant moins de ressources.

A ce jour, GPSO intègre des clauses environnementales et/ou sociales et privilégie des méthodes à impact environnemental faible dans un certain nombre de ses marchés. Le critère environnemental a ainsi été intégré dans les principaux marchés, à hauteur de 8 % de la note globale en moyenne.

Pour aller plus loin et dans le cadre de son Plan Climat, GPSO réfléchit à établir des critères écoresponsables dans les cahiers des charges de tous ses marchés publics annuels. Cette action constitue l'un des axes du Plan d'Administration Exemplaire inhérent au Plan Climat 2020-2025 et permettra de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre de notre territoire tout en favorisant la cohésion sociale via l'intégration de clauses d'insertion.

Au regard de la finalité exprimée ci-dessus et afin de se mettre en conformité avec le Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables (PNAAPD) 2015-2020 qui positionne l'achat public comme véritable instrument à l'appui de politiques environnementales, GPSO a établi une feuille de route articulée autour de trois axes :

1. La diffusion et l'appropriation d'une culture de l'achat écoresponsable par le développement d'un réseau interne de référents formés.
2. Une cartographie affinée des marchés publics afin d'identifier ceux pour lesquels une analyse écoresponsable serait significative en termes de coût et de réduction de l'impact carbone.
3. La promotion, dans nos pratiques d'achat, du réemploi et du recyclage, leviers de l'économie circulaire.

Cette méthodologie de l'acte d'achat intègre, dans l'analyse, toutes les étapes d'un marché (des coûts indirects de la production jusqu'au réemploi des matériaux en fin de vie).

Au 16 décembre 2021 sur 130 Marchés notifiés

18 comportaient un critère environnemental comme :

- le marché de travaux d'entretien et de rénovation du réseau d'éclairage public et des installations de signalisation lumineuse tricolore et fourniture, pose et dépose et maintenance de matériels d'illumination pour les événements de fin d'année (Engagement de réduction de pollution lumineuse, engagement en matière de tri et traitement des déchets)
- le marché de travaux d'aménagement de la rue du Point du jour à Boulogne-Billancourt (réduction des nuisances : bruit, poussière, projections, protection de l'environnement existant, techniques, matériaux) ; Le dispositif de gestion des déchets)

17 une clause d'exécution environnementale dont :

- le marché de prestations de reprographie (label Imprim'vert ; papier recyclé ; blanchiment du papier)
- Le marché pour le déploiement du compostage individuel et collectif (matériel écologique avec utilisation de matériaux durables et recyclables et limitation des extrants polluants).

1 marché était réservé aux entreprises adaptées et ESAT :

Le marché d'entretien des vêtements de signalisation de haute visibilité et des vêtements destinés à la protection et à l'hygiène nécessaires aux agents de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

1 marché concernait des prestations d'insertion et de qualification professionnelle de travailleurs défavorisés sur le territoire de GPSO

5 marchés avec des clauses d'insertion sociale et des critères sociaux comme le marché pour les aires de jeux ou l'exploitation du complexe sportif Marcel Bec.

Une politique des ressources humaines durable en plein développement

Plus de résilience, de bien-être au travail

Développement des dispositifs de qualité de vie au travail

Le service relations au travail assure l'accompagnement médico-social des personnels de GPSO en lien avec des partenaires externes (médecine de prévention, Centre de gestion de la Petite Couronne notamment). Il met en œuvre les politiques de prévention et de sécurité au travail. En 2021, une structuration de la politique qualité de vie au travail a été amorcée et une réflexion sur ce sujet en lien avec les partenaires sociaux et les agents volontaires a été lancée. Un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle femmes hommes a été adopté en Conseil de territoire le 31 mars 2021 et mis en œuvre tout au long de l'année avec la participation active d'agents volontaires de l'établissement et de porteurs de projets internes sur cette thématique.

Maintien de dotations exceptionnelles en matière de prévention

L'année 2021 a été marquée à nouveau par la gestion de la crise du COVID 19 et la mise en place de plans de prévention renforcés avec l'attribution de dotations exceptionnelles d'équipements de protection individuelle. La mobilisation du réseau des préventeurs de chacune des directions a été particulièrement précieuse et efficace et le dialogue social constant durant toute l'année sur ce sujet.

Développement de l'accompagnement social des personnels en ligne

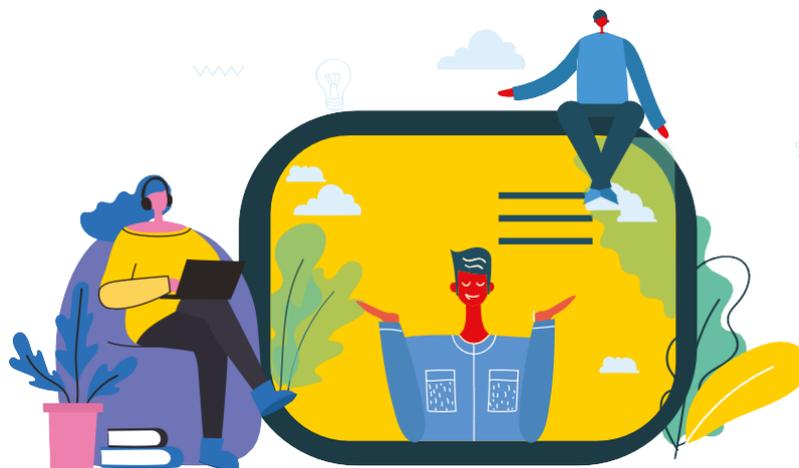
Le renforcement des dispositifs d'accompagnement des agents s'est également traduit cette année par le renouvellement de la cellule d'écoute psychologique en ligne pour faire face aux situations traumatiques ou conflictuelles rencontrées par les agents dans l'exercice de leurs fonctions. A ce dispositif s'est ajouté la mise en place d'un accompagnement social en ligne animé par la société STIMULUS avec laquelle GPSO a contractualisé. En effet, les aléas de la vie ou la maladie peuvent parfois faire basculer certaines situations personnelles et l'appui des assistants sociaux auprès de nos personnels peut s'avérer précieux. Ce service a été initié à l'automne 2021.

Déploiement du télétravail

L'année 2021 est aussi été marquée par la généralisation du télétravail choisi et la professionnalisation des usages du travail collaboratif à plus de 20% du personnel. Des formations à l'attention des télétravailleurs et de leurs managers ont été organisées pour faciliter l'hybridation des modes d'organisation. Nombre de réunions y compris en termes de dialogue social sont passées en mode hybride et la fluidité des échanges s'est renforcée. L'activité formation s'est elle aussi adaptée en ce sens.

La sensibilisation des personnels

Des ateliers de sensibilisation aux enjeux climatiques ont été organisés par le service formation de la DRH auprès de la Direction générale et des agents volontaires avec les outils Fresque du climat et Fresque du numérique. Un appel à volontaires a permis de constituer un réseau de référents développement durable et référents numériques internes pour favoriser la mise en œuvre du PCAET et faciliter la transition numérique.



Réduction de l'impact des déplacements des agents

Le déploiement du télétravail à une large échelle a permis de réduire considérablement les déplacements.

Au-delà du télétravail, vient l'instauration d'un forfait mobilité durable encourager l'usage du vélo ou des transports en commun, plutôt que d'un véhicule individuel motorisé lorsque c'est possible. Ces mesures contribuent à réduire l'impact sur l'environnement des déplacements des agents en lien avec leur travail.



Mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique

Promouvoir un dialogue social

Enfin, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a instauré le principe de création d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique afin de recueillir et traiter au mieux ces situations.

Suite au décret d'application n° 2020-256 du 13 mars 2020 qui précise les modalités de mise en œuvre dans les administrations, ce dispositif a été mis en place par GPSO.

Vers un management responsable et innovant

Le plan d'actions des lignes directrices de gestion des ressources humaines définissant les enjeux et objectifs de la mandature est le suivant :

Développer une culture managériale agile, innovante et responsable grâce :

- au développement de compétences managériales fondamentales, notamment en matière de communication
- à la mise en place d'une politique managériale partagée favorisant des comportements collaboratifs, innovants et responsables
- à l'acculturation aux spécificités territoriales de GPSO et à l'intercommunalité

Recruter et développer les compétences clés dont GPSO a besoin aujourd'hui et demain en garantissant une expérience professionnelle réussie au sein de l'établissement avec :

- la mise en place d'une politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines et d'accompagnement des parcours en veillant à attirer et retenir les talents et à articuler la situation des agents titulaires et contractuels
- la refonte de la politique d'intégration des nouveaux collaborateurs en travaillant la congruence avec la marque employeur GPSO
- la valorisation des fins de carrière en garantissant le transfert de compétences

Accompagner les agents dans leur projets d'évolution professionnelle et valoriser leurs parcours au travers des politiques d'avancement et de promotion par :

- la définition des critères d'avancement de grades
- l'élaboration d'un plan triennal de formation

Pour mémoire, les critères de promotion interne sont définis par le Centre de Gestion

Bâtir une politique de rémunération source d'attractivité, de performance collective, de reconnaissance et d'équité au sein de l'établissement

Réviser le RIFSEEP (Régime Indemnitare) avec la définition des critères de « pesée des postes », la prise en compte des expériences et des expertises et la mise en place d'une prime par objectif collectif.

Développer et mettre en œuvre une politique d'égalité professionnelle, source d'équité de traitement et de reconnaissance du professionnalisme

Favoriser la qualité de vie au travail et une marque employeur source d'attractivité et de fidélisation des personnels en :

- définissant un plan pluriannuel de prévention des risques professionnels
- développant l'accompagnement des agents et des services en matière de prévention, de santé et de sécurité au travail en s'appuyant sur le réseau des assistants de prévention.
- développant le partage de la fonction RH au sein de l'Etablissement en s'appuyant sur les encadrants et le réseau des référents RH

La définition des lignes directrices de gestion devra également contribuer aux nouveaux enjeux de responsabilité sociétale employeur qui sont les suivants :

- développer des comportements écoresponsables au bureau,
- favoriser l'emploi des jeunes au travers de l'apprentissage et de l'accueil des stagiaires écoles, développer l'intégration des travailleurs handicapés.

Le développement de la politique d'apprentissage

En 2021, GPSO a poursuivi sa politique d'apprentissage en l'inscrivant pleinement dans sa démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et d'intégration des jeunes. Un guide d'accompagnement à destination des maîtres d'apprentissage a été mis en place par la DRH afin de faciliter les transferts de compétences et l'organisation de ce tutorat.

Un plan pluriannuel de formation ambitieux

Au-delà des compétences techniques particulières aux métiers, le plan de formation 2021-2023 a pour objectif de développer des compétences transversales permettant à la fois de mutualiser des ressources mais également de favoriser la mobilité interne des agents. Il s'agit de développer une culture commune à l'aide d'outils et de repères fondamentaux pour accompagner les mutations de notre environnement et les projets de l'établissement.

Les axes transversaux sont les suivants :

- une administration responsable et efficiente
- les repères et outils fondamentaux
- la santé et la sécurité au travail
- la culture numérique et les outils bureautiques
- la culture commune de l'encadrement et l'efficacité managériale
- le soutien aux parcours professionnels

Des ateliers de sensibilisation aux enjeux climatiques et à la sobriété numérique sont notamment prévus dans ces axes transversaux.

Des axes métiers construits avec les directions répondront à la nécessité d'assurer l'efficacité et l'attractivité de GPSO et d'en faire un pôle d'innovation. Un des axes de travail retenu est d'anticiper les évolutions afin de proposer des offres de services innovantes et adaptées.

Perspectives 2022

Outres les actions déjà entreprises l'accent sera plus particulièrement mis sur :

- L'animation d'un réseau de référents développement durable des directions en lien avec le Pôle Innovation et Développement Durable,
- la mise en place d'un plan pluriannuel de prévention et de sécurité au travail
- la mise en place d'un plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle hommes/femmes
- la mise en place d'un plan en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap ou de maintien dans l'emploi d'agents déclarés inaptes
- la formalisation d'une démarche favorisant la qualité de vie au travail
- la dématérialisation des procédures RH et notamment l'envoi des bulletins de paie

Une administration écoresponsable et sociale

Le parc automobile de GPSO

Le renouvellement du marché de location de son parc automobile est l'occasion pour GPSO de verdir sa flotte.

Au sein de la Direction du Patrimoine et de l'Espace Public, le service Parc Auto développe le recours aux véhicules propres.

Ainsi, ce sont toujours 44 véhicules hybrides, 1véhicule au GNV et 21 véhicules électriques qui sont à disposition des services de GPSO.

4 vélos à assistance électrique ont été mis à disposition des services pour permettre aux agents de se déplacer plus facilement et proprement.

Des parkings vélos et 4 bornes de recharge pour véhicule électrique ont été installés au sein du siège de l'établissement public territorial.

La Police verte s'est vu attribuer 2 scooters électriques pour les besoins de sa mission.

Perspective 2022

Pour 2022, le renouvellement du parc auto sera orienté vers la location de véhicules pour 3 ans en occasion compte-tenu des perspectives conjoncturelles liées à la crise du Covid et à la mise en place de la Zone de Faible Emissivité Mobilité (ZFE-M), laquelle prévoit la fin des véhicule diesels en 2024. Ce temps sera nécessaire pour permettre aux constructeurs de proposer des véhicules en adéquation avec les nouvelles réglementations et assurer ainsi une transition en faveur du « verdissement » de notre parc auto.

De façon plus concrète, GPSO mène actuellement une étude visant à évaluer l'opportunité de doter GPSO de véhicules roulant à l'hydrogène, témoignant de l'engagement du territoire en faveur de la transition énergétique.

Pour finir, le complexe Marcel Bec se verra affecter un nouveau véhicule électrique.

La gestion des bâtiments

L'ensemble des convecteurs électriques du conservatoire d'Issy les Moulineaux a été remplacé par des convecteurs avec thermostats numériques. Cette opération, qui permet une meilleure gestion de la température des salles de cours de musique et de danse, a été réalisée en 2021 pour un montant de 40 000 € TTC.

La dématérialisation des bons de commande et des instances délibératives

La dématérialisation comptable

Pour rappel, la totalité des bordereaux est dématérialisée. Les bordereaux signés sont transmis au Comptable Public via un protocole d'échange électronique. L'économie sur la consommation de papier est estimée à près de 30 000 feuilles par an.

La mise en place du parapheur électronique a également permis de dématérialiser dès 2016 la totalité du circuit de signature des bons de commande pour un gain de temps divisant par 3 les délais de traitement et une sécurisation des process.

L'économie de papier annuelle est estimée à 50.000 feuilles par an.

La dématérialisation des instances délibératives

Pour rappel, depuis 2015, la dématérialisation s'effectue par la télétransmission des convocations et des dossiers conseils, bureaux et commissions thématiques aux élus.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la possibilité a été offerte aux élus d'assister aux commissions en vidéoconférence, limitant de fait les émissions dues aux transports.



Une administration soutenant l'effort en faveur du logement social

GPSO contribue à l'équilibre social de l'habitat en soutenant la création de logement sociaux via les garanties d'emprunts d'offices publics et de sociétés anonymes d'HLM. Elle dénombre actuellement 369 lignes de prêts garantis pour un encours garanti de 427M€ au budget primitif 2021.



La démarche Ville Intelligente et Innovation

Grand Paris Seine Ouest a exploré les potentialités et les bénéfices d'une démarche « Smart City » pour la gestion de son espace public (mobilité, stationnement, environnement et qualité de vie, collecte et propreté, éclairage public, sûreté et sécurité), au bénéfice des objectifs de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Proposition d'une feuille de route Smart City

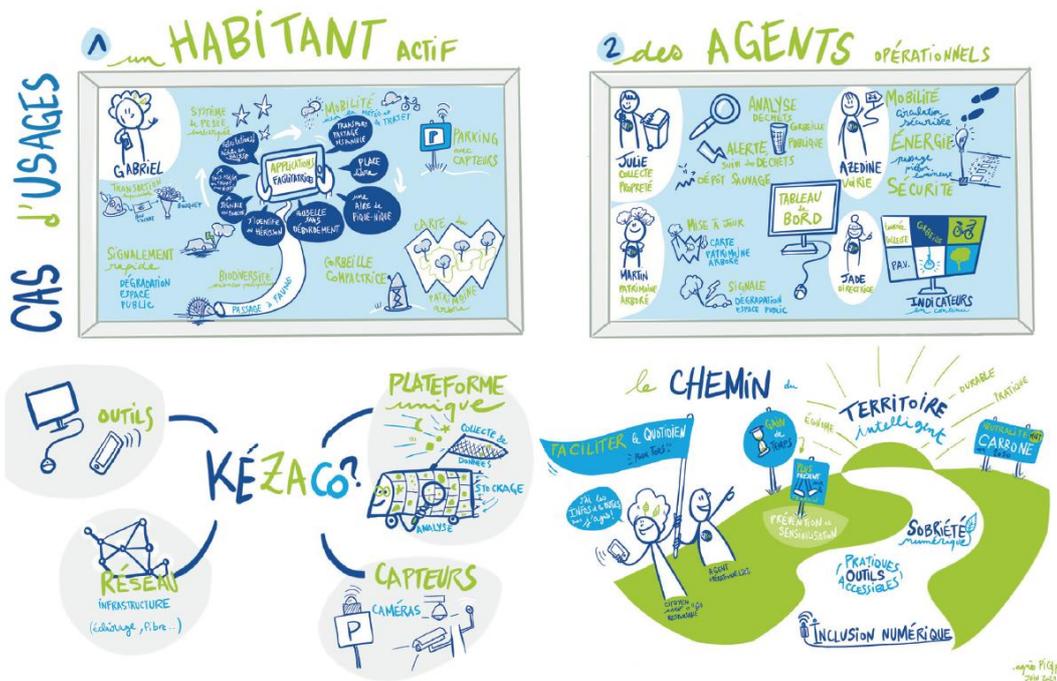
Initiée en juin 2020, la réflexion collective a débouché sur une 1ère « feuille de route » visant à mettre en place une Ville Intelligente opérationnelle en 2023, dont les premiers jalons doivent être posés dès à présent.

En effet, le renouvellement des marchés structurants constitue une opportunité unique de porter le « Territoire intelligent » de demain :

- Nouveau marché de l'éclairage public pour Issy-les-Moulineaux, Meudon, Ville-d'Avray, Vanves, Marnes-la-Coquette et Chaville;
- Nouvelle délégation de service public du stationnement (surface et parkings) pour Sèvres, Issy-les-Moulineaux, Chaville et Vanves ;
- Nouveaux marchés de collecte et propreté pour toutes les villes du Territoire.

28 cas d'usages ont d'ores et déjà été identifiés pour être mis en œuvre dans le cadre de ces marchés structurants ou par le biais de marchés ad hoc.

Plus particulièrement, le marché d'éclairage public pourra servir de support aux différents « capteurs » nécessaires au recueil de données nécessaires au fonctionnement du Territoire Intelligent.



Les expérimentations du « Territoire Intelligent »

Afin de choisir les solutions les plus performantes, GPO expérimente d’ores et déjà plusieurs dispositifs. En parallèle, un comité stratégique composé des élus du numérique du territoire se réunit régulièrement pour suivre la démarche.

Jumeau numérique du Territoire : Vues immersives à 360°

La DIGIT a mis en place en 2021 un nouveau dispositif : « Vues immersives 360° du Territoire ».

Proposé par la société néerlandaise Cyclomédia, ce système de visualisation est interfacé avec le Système d’Information Géographique (SIG) de Grand Paris Seine Ouest et permet d’accéder à des prises de vue de haute résolution, géoréférencées, réalisées sur les voies publiques du Territoire. Cet outil offre de multiples usages aux équipes amenées à travailler sur des projets sur l’espace public :

- Effectuer des mesures précises,
- Contrôler la signalétique horizontale et verticale, les panneaux directionnels, le mobilier urbain ...
- Mesurer la largeur des trottoirs et les passages piétons pour la sécurisation de la circulation des riverains,
- Connaître des hauteurs de bâtiments,
- Faire un relevé de cotations directement à l’écran pour les places PMR,
- Connaître l’emprise d’une terrasse.

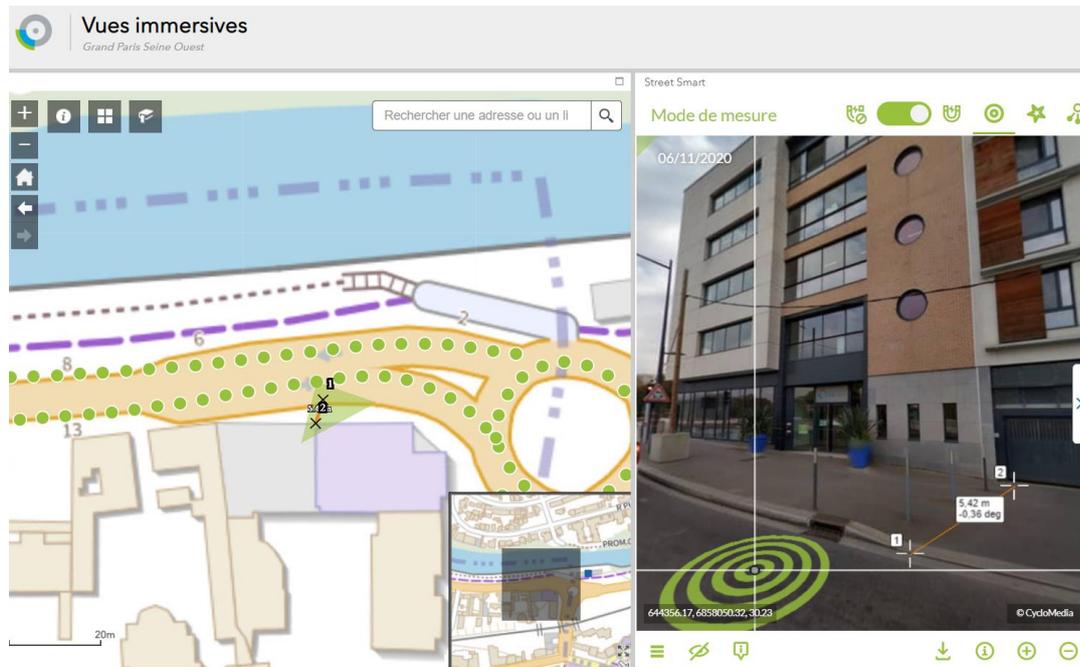
Un véritable gain de temps au quotidien avec le terrain à portée de clic !

Pour capter les images, l’entreprise utilise un véhicule équipé de caméras qui roule dans les rues afin de photographier ce qui l’entoure et stocker dans une banque de données. On obtient alors une donnée que l’on maîtrise, contrairement à celle obtenue à travers Google Street View. Les données sont à jour, homogènes, cohérentes avec des mesures précises, le tout sans floutage des numéros et noms de rues.

La mise en place des vues immersives a été accompagnée du déploiement d'un fond de carte de très haute résolution disponible sur l'outil Vues Immersives et sur arcOpole PRO : l'orthovoirie.

Ces prises de vue en très haute résolution de la chaussée permettent de distinguer parfaitement tous les détails de la chaussée : du marquage au sol jusqu'aux traces laissées par les véhicules.

Les agents des directions techniques peuvent ainsi prendre connaissance, à distance, des défauts des routes de GPSO avec plus de précision et identifier plus facilement des zones d'intervention potentielles. Un gain de temps au quotidien !



Terranis : Identifier les îlots de chaleur et de fraîcheur du territoire

Les défis posés par les changements climatiques à la société, et en particulier la question de la surchauffe en milieu urbain, nécessitent de déployer des outils de diagnostic et d'évaluation des mesures prises sur les territoires.

Il est crucial de pouvoir caractériser les types de morphologie urbaine au regard de leur sensibilité à l'îlot de chaleur urbain et leur potentiel pour le rafraîchissement,

Cet outil permet de répondre :

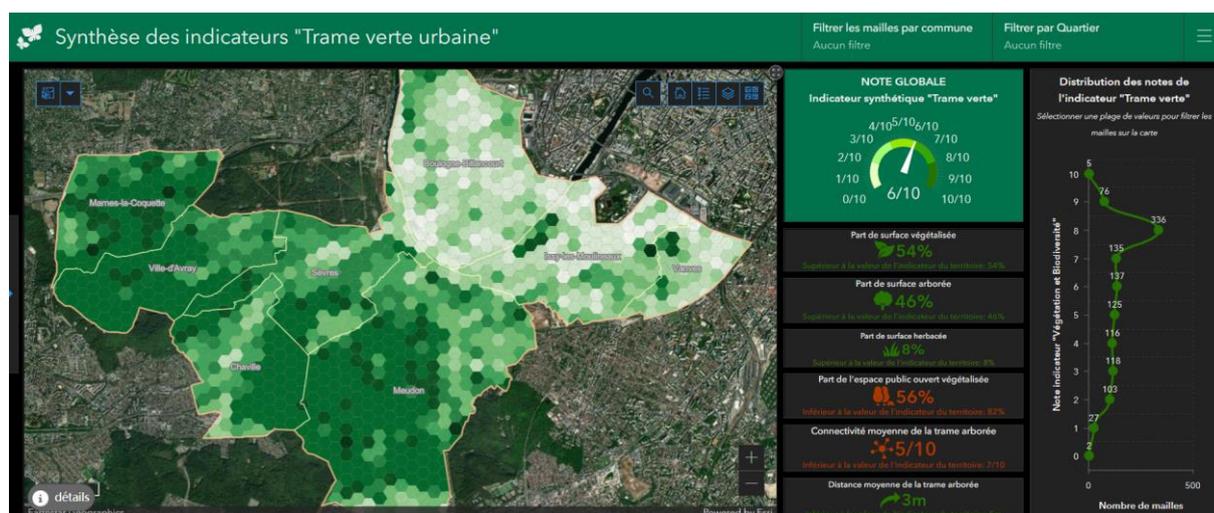
- Dans le cadre du Territoire Intelligent, à la thématique « Environnement et qualité de vie » au cas d'usage : « Identifier les îlots de chaleur et de fraîcheur » ;
- Dans le cadre de l'axe 2 du PCAET à l'action 2.3 prévoyant de réduire la vulnérabilité des acteurs du territoire au risque climatique ;

La solution Greencity, de Terranis <http://www.terraris.fr/> a vocation à relever le défi de la transition écologique des villes en levant 2 verrous :

- le manque d'informations exhaustives et récurrentes sur le patrimoine végétal,
- et l'évaluation cohérente de l'impact de la végétation sur la biodiversité et le bien-être des populations, en particulier sur le confort thermique.

Cet observatoire et ses produits dérivés permettront, via une future plateforme en ligne, de visualiser des indicateurs actualisés et spatialisés sur la végétation urbaine.

L'expérimentation de TerraNIS concerne les 8 villes de GPSO et sera déployée courant 2022. Cet outil facilitera les prises de décisions sur les politiques d'aménagement (désimperméabilisation, plantations) et aidera à définir et prioriser les projets. Il identifiera les secteurs avec de forts enjeux de chaleur et de fraîcheur, et tiendra compte du contexte socio-économique (revenus et âges des ménages) ainsi que du contexte foncier (public, privé, zonage PLUi...).



La DIGIT, une direction au service des villes

Pour répondre aux enjeux de transparence de l'action publique et développer de nouveaux projets performants, vers des villes mieux gérées et plus durables, il devient nécessaire de s'interroger sur le partage des données au sein des collectivités et avec les usagers. Les organisations ont besoin d'outils et de compétences spécifiques pour décliner le sujet en objectifs opérationnels et en projets concrets.

Grand Paris Seine Ouest (GPSO) dispose d'une Direction de l'Information Géographique et de l'Innovation Territoriale (DIGIT) au sein du Pôle Innovation et Développement Durable. La DIGIT travaille sur la mise à disposition de données et d'outils SIG (Système d'Information Géographique), la publication de données ouvertes (Open Data), l'expérimentation de solutions numériques innovantes sur le territoire et les sujets dits de « Territoire Intelligent » / « Ville Intelligente ».

Dans un souci d'optimisation de l'organisation des services et de proposition d'usages innovants aux citoyens, GPSO et les villes ont décidé de mutualiser les outils et/ou services proposés par la DIGIT.

Déjà opérationnelle depuis 2008 avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux, 2011 avec la Ville de Sèvres et 2019 avec la Ville de Chaville, la mutualisation du service Système d'Information Géographique (SIG) de GPSO a permis de construire un socle technologique commun pouvant répondre aux besoins de l'EPT comme à ceux des villes, et de bénéficier d'outils dont elles ne disposaient pas auparavant. À compter du 1er janvier 2022, La mutualisation de la DIGIT sera étendue à sept villes du Territoire.

2021 : L'année de la co-construction de la démarche

La DIGIT a souhaité mener ce projet de mutualisation de manière collaborative pour définir un périmètre, une convention et un fonctionnement adapté aux besoins et moyens des villes membres et a mise en place une démarche de conception collective du service commun.

Cette démarche s'est appuyée sur les temps forts suivants :

- une invitation aux villes à se joindre au projet et à désigner des référents pour participer au projet (validation par les élus) – été 2020,
- un atelier collectif composé (deux sessions janvier 2021) :
 - d'un temps de sensibilisation au SIG et aux productions et accompagnements de la DIGIT avec témoignage des villes mutualisées,
 - d'un temps d'idéation visant à exprimer les craintes et bénéfices attendus des différents interlocuteurs et leurs propositions d'outils ou d'approches pour assurer le succès du projet,
- une série de rendez-vous courts « Café démo » thématiques pour permettre aux villes de comprendre par l'exemple les services proposés et d'associer d'éventuels nouveaux interlocuteurs (février 2021),
- un premier atelier avec les utilisateurs potentiels de chaque ville pour partager une synthèse des idées récoltées, recueillir les retours de chaque ville et en comprendre les spécificités (besoins prioritaires, organisation) (mars 2021),
- la formalisation d'une première proposition de convention à partir des échanges recueillis, avec une volonté d'uniformiser l'offre en proposant des options pour intégrer les particularités des villes,
- un deuxième atelier avec les interlocuteurs référents de chaque ville visant à recueillir leur retour pour valider et faire évoluer la proposition (mai 2021).
- la rédaction d'une convention commune et la formalisation d'une proposition de financement des charges adaptée aux options, besoins et moyens des villes,
- un troisième atelier avec les interlocuteurs référents de chaque ville pour présenter la convention et le principe de répartition des frais (juin 2021).

A l'issue de cette démarche de co-construction des temps de validation et de rédaction juridiques, financières et administratives ont été nécessaires, au sein de l'EPT et des villes pour signer les nouvelles conventions en 2021. La mise en œuvre du nouveau service mutualisé est prévue pour janvier 2022.

La mutualisation prévoit la mise à disposition suivante :

- Outils Web SIG, Hébergement de données géographiques et Métadonnées
- Productions et développements SIG et Open Data
- Acculturation, formation et assistance, accompagnement, veille et partenariats (SIG et Open Data)
- Territoire Intelligent - Ville Intelligente,
 - Mutualisation des coûts de veille et de recherche, partage des idées et retours d'expérience
 - Perspective de mutualisation d'achat de solutions numériques qui rentrent dans le cadre du Territoire Intelligent



Une carte pour identifier les initiatives citoyennes durables du Territoire

Le Plan Climat de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) définit les actions à l'échelle du territoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Dans le cadre de l'axe 5, qui prévoit de mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour de la transition énergétique et écologique, GPSO a développé une plateforme regroupant les initiatives locales durables.

Positionné comme coordinateur de la transition énergétique et écologique afin de mobiliser les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique, Grand Paris Seine Ouest a créé **une cartographie numérique qui répertorie l'ensemble des initiatives locales du territoire, en lien avec le développement durable** : économie circulaire, nature en ville, alimentation de proximité...

<https://www.seineouest.fr/vos-services/environnement/carte-des-initiatives-citoyennes-durables>

Cette carte s'adresse aussi bien **au grand public qu'aux associations et aux commerçants**. Elle favorise la mise en relation des personnes et acteurs locaux souhaitant s'investir concrètement pour la transition écologique de leur territoire. Elle permet également de se renseigner sur les initiatives près de chez soi et, pourquoi pas, y participer. Enfin, proposer soi-même une initiative et la partager avec le public afin qu'elle se développe.

La plateforme fonctionne comme une carte avec une légende qui correspond aux différents types d'initiatives. Cette plateforme se veut collaborative : chacun peut contribuer en ajoutant sa propre initiative locale durable.

Carte des initiatives citoyennes durables Vous aussi, partagez votre projet !

Rechercher une adresse ou un li

Liste des couches

Couches

- Energie
- Nature en ville
- Alimentation
- Déchets
- Economie circulaire

Point layer

Nom: Mandala de la Maison Forestière
 Description: Jardin potager partagé géré par les Incroyables Comestibles Ville d'Avray
 Categorie: Nature en ville
 Adresse: 198 rue de Versailles
 Commune: Ville d'Avray
 Mail: incroyablescomestiblesvda@gmail.com
 Site: [Plus d'infos](#)
 Internet: [Plus d'infos](#)

Pièces jointes:
 Aucune pièce jointe n'a été trouvée

Modifié par echazal le 13/12/2021 à 13:53

[Zoom sur](#)

CONCLUSION

Malgré un contexte sanitaire incertain qui a pesé pour la seconde année sur le fonctionnement de l'établissement, GPSO a su maintenir un service de qualité qui s'inscrit dans et pour le Développement Durable du territoire.

Lutter contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère

L'année a débuté par l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial par le Conseil du 31 mars. Véritable « feuille de route » pour les prochaines années, les services de GPSO n'ont pas attendu son approbation pour lancer les premières actions.

Ce document s'est toutefois enrichi des contributions versées par les acteurs locaux lors de l'enquête publique, et sa version finale a obtenu 2 étoiles au label « Territoire Engagé transition Ecologique ». GPSO rejoint ainsi les 218 collectivités françaises engagées dans la démarche pour une durée de 4 ans.

Avec 30 % de logements très énergivores car construits avant la première réglementation thermique (1974), la rénovation énergétique des bâtiments, notamment résidentiels, est un enjeu fort de ce Plan Climat. Afin d'inciter et d'aider au mieux les habitants à se lancer dans la rénovation, dans une volonté de simplification, GPSO a lancé le guichet unique de la rénovation énergétique **Seine Ouest Rénov'**. Celui-ci permet de rediriger automatiquement l'habitant vers la structure appropriée afin d'être épaulé tant sur les travaux à réaliser, que sur les aides financières à solliciter.

C'est aussi dans une logique de simplification du parcours client que GPSO s'efface devant Ile de France Mobilités pour l'octroi d'une prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Depuis 2012, l'Etablissement versait à ses habitants une aide financière de 200€ afin de développer la mobilité durable sur son territoire, marqué par une topographie particulièrement contrainte. Près de 1,7 millions d'euros ont été versés au total, avec une croissance exponentielle des demandes depuis 2019 (x4 en 2021).

Cet engouement s'est traduit par une fréquentation en hausse d'un facteur 1,4 des pistes cyclables entre 2019 et 2021. Le réseau des pistes devrait se renforcer dans les prochaines années grâce à l'adoption du plan vélo en 2022, suite à sa validation par le bureau de Territoire en fin d'année 2021. Ce dernier comprend des aménagements et des équipements, ainsi que des services et un accompagnement à la pratique cyclable.

Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Les actions ambitieuses de GPSO pour la rénovation énergétique ont par ailleurs été récompensées à l'occasion du Trophée des communes organisé par l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF). Lors de cette 2ème édition, Grand Paris Seine Ouest s'est vu décerner le titre de lauréat dans la catégorie « Intercommunalité » pour l'exemplarité de ses projets, la stratégie en matière de rénovation et la mise en place d'actions de sensibilisation, d'outils financiers et d'accompagnement.

En fin d'année 2021, Grand Paris Seine Ouest a lancé une concertation préalable à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dans l'objectif de recueillir les attentes et les enjeux pour la construction du territoire de demain. Projet éminemment structurant, le PLUi fixe les orientations pour les 10 ans à venir et devra conjuguer attractivité économique, cohésion sociale et réussite de la transition écologique au sein d'un territoire particulièrement dynamique.

En parallèle, la construction d'un futur référentiel à destination des constructeurs, aménageurs et gestionnaires d'espaces publics du territoire a été initiée grâce à l'organisation de 6 groupes de travail thématiques avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Ce référentiel aura vocation à constituer un outil partagé, porteur et diffuseur des préconisations portées par l'ensemble de GPSO en matière d'aménagement durable de son territoire.

Enfin, dans le contexte particulier de la crise sanitaire, l'Etablissement public territorial a soutenu le tissu économique du territoire en participant aux Fonds résilience créé par la Région Île-de-France et la Banque des Territoires, à hauteur de 901 200€ (540 000€ en 2020 et 361 200€ en 2021). L'aide prend la forme d'une avance remboursable aux TPE, micro-entreprise, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ayant des difficultés d'accès au financement classique.

Compte tenu de l'absence de visibilité sur la situation financière des entreprises concernées et des incertitudes sur leur capacité de remboursement, GPSO a décidé de renoncer également au remboursement de la dette en fin d'année 2021.

Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

Le label Ecojardin, attribué au Parc de Billancourt en fin d'année 2020, a permis d'engager une démarche de sensibilisation et de suivi de la biodiversité avec 2 programmes de sciences participatives, Florilège et Propage, s'appliquant respectivement aux espèces végétales de prairies et aux papillons.

La formation, au cœur du label obtenu pour 3 ans, permet de proposer aujourd'hui aux agents des services techniques un programme de formation sur la gestion écologique qui doit caractériser l'avenir des espaces verts du territoire.

2021 est la première année de mise en œuvre du schéma directeur des Parcs et Jardins. Ce Schéma a été réalisé afin de progresser dans la connaissance de ce patrimoine et proposer un plan d'actions sur 5 ans (2021-2026) visant à améliorer la qualité et l'usage des parcs, jardins et squares.

La finalité est de prioriser les améliorations et remises en état d'espace verts en fonction des différents enjeux (paysagers, écologiques, sécuritaires, entretien). Ce Schéma Directeur permet notamment de conduire sur 5 ans les actions d'amélioration de la gestion alternative des eaux pluviales et de mettre en place à terme un plan de gestion différenciée sur le territoire.

La protection du milieu naturel passe aussi par une réseau d'assainissement régulièrement entretenu et une meilleure gestion des eaux pluviales.

La révision du schéma directeur d'assainissement territorial a été initiée en 2021. Ce schéma vise à élaborer un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements et d'actions propres à réduire les rejets de pollution.

En parallèle, pour prémunir le réseau unitaire contre tout apport supplémentaire d'eaux pluviales, qui aurait pour conséquence une aggravation des rejets d'eaux usées au milieu, une étude a été lancée pour réaliser un zonage « eaux pluviales ». Ce dernier fixe des prescriptions en matière de limitation ou de réduction de l'imperméabilisation des sols, pour retenir les eaux pluviales à la source, notamment par infiltration.

Enfin, suite au lancement du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), un diagnostic du territoire sur les modes d'organisation de la collecte et le traitement des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés), ainsi que sur les quantités par flux de déchets et sur leur évolution a

été réalisé. Ce diagnostic permet de disposer d'un état initial des déchets et des gisements de réduction possibles grâce aux actions du PLPDMA qui seront déployées.

Favoriser l'épanouissement et le bien-être des habitants et usagers

La saison artistique 2020/2021 des conservatoires a été particulièrement perturbée par la crise Covid. Elle a dû s'interrompre fin octobre 2020, à la rentrée des vacances de la Toussaint et n'a pu reprendre qu'à compter du 19 mai 2021 avec des contraintes de jauge, peu de temps avant les congés d'été. Malgré cela, une centaine de manifestations ont pu être organisée en présentiel et ont réuni près de 7500 spectateurs. Ces chiffres ne comptabilisent pas les nombreux concerts ou spectacles qui ont été enregistrés et diffusés en ligne, ni leurs spectateurs sur internet.

Au stade Marcel Bec, afin de répondre à la demande des familles avec enfants en bas âge, 2 aires de jeux et 1 piste cyclable pour enfants, 1 parc filets, 1 skate-park et 1 pumtrack ont été aménagés en 2020-2021.

L'ouverture des aires de glisses urbaines et du skate-park ont vu arriver un afflux conséquent de familles avec enfants, allant jusqu'à modifier la physionomie du public passant du tout sportif au loisir familial majoritairement.

En juin, la seconde phase de la Zone à Faible Emission métropolitaine (ZFE-m) a été mise en place. Cette nouvelle étape interdit les véhicules non classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4, sur l'ensemble du périmètre de l'intra A86, A86 exclue, mais y compris le boulevard périphérique et les bois de Boulogne et de Vincennes à Paris.

Selon les villes, entre 2,5% et 5,5% des véhicules particuliers sont concernés par le Crit'Air 4

Produire et consommer autrement

En adéquation avec l'accompagnement proposé par le SYCTOM, GPSO subventionne désormais les acteurs locaux qui mettent en œuvre des actions liées à la prévention/ réduction des déchets.

L'ancrage local des projets permettra ainsi de mettre en place des actions adaptées au territoire, de créer une synergie entre les différents acteurs et de contribuer à la relance économique.

Dans un souci de rationalisation des moyens et de limitation de consommation de ressources, GPSO a mené et finalisé la mutualisation de sa Direction de l'Information Géographique et de l'Innovation Territoriale. Ce projet a été mené de manière collaborative pour définir un périmètre, une convention et un fonctionnement adapté aux besoins et moyens des villes membres.

Les outils et missions mutualisés concernent notamment le projet de Territoire Intelligent qui vise à faciliter la mise en œuvre des actions du PCAET, dans un souci de sobriété et d'inclusion numérique, tout en contribuant au développement économique du territoire.